



Commune de Raucoules (43)



ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1.a

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Tome 1 : Diagnostic et état initial de
l'environnement



Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 3 février 2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2026

Révisions et modifications :

...

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
1. LOCALISATION DE LA COMMUNE	6
2. CONTEXTE INTERCOMMUNAL	8
2.1. <i>Haut Pays du Velay communauté</i>	8
2.2. <i>Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Jeune Loire</i>	9
2.3. <i>Les autres groupements intercommunaux</i>	9
3. ARTICULATION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	10
3.1. <i>Application de la Loi Montagne</i>	10
3.2. <i>Le SDAGE du bassin de Loire – Bretagne</i>	10
3.3. <i>Le SAGE Lignon du Velay</i>	13
3.4. <i>Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires</i>	13
3.5. <i>Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Jeune Loire</i>	16
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	19
1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	19
1.1. <i>Une augmentation de la population constante depuis les années 80</i>	19
1.2. <i>Une augmentation de la population grâce à une croissance totale depuis les années 90</i>	20
1.3. <i>Une population jeune à maintenir</i>	21
1.4. <i>Une augmentation des couples sans enfant</i>	22
1.5. <i>Un nombre d'actifs en baisse</i>	24
2. ÉVOLUTION DE L'HABITAT	26
2.1. <i>Un parc de logements caractérisé par une présence croissante des résidences principales</i>	26
2.2. <i>Bilan de la carte communale</i>	27
2.3. <i>Un parc de logements ancien</i>	32
2.4. <i>Une majorité des très grandes maisons</i>	32
2.5. <i>Une accession à la propriété généralisée</i>	32
2.6. <i>Un turn-over assez limité</i>	33
3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES	33
3.1. <i>Un nombre d'emploi en hausse</i>	34
3.2. <i>Un tissu commercial et de services de proximité</i>	35
3.3. <i>Un tissu d'activités économiques diverses</i>	35
3.4. <i>La zone d'activité intercommunale</i>	35
3.5. <i>Une activité touristique tournée vers le tourisme vert</i>	36
3.6. <i>Activité agricole</i>	38
4. LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS	51
5. LES DÉPLACEMENTS	53
5.1. <i>La desserte routière</i>	53
5.2. <i>Deux lignes de transports en commun peu concurrentielles</i>	56
5.3. <i>Les liaisons modes actifs</i>	57
5.4. <i>Les espaces de stationnement</i>	58
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER	61
1. UNE COMMUNE DU PLATEAU GRANITIQUE DU VELAY	61
1.1. <i>Relief</i>	61
1.2. <i>Géologie</i>	68

1.3. Hydrographie	69
2. CLIMAT	71
2.1. Température	71
2.2. Ressource en eau	72
3. QUALITÉ DE L'AIR	74
3.1. Rejet de polluants	74
3.2. Émissions et absorption	75
3.3. À l'échelle intercommunale.....	75
4. LES RESSOURCES	77
4.1. L'eau.....	77
4.2. Production d'énergie renouvelable	79
5. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB).....	82
5.1. Trame Verte et Bleue à l'échelon régional : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	82
5.2. Trame verte et bleue : SCoT Jeune Loire	83
5.3. Trame Verte et Bleue (TVB) de Raucoules.....	84
6. LES RISQUES.....	87
6.1. Le risque inondation.....	87
6.2. Le risque sismique	88
6.3. Le risque radon.....	88
6.4. Le risque retrait-gonflement des sols argileux.....	89
6.5. Les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.....	90
6.6. Les installations industrielles classées	90
7. LES RÉSEAUX ET SERVICES PUBLICS	92
7.1. Eau potable.....	92
7.2. Assainissements collectif et non-collectif.....	93
7.3. La défense incendie.....	94
7.4. Collecte des ordures ménagères	94
7.5. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	95
8. ANALYSE DU PAYSAGE	96
9. ORGANISATION URBAINE	98
9.1. Le Bourg	98
9.2. Les hameaux principaux.....	100
9.3. Les hameaux secondaires	103
9.4. Les groupes d'habitats dispersés	106
9.5. Les secteurs hameaux agricoles.....	107
9.6. L'habitat isolé.....	108
9.7. L'ensemble du Château de Figon	109
10. PATRIMOINE	110
10.1. Le patrimoine archéologique	110
10.2. Les Monuments Historiques.....	110
10.3. Le patrimoine remarquable	110
10.4. Le patrimoine vernaculaire	111
10.5. Le bâti traditionnel.....	112

CONSOMMATION FONCIÈRE – ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS

.....	114
1. OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION FONCIÈRE.....	114
1.1. Organisation générale du territoire	114
1.2. Les espaces naturels	115
1.3. Les espaces agricoles	116
1.4. Les espaces construits et/ou aménagés.....	117
2. CONSOMMATION FONCIÈRE ET SCOT JEUNE LOIRE	118

3. CONSOMMATION FONCIÈRE DES 10 DERNIÈRES ANNÉES	119
4. CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS	120
4.1. <i>Les logements vacants</i>	120
4.2. <i>Les résidences secondaires</i>	120
4.3. <i>Étude du potentiel de logements</i>	121
CARTOGRAPHIE DES ENJEUX	124

PRÉAMBULE

La commune de Raucoules est couverte par une Carte Communale approuvée par délibération du Conseil Municipal le 15/11/2013 et co-approuvée par le préfet le 23/01/2014. Depuis, elle a subi des évolutions avec une révision approuvée par délibération du Conseil Municipal le 10/03/2017 et co-approuvée par le préfet le 12/06/2017.

Par délibération en date du 11 mai 2021, la commune de Raucoules a décidé de réviser sa Carte Communale.

Les objectifs de la révision de la carte communale étaient de :

- Se mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT de la Jeune Loire et ses rivières,
- Offrir des terrains constructibles pour conserver l'école et apporter des finances à la commune via la taxe foncière.

En travaillant sur la révision de la carte communale, il est apparu que les enjeux en matière de développement économique, touristique ou encore résidentiels, tout comme les projets portés par la commune, nécessitaient de se tourner vers un document plus adapté à la commune, le PLU.

Lors du conseil municipal du 9 novembre 2023, la commune a donc prescrit l'élaboration de son PLU et arrêté la révision de la carte communale.

Les objectifs de l'élaboration du PLU sont les suivants :

- Se doter d'un document d'urbanisme compatible avec les orientations du SCoT de la Jeune Loire et de ses rivières et avec les documents supra-communaux ;
- Définir le projet communal pour un horizon d'une dizaine d'années ;
- Préserver le cadre de vie de la commune de Raucoules ;
- Prendre en compte le devenir des hameaux de la commune (Oumey, Trèches, Bronac,...),
- Réfléchir sur l'évolution de la Zone d'Activités des Lardons,
- Prendre en compte les enjeux touristiques : Velay express avec la gare d'Oumey, traversée de la voie verte, Via Fluvia, itinéraires de randonnées...
- Préserver l'activité agricole,
- Protéger les espaces naturels et en particulier les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

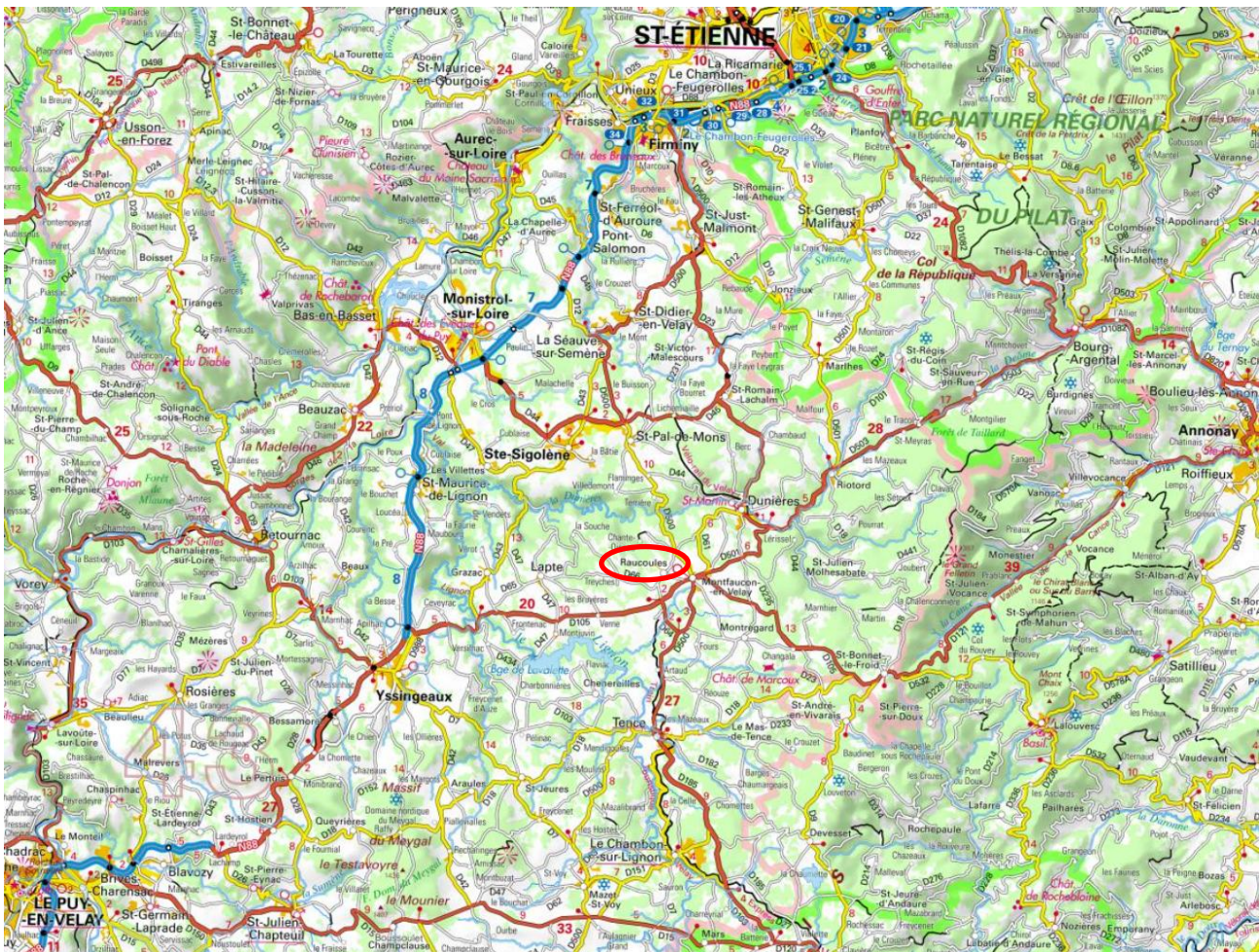
1. LOCALISATION DE LA COMMUNE

Raucoules se situe à l'Est du département de la Haute-Loire, dans l'arrondissement d'Yssingaux.

La commune se situe à environ 45 km et 45 min du Puy-en-Velay et de Saint-Etienne (42), à 22 km (25 min) de Monistrol-sur-Loire, à 18 km (20 min) d'Yssingaux, et à 13 km (15 min) de Sainte-Sigolène.

Raucoules est limitrophe des communes suivantes :

- Saint-Pal-de-Mons
- Dunières
- Montfaucon-en-Velay
- Montregard
- Tence
- Lapte



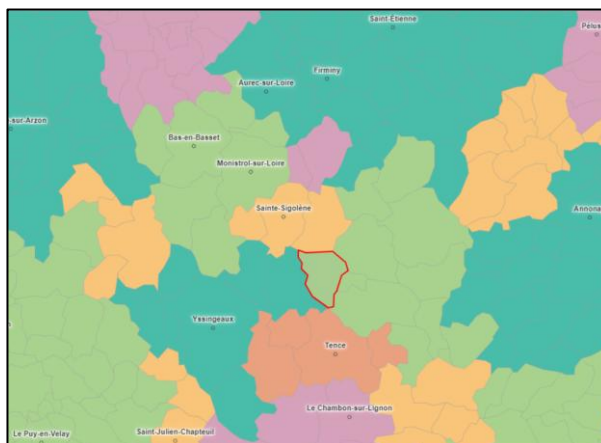
Fond IGN (Géoportail)

La commune est traversée par la RD105 reliant Montfaucon en Velay à Yssingeaux.

Elle fait partie du bassin de vie de Dunières.



Périmètre des aires d'attraction des villes 2020.

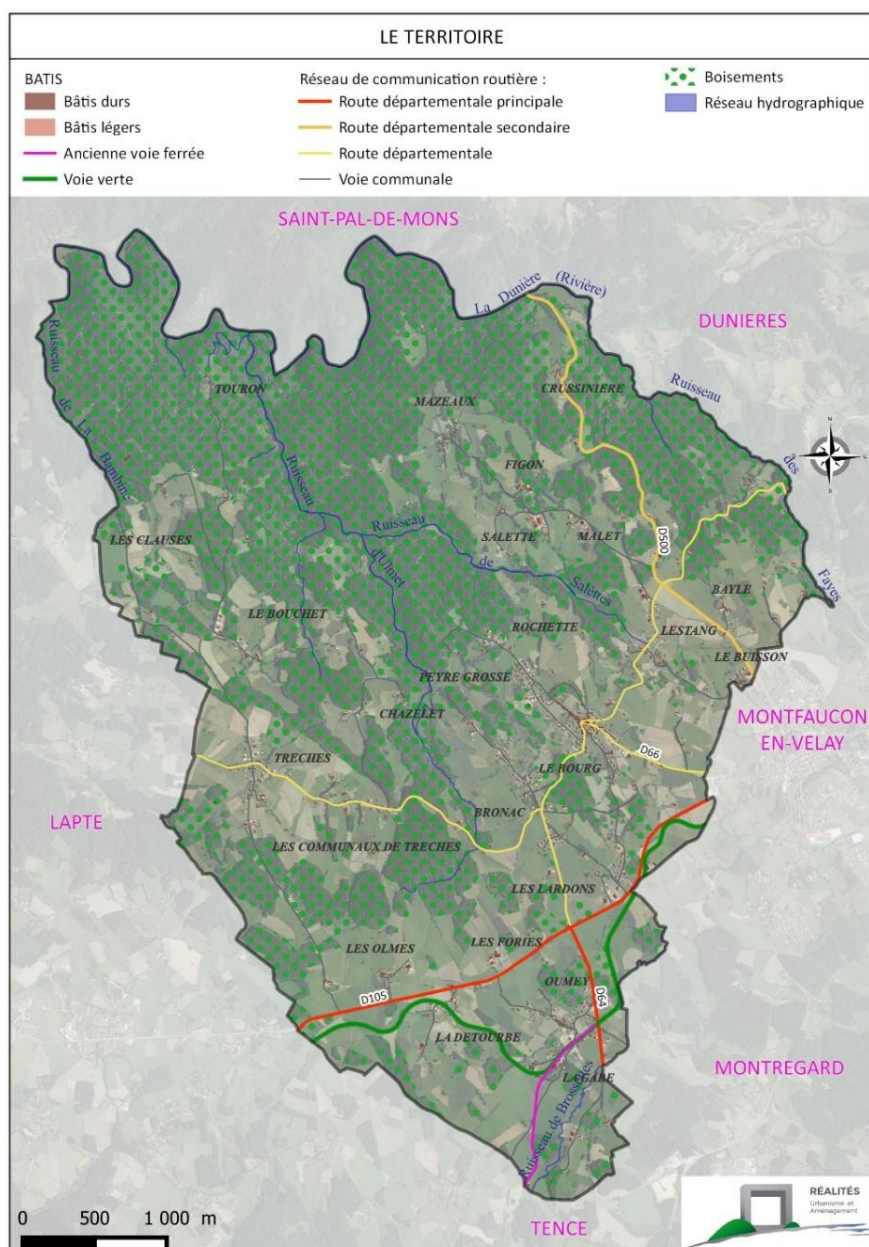


Périmètre des bassins de vie.

Le territoire de Raucoules s'étend sur 2 101 ha avec des altitudes variant de 630 m à 919 m.

La morphologie de la commune est organisée autour d'un bourg-centre, autour duquel gravitent de quelques hameaux et lieux-dits, dont les constructions sont éparpillées sur le territoire communal.

En 2021, l'INSEE recensait 944 habitants à Raucoules (INSEE, RP2021).



2. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

2.1. HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

Raucoules adhère à la Communauté de Communes Haut Pays du Velay Communauté renommée en janvier 2024, elle succède à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon créée en 1996. Cette intercommunalité regroupe 8 communes et 7 990 habitants en 2021.

Au sein de cet ensemble, Raucoules représente 11,8 % du poids démographique.

Commune	Population	
	Source : INSEE RGP 2021, population municipale	Part de la population dans la CC
Dunières	2 631	32,9 %
Montfaucon en Velay	1 143	14,3 %
Montregard	597	7,5 %
Raucoules	944	11,8 %
Riotord	1 184	14,8 %
Saint Bonnet le Froid	214	2,7 %
Saint Julien Molhesabate	168	2,1 %
Saint Romain Lachalm	1 109	13,9 %
Population totale	7 990	100 %



Les compétences de la communauté de communes sont les suivantes :

- Les compétences obligatoires :
 - Aménagement de l'espace (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur, documents d'urbanisme),
 - Actions de développement économique,
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Les compétences optionnelles :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - Politique du logement et du cadre de vie ;
 - Politique de la ville ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie ;
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
 - Action sociale ;

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.
- Les compétences facultatives :
 - Santé ;
 - Tourisme ;
 - Agriculture ;
 - Sécurité-prévention ;
 - Assainissement ;
 - Transports scolaires et périscolaires ;
 - Soutien aux actions culturelles ;
 - Études dans les domaines de compétence.

Haut Pays du Velay communauté appartient au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Jeune Loire.



2.2. LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA JEUNE LOIRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Jeune Loire regroupe 5 communautés de communes soit 44 communes pour près de 86 800 habitants.

Son objectif est « d'accompagner la croissance démographique, en l'encadrant, pour renforcer les équilibres internes et assurer un développement harmonieux du territoire ».

Il porte et met en œuvre le SCoT approuvé en 2008, qui a fait l'objet d'une révision approuvée le 02 février 2017 qui intègre les évolutions législatives et réglementaires, notamment les lois Grenelles et ALUR.

Il s'oriente autour de 10 thématiques :

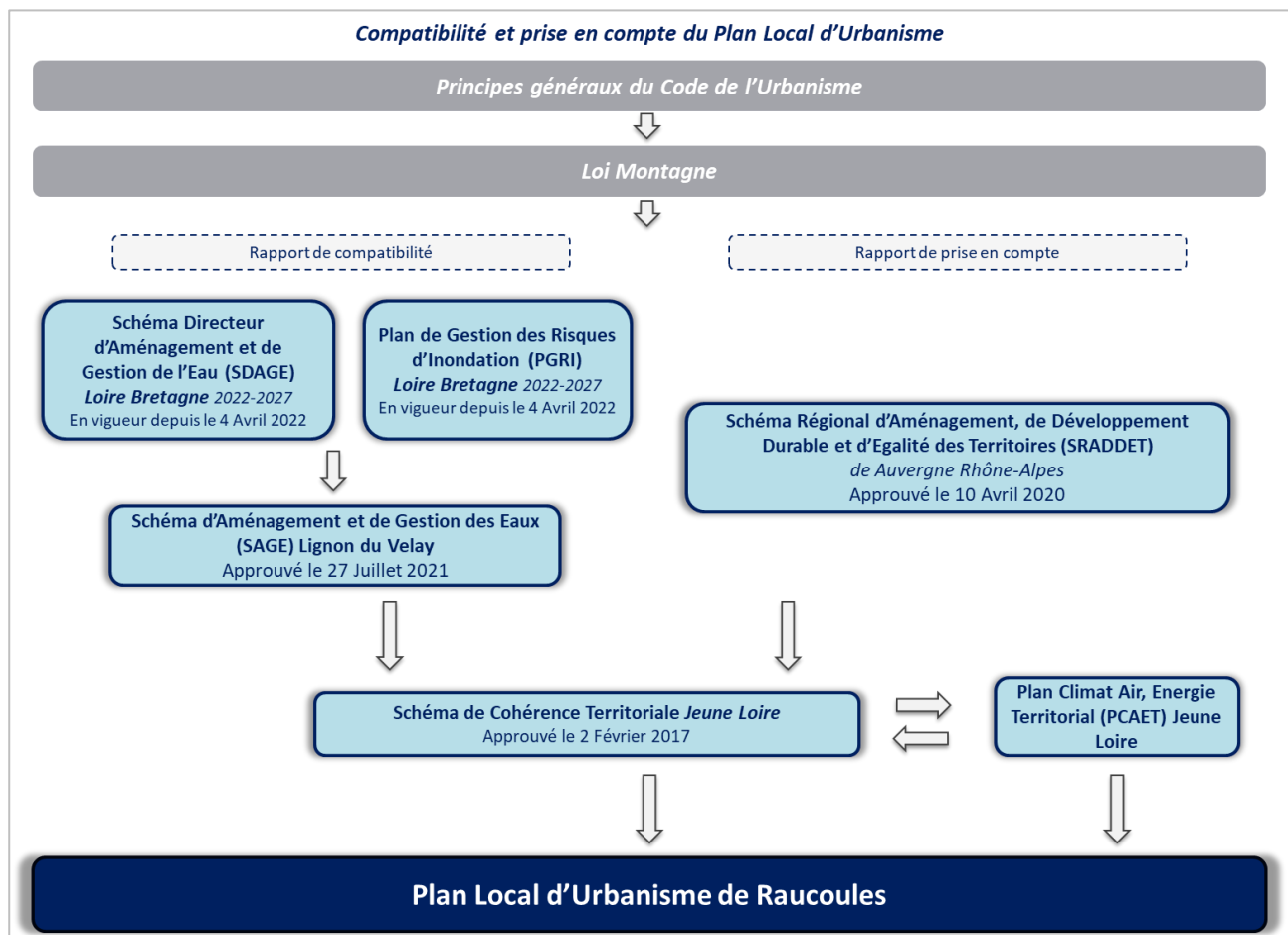
- La trame verte et bleue
- Équilibre social et amélioration de l'habitat
- Les paysages et le patrimoine
- Les commerces, services et équipements
- Les ressources, les risques et les nuisances
- Les transports, déplacements et réseaux numériques
- L'agriculture
- Le développement économique
- Le tourisme
- La consommation d'espaces

Raucoules fait partie de la catégorie « village » au sein de l'organisation territoriale du SCoT.

2.3. LES AUTRES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Société des eaux entre Loire et Lignon
- Syndicat des eaux de Montregard
- Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire (SIVU)
- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Entre Monts et Vallées
- Syndicat intercommunal de captures des carnivores domestiques errants (SICCDE)
- Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Loire-Lignon

3. ARTICULATION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX



3.1. APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE

Raucoules est située en zone de montagne. Les dispositions des articles L. 122-1 et suivants du code de l'urbanisme précisent l'ensemble des conditions d'utilisation des espaces d'une commune classée en zone de montagne, ses grands principes étant :

- La prévention des terres nécessaires au développement des activités agricoles ;
- La préservation des espaces, des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine culturel et naturel montagnard ;
- L'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux, dans le respect des dispositions précitées ;
- La protection des points d'eau ;
- Le développement touristique sous forme d'Unité Touristique Nouvelle.

3.2. LE SDAGE DU BASSIN DE LOIRE – BRETAGNE

Le (SDAGE) Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté de la préfète coordinatrice de bassin le 18 mars 2022 et porte sur la période 2022-2027. Il est en vigueur depuis le 4 avril 2022, lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française.

L'objectif ambitieux que le comité de bassin s'était donné en 2016 était de 61 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état en 2021. Aujourd'hui, 24 % des eaux sont en bon état et 10 % en sont proches. C'est pourquoi le comité de bassin propose de maintenir l'objectif initialement fixé :

- En concentrant une partie des moyens et des efforts sur ces 10 % proches du bon état pour une progression rapide à courte échéance ;
- En faisant progresser les eaux en état médiocre ou mauvais vers le bon état.

Pour répondre à ce projet, différents objectifs ont été mis en avant pour la nouvelle période 2022-2027 :

- **Repenser les aménagements des cours d'eau :**
 - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux ;
 - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ;
 - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques ;
 - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau ;
 - Limiter et encadrer la création de plans d'eau ;
 - Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur ;
 - Favoriser la prise de conscience.
- **Réduire la pollution par les nitrates :**
 - Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire ;
 - Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux ;
 - Développer l'incitation sur les territoires prioritaires ;
 - Améliorer la connaissance.
- **Réduire la pollution organique et bactériologique :**
 - Poursuivre la réduction des rejets ponctuels des polluants organiques et notamment du phosphore ;
 - Prévenir les apports de phosphore diffus ;
 - Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées ;
 - Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme ;
 - Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes.
- **Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides :**
 - Réduire l'utilisation des pesticides ;
 - Aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses ;
 - Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivités et sur les infrastructures publiques ;
 - Développer la formation des professionnels ;
 - Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides ;
 - Améliorer la connaissance.
- **Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants :**
 - Poursuivre l'acquisition des connaissances ;
 - Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives ;
 - Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations.
- **Protéger la santé en protégeant la ressource en eau :**
 - Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable ;
 - Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages ;
 - Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages ;
 - Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages ;
 - Réserver certaines ressources à l'eau potable ;
 - Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales ;
 - Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants.
- **Maîtriser les prélèvements d'eau :**
 - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau ;
 - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage ;
 - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin ;
 - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal ;
 - Gérer la crise.
- **Préserver les zones humides :**
 - Restaurer le fonctionnement des circuits de migration ;
 - Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats ;

- Mettre en valeur le patrimoine halieutique ;
- Contrôler les espèces envahissantes.
- **Préserver le littoral :**
 - Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition ;
 - Limiter ou supprimer certains rejets en mer ;
 - Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade ;
 - Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle ;
 - Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux de pêche à pied de loisir ;
 - Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement ;
 - Améliorer la connaissance des milieux littoraux ;
 - Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins.
- **Préserver les têtes de bassin versant :**
 - Restaurer et préserver les têtes de bassin versant ;
 - Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant.
- **Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques :**
 - Des SAGE partout où c'est « nécessaire » ;
 - Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau ;
 - Renforcer la cohérence des politiques publiques ;
 - Renforcer la cohérence des SAGE voisins ;
 - Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau ;
 - Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux.
- **Mettre en place des outils réglementaires et financiers :**
 - Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau ;
 - Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau.
- **Informier, sensibiliser, favoriser les échanges :**
 - Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées ;
 - Favoriser la prise de conscience ;
 - Améliorer l'accès à l'information sur l'eau.

3.3. LE PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATION POUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

La commune est concernée par le Plan de Gestion du Risque Inondation pour le Bassin Loire Bretagne.

Le PGRI du bassin Loire Bretagne a été approuvé en mars 2022.

La politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne pour les débordements de cours d'eau est fondée sur six objectifs :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines :
 - Préservation des zones inondables non urbanisées
 - Préservation dans les zones inondables des capacités d'expansion des crues et de ralentissement des submersions marines
 - Non-aggravation du risque par la réalisation de nouveaux systèmes d'endiguement
 - ...
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque :
 - Adaptation des nouvelles constructions
 - Implantation des nouveaux équipements, établissements utiles pour la gestion de crise ou à un retour rapide à la normale
 - Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale :
 - Études préalables aux aménagements de protection contre les inondations
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation,

Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

3.4. LE SAGE LIGNON DU VELAY

Les SAGE, institués par la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, sont les déclinaisons locales des SDAGE. Cet outil « fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides » (loi 92-3 1992-01-03 art. 5).

Le SDAGE Loire Bretagne se traduit au niveau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Lignon du Velay approuvé par arrêté inter-préfectoral du 27 juillet 2021.

Le territoire du SAGE Lignon du Velay s'étend sur une superficie de 706 km², soit 36 communes et 31 500 habitants.

Il est organisé autour de cinq enjeux accompagnés d'objectifs généraux, puis d'objectifs opérationnels.



Les enjeux et objectifs du SAGE Lignon-du-Velay sont les suivants :

- Enjeu 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau
 - o Objectif 1A : Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative
 - o Objectif 1B : Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux
- Enjeu 2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant
 - o Objectif 2A : Identifier, délimiter et protéger les zones humides
 - o Objectif 2B : Identifier, délimiter et protéger les têtes de bassin versant
- Enjeu 3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau
 - o Objectif 3A : Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau
 - o Objectif 3B : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- Enjeu 4 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE
 - o Objectif 4A : Faciliter la mise en œuvre du SAGE
- Enjeu 5 : Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau
 - o Objectif 5A : Favoriser la prise de conscience
 - o Objectif 5B : Valoriser les pratiques et les usages

3.5. LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Le SRADDET a été adopté le 20 décembre 2019 et approuvé le 10 avril 2020. Il rassemble de nombreux documents relatifs aux thématiques climat-air-énergie, biodiversité, transports, déchets, numérique. Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD.

Le SRADDET est opposable au SCoT (ou à un PLU en l'absence de SCoT opposable) suivant un nouveau rapport d'opposabilité de type normativité « adaptée ». C'est ainsi que les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents d'urbanisme dans un rapport de prise en compte (une compatibilité avec dérogations possibles de remise en cause des

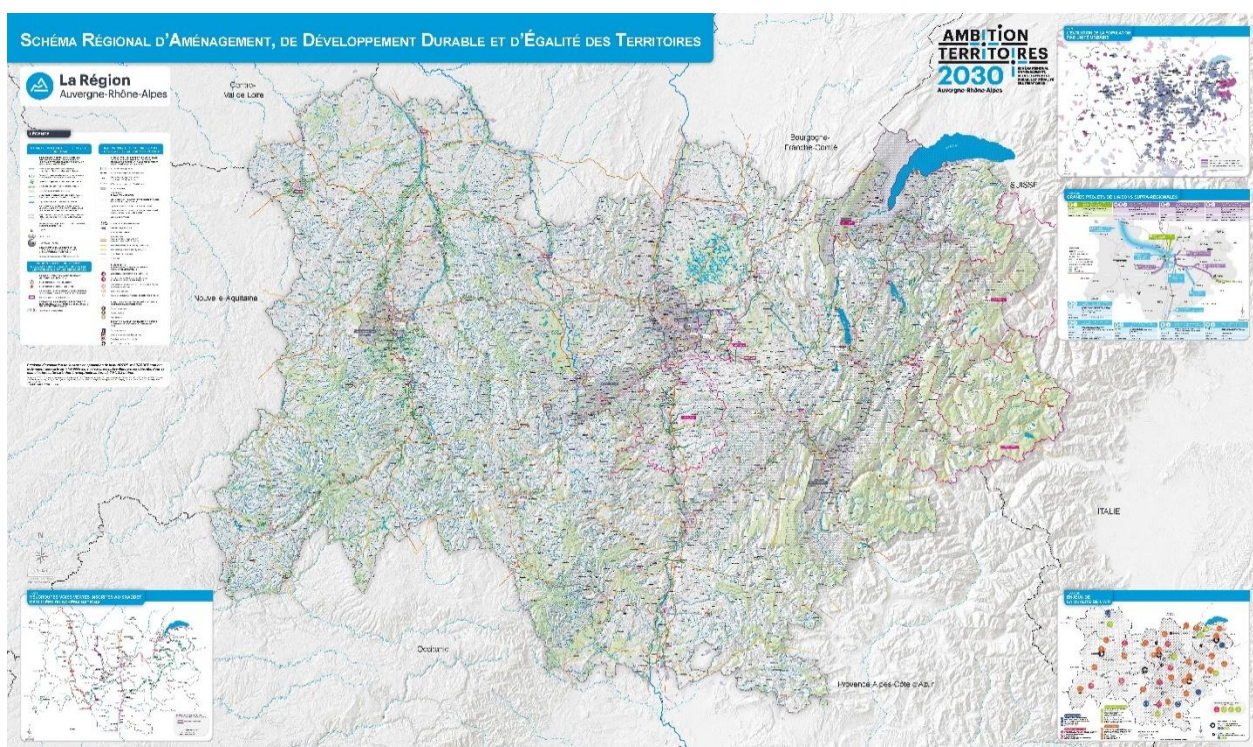
pour un motif d'intérêt général) alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET. Il définit une feuille de route sur 11 thématiques à l'horizon 2030. Il se compose :

- Un rapport constitué :
 - o Une synthèse de l'état des lieux
 - o Enjeux
 - o Une ambition
 - o Objectifs stratégiques, prescriptifs, illustrés d'une carte synthétique indicative
- Un fascicule regroupant :
 - o Les règles générales prescriptives
 - o Les modalités de suivi et d'évaluation du SRADDET
- Des annexes sans caractère de prescriptivité.

Les SCot, PLUi, PLU doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles générales.

Les règles prescriptives sont relatives :

- À l'aménagement du territoire et de la montagne ;
- Aux infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports ;
- Au climat, air, énergie : *performances énergétique, énergies renouvelables, diminution des GES...* ;
- À la protection et restauration de la biodiversité : *continuités et corridors écologiques, réservoirs de biodiversité...* ;
- À la prévention et gestion des déchets ;
- Aux risques naturels.



Extrait de la carte du SRADDET

GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR TOUS

1. PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET INTÉGRER SES ENJEUX DANS L'URBANISME, LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT, LES PRATIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

-  Corridors écologiques linéaires : à préserver ou à restaurer selon leur fonctionnalité écologique
-  Corridors écologiques surfaciques : à préciser, préserver ou restaurer selon leur fonctionnalité écologique
-  Corridors écologiques à préciser liés aux infrastructures
-  Continuités écologiques transrégionales à préciser
-  Réservoirs de biodiversité : à préserver
-  Milieux aquatiques (cours d'eau, lacs et zones humides) : à préserver ou à restaurer selon leur fonctionnalité
-  Espaces de liberté des cours d'eau : à préserver

2. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES POLLUANTS LES PLUS SIGNIFICATIFS ET POURSUIVRE CELLE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-  Zones prioritaires pour agir sur les substances polluantes : PM10 (particules fines en suspension), NO2 (Dioxyde d'Azote), etc.

Nombre d'habitants exposés au NO2 ou PM10 à une valeur limite dans les zones urbaines :

-  < 3 000
-  Entre 3 000 et 5 000
-  > 5 000 (Lyon = 75 000)

3. REDYNAMISER LES CENTRES BOURGS ET LES CENTRES DES VILLES MOYENNES ET LES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

-  Villes moyennes programme "Action cœur de ville"

INTERCONNECTER LES TERRITOIRES ET DÉVELOPPER LEUR COMPLÉMENTARITÉ

1. PROMOUVOIR UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE QUI RENFORCE LES COMPLÉMENTARITÉS DES TERRITOIRES ET FAVORISE LES FONCTIONNEMENTS DE PROXIMITÉ À L'ÉCHELLE LOCALE

-  a / Territoires métropolitains
-  b / Communes de plus de 20 000 habitants
-  c / Communes à population comprise entre 2 000 et 20 000 habitants
-  d / Communes de moins de 2 000 habitants
-  e / Taches urbaines

2. RÉSEAUX

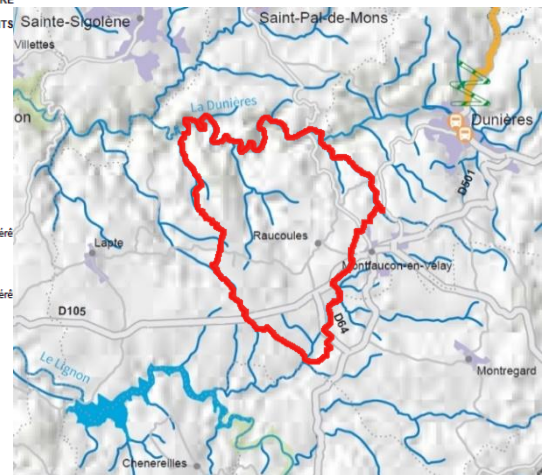
2.1 RÉSEAU FERROVIAIRE

-  Ligne classique avec circulation de transport collectif d'intérêt régional ou d'équilibre du territoire
-  Ligne classique avec circulation de transports de fret
-  Ligne classique avec circulation de transport collectif d'intérêt régional ou d'équilibre du territoire et fret
-  Ligne à Grande Vitesse

-  Embranchement ferroviaire industriel
-  Centre de triage ferroviaire

2.2 RÉSEAU ROUTIER

-  Réseau national ; Autoroute d'intérêt régional (RRIR)
-  Route nationale d'intérêt régional (RRIR)
-  Réseau départemental d'intérêt régional (RRIR)
-  Réseau métropolitain d'intérêt régional (RRIR)
-  Autre réseau départemental
-  Autre voie



Feuille de route en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques.



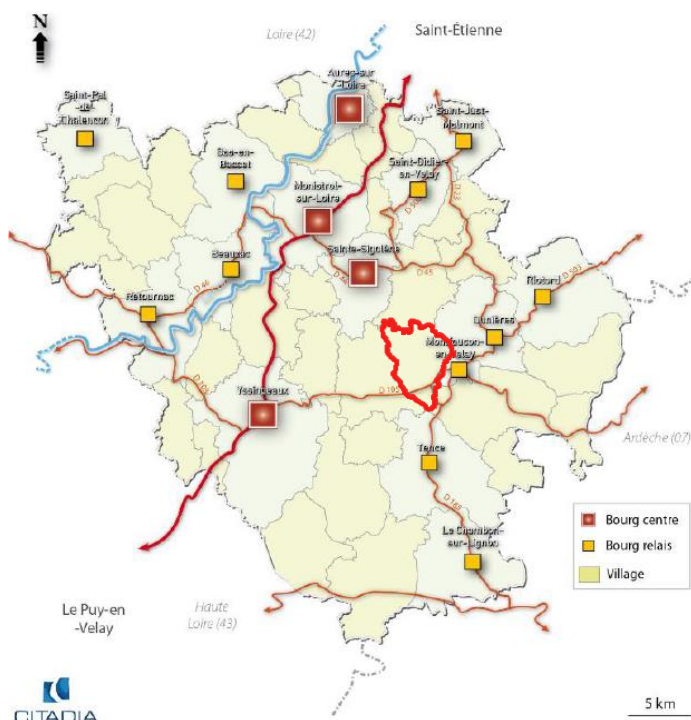
3.6. LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DE LA JEUNE LOIRE

Le territoire du Pays de la Jeune Loire regroupe 44 communes.

La révision du SCoT de la Jeune Loire a été approuvée le 2 février 2017.

Il s'agit d'un territoire à dominante rurale, qui s'articule autour de 4 bourgs centres : Aurec-sur-Loire, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène et Yssingeaux.

Raucoules est identifié comme « village ».

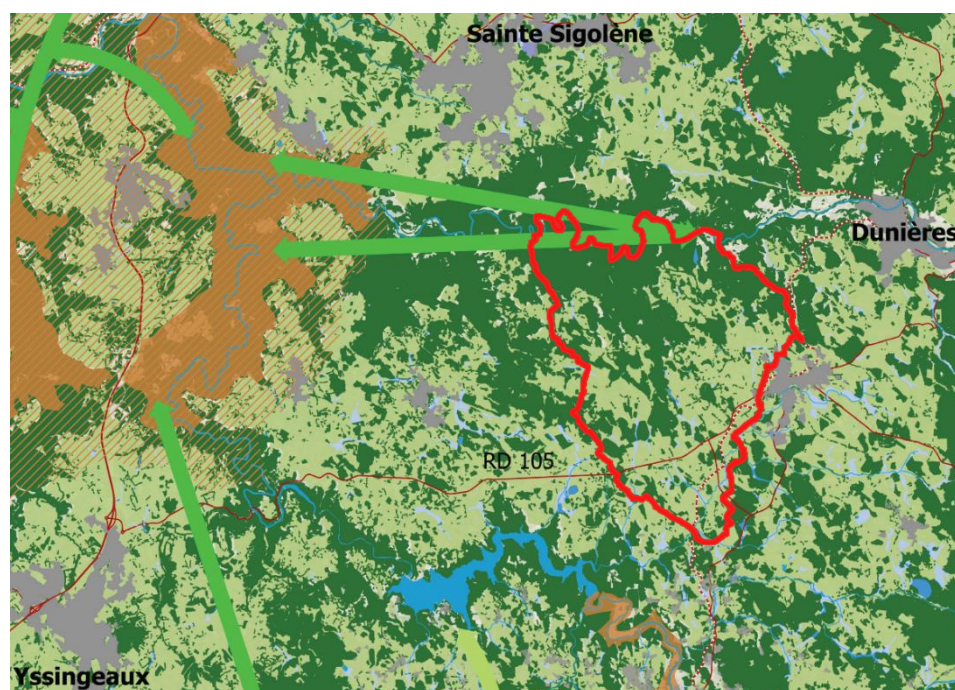


Périmètre du SCoT Jeune Loire

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT s'organise autour de 10 chapitres :

Axe 1 – La Trame Verte et Bleue

- Assurer la protection des réservoirs de biodiversité
- Préserver voire restaurer les corridors écologiques



Extrait de la carte réglementaire de la Trame Verte et Bleue (SCoT Jeune Loire)

Légende

Réservoir de biodiversité

- ZPS des Gorges de la Loire
- Autres réservoirs de biodiversité

Continuum écologique

Trame bleue

- Fleuves et rivières
- Etangs et lacs
- Zones humides

Trame verte

- Milieux forestiers
- Milieux agro-pastoraux/ ouverts

Corridor écologique

- Corridor en pas japonais
- Corridor linéaire

Éléments de fragmentation

- Enveloppe urbaine
- Réseau routier primaire
- Voies ferrées

Axe 2 – Les paysages et le patrimoine

- Organiser un développement urbain au vocabulaire architectural et paysager harmonieux
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti historique, connu et vernaculaire,
- Assurer le traitement qualitatif des entrées de villes et franges urbaines,

- Veiller à l'intégration paysagère des zones / bâtiments à vocation économique,
- Préserver les cônes de vue, panoramas et ouvertures visuelles,
- Valoriser les routes et sentiers « vitrines » vecteurs d'images clés du territoire.

Axe 3 – Les ressources et les risques et nuisances

- Garantir l'approvisionnement durable en eau potable,
- Gérer les eaux pluviales,
- Inclure l'assainissement dans les réflexions d'urbanisme,
- Assurer une gestion adéquate des déchets,
- Prendre en compte les risques naturels dans le développement urbain,
- Organiser le développement urbain en fonction des risques technologiques,
- Maîtrise des nuisances sonores,
- Penser l'aménagement urbain en vue d'une adaptation du territoire face aux défis du changement climatique.

Axe 4 – L'agriculture

- Favoriser le maintien des activités agricoles,
- Favoriser la diversification et la qualité des activités agricole.

Axe 5 – Le tourisme

- Structurer l'offre touristique du territoire,
- Promouvoir le rayonnement touristique,

Axe 6 – Équilibre social et amélioration de l'habitat

- Assurer un parcours résidentiel complet sur le territoire → pour les bourgs relais, un objectif de production de 60 % des constructions neuves en individuel pur, de 25 % en individuel groupé, 10 % en collectif et 5 % en résidence et un total de +/- 3000 logements pour l'ensemble des bourgs relais.
- Renouveler le parc de logements → atteindre 9 % de vacance pour les bourgs relais,



Objectifs de répartition de la construction neuve entre 2015 et 2035	individuel pur	individuel groupé	collectifs	en résidence
Bourgs centres	45%	25%	20%	10%
Bourgs relais	60%	25%	10%	5%
Villages	75%	20%	5%	0%

Nombre de logement à construire par typologie	individuel pur	individuel groupé	collectif	en résidence	Total
Bourgs centres	+/- 1550	+/- 900	+/- 700	+/- 350	+/- 3500
Bourgs relais	+/- 1800	+/- 750	+/- 300	+/- 150	+/- 3000
Villages	+/- 2475	+/- 650	+/- 175	0	+/- 3300

Axe 7 – Les commerces, services et équipements

- Organiser le développement des commerces et des services,
- Rationaliser les besoins en déplacement par une bonne répartition des équipements et des services,

Axe 8 – Les transports, déplacements et réseaux numériques

- Promouvoir une mobilité alternative à la voiture, en accord avec les caractéristiques rurales du territoire,
- Pérenniser la desserte ferroviaire du territoire,
- Favoriser les mobilités douces et développer le très haut débit pour limiter le recours à la voiture individuelle,

Axe 9 – Le développement économique

- Soutenir le développement de l'économie présentielle et des filières artisanales → les prescriptions du SCoT imposent notamment de privilégier l'accueil d'activités artisanales et tertiaires sur les centre-bourgs et de développer l'offre en immobilier d'entreprise,

- Soutenir les filières spécialisées historiques du territoire en apportant une réponse adaptée à leurs besoins → il s'agit de maintenir et conforter les sites de production industrielle et de mettre en œuvre le schéma de développement économique à l'échelle des Communautés de Communes.

Axe 10 – La consommation d'espaces

- Limiter la consommation d'espaces à vocation résidentielle → il est prévu de respecter des densités minimales moyennes de 14 logements à l'hectare pour les bourgs relais, et de produire au moins 45% des nouveaux logements en renouvellement urbain,
- Réguler la consommation d'espaces à vocation d'activité → à l'échelle de la CC du Haut Lignon, il est prévu un besoin foncier en extension de 15 ha pour les zones d'activités (1 ha disponible à l'approbation du SCoT),

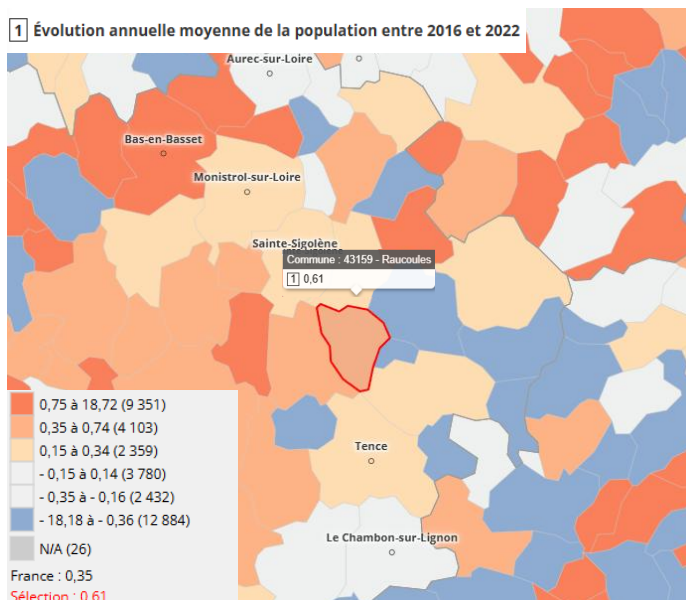
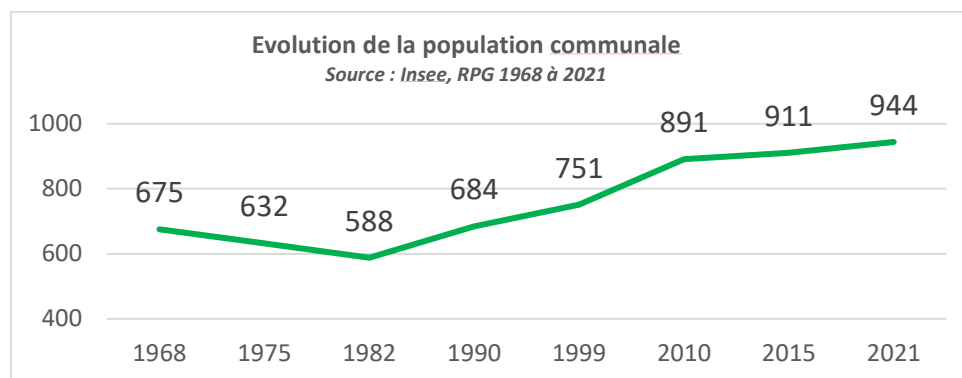
	Besoins fonciers au prorata des perspectives de développement de l'emploi	Surface disponible au sein des zones d'activités	Besoin foncier en extension
CC Les Sucs	38 ha	6,6 ha	31,4 ha
CC de Rochebaron à Chalençon	10 ha	2,7 ha	7,3 ha
CC Loire et Semène	33 ha	3,3 ha	29,7 ha
CC Les Marches du Velay	55 ha	5,6 ha	49,4 ha
CC Pays de Montfaucon	19 ha	6,3 ha	12,7 ha
CC du Haut Lignon	16 ha	1 ha	15 ha
Total SCoT	171 ha	25,5 ha	145,5 ha

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

1.1. UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION CONSTANTE DEPUIS LES ANNÉES 80

La commune accueille en 2021, 944 habitants.



La commune de Raucoules a été peu attractive jusqu'à dans les années 1980. C'était une commune rurale, éloignée des villes et avec des conditions de desserte moins facilitées.

À partir des années 1980, elle a connu une forte progression démographique que l'on peut expliquer par le phénomène de périurbanisation.

Le taux de variation annuelle de la population le plus haut connu par le territoire s'observe donc sur la période 1982-1990 : +1,9%, il est ensuite de 1,6% sur la période 1999-2010.

Sur les deux dernières périodes, l'évolution est plus modérée : +0,4% sur la période 2010-2015 et +0,6% sur la période 2015-2021 analysée par l'INSEE.

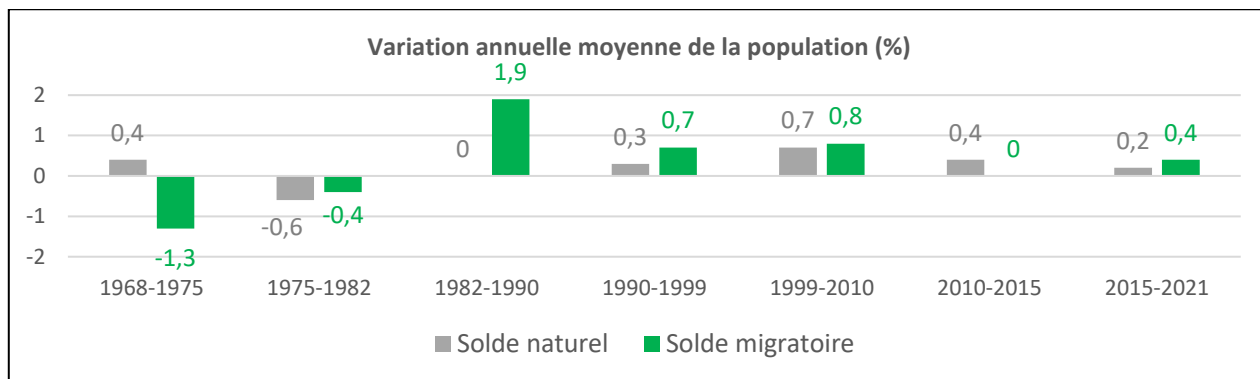
De manière générale, la progression démographique de la commune est bien supérieure à celle de la communauté de communes Haut Pays du Velay communauté et du département de la Haute-Loire.

Source : INSEE RPG, 1968-2021	Taux annuel moyen de variation de la population						
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015	2015-2021
Raucoules	-0,9%	-1,0%	+1,9%	+1,0%	+1,6%	+0,4%	+0,6%
Haut Pays du Velay communauté	-0,8%	-0,4%	+0,1%	-0,2%	+0,6%	-0,2%	-0,7%
Haute-Loire	-0,2%	+0,0%	+0,0%	+0,1%	+0,6%	+0,3%	+0,0%

1.2. UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION GRÂCE À UNE CROISSANCE TOTALE DEPUIS LES ANNÉES 90

Le solde migratoire représente différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

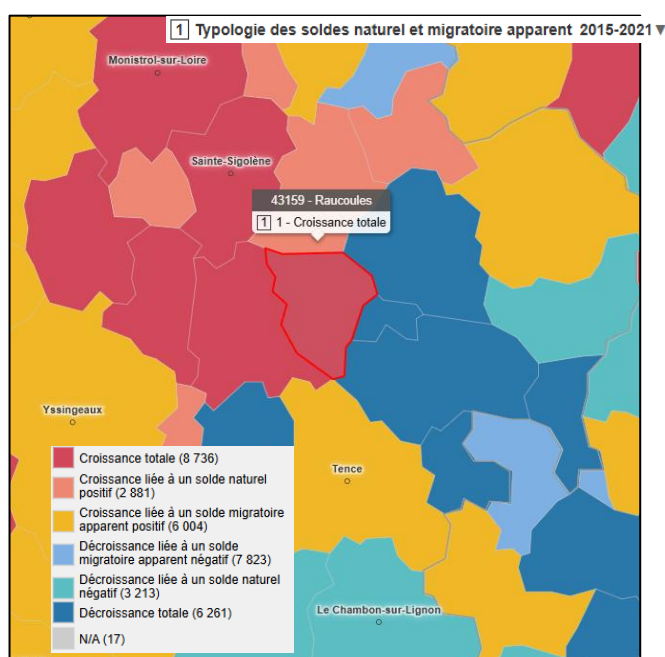
Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès au cours de l'année.



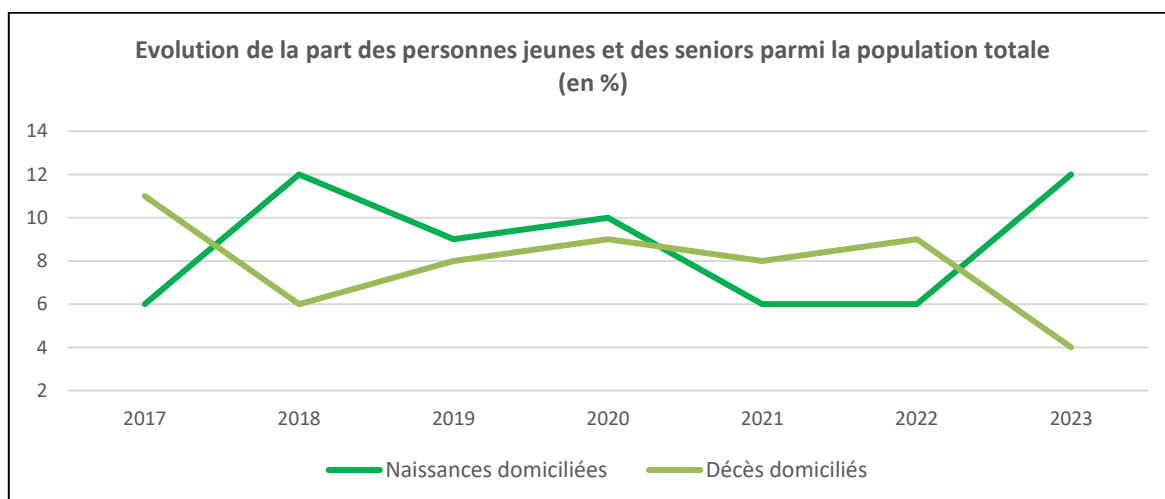
L'arrivée de population a lieu dans les années 80.

Le solde migratoire, très important à partir des années 80, implique une forte augmentation de la population. Il impulse donc aussi un revirement de situation pour le solde naturel, qui est également positif depuis 1982.

Depuis les années 90, la croissance est totale sur la commune, elle est dû à des soldes migratoires et naturels tous deux positifs. Les soldes naturels et migratoires sont égaux sur la dernière période observée. Le solde migratoire a tendance à diminuer sur les dernières périodes analysées. Il semble donc que l'accueil de jeunes ménages soit un enjeu important pour le territoire, afin de contribuer à la progression démographique.

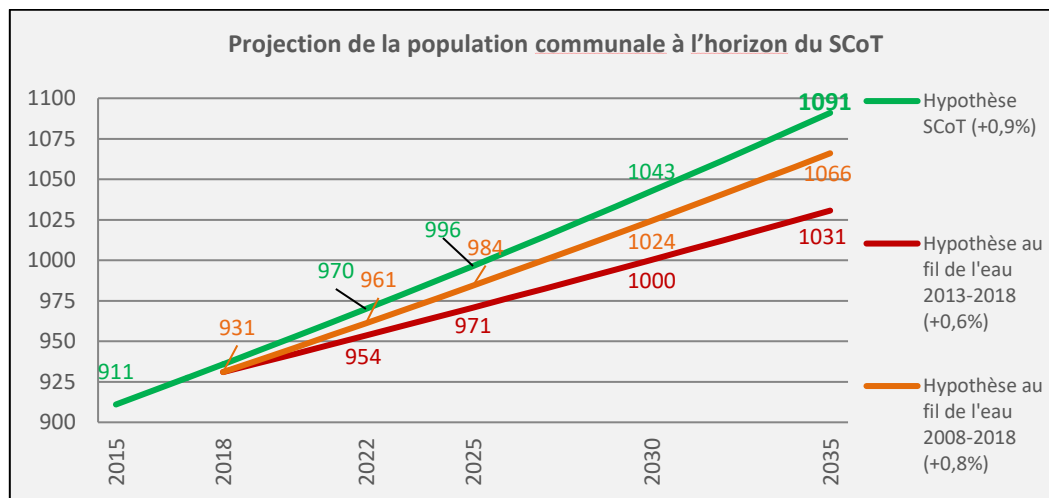


Il y a en moyenne environ 9 naissances par an, elles varient entre 6 et 12 selon les années. Les naissances sont supérieures aux décès : on en dénombre en moyenne 7 par an, entre 4 et 11 selon les années.



Orientations du SCoT :

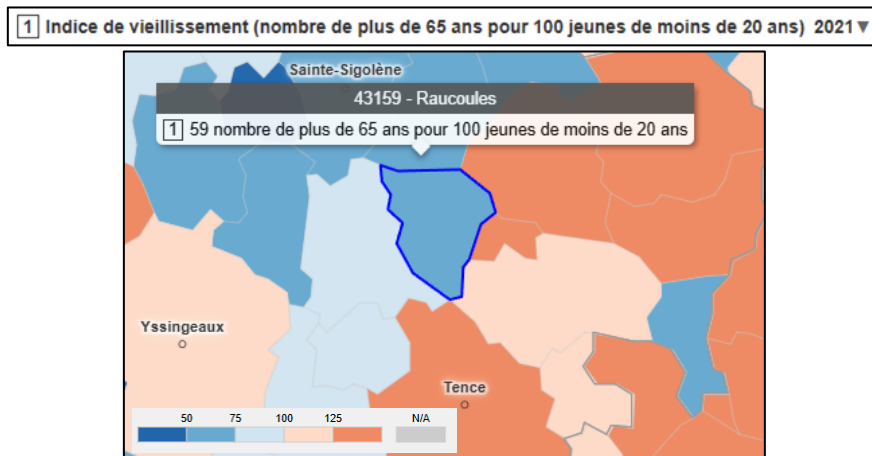
- Accueillir 15 000 nouveaux habitants, soit environ 100 000 habitants au total en 2035 ;
- Un taux de croissance de +0,90%/an sur 2015-2024 et 0,91% sur 2025-2035
- +160 habitants de 2018 à 2035 pour Raucoules soit vers 1000 – 1100 habitants.



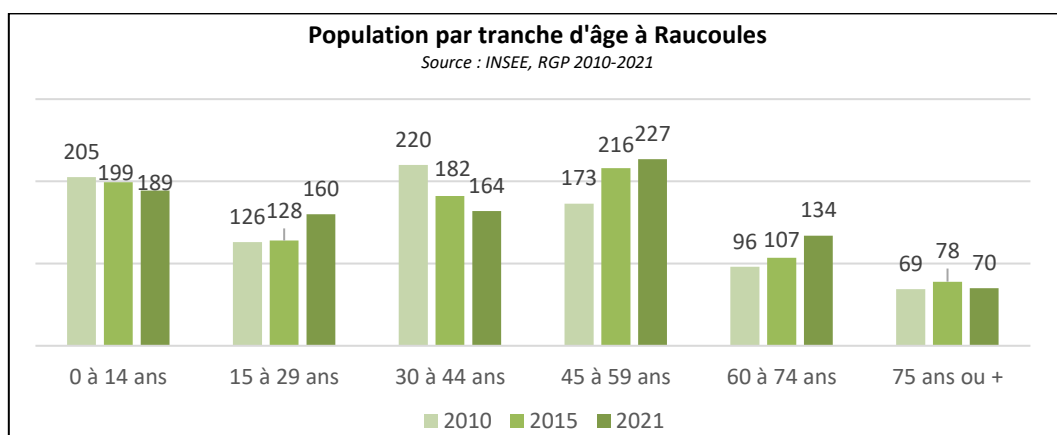
Ces projections sont données à titre informatif et d'aide à la décision, l'évolution de la population étant difficilement maîtrisable.

1.3. UNE POPULATION JEUNE À MAINTENIR

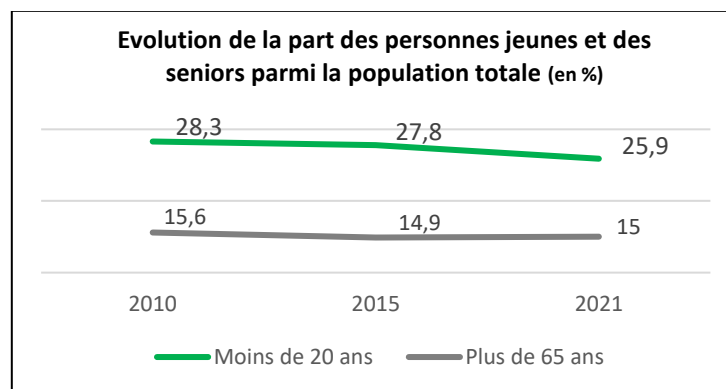
L'indice de vieillissement est faible : 0,59 (rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans) en 2021, contre 0,54 en 2015. Cet indice de vieillissement est stable et à maintenir.



Les différentes catégories de la population ont connu quelques évolutions sur la dernière période :



La part des plus jeunes de moins de 15 ans, est en légère diminution sur la période 2010 – 2021 mais est toujours supérieures en 2021 à celle des territoires de comparaison d'échelles supérieures.



La part des 15 – 29 ans connaît une hausse. Cependant cet indicateur est à considérer avec prudence pour la tendance à venir. En effet, cela peut engendrer des départs dans la décennie à venir pour des raisons de travail ou d'études. Ce phénomène peut être à anticiper.

On observe une baisse des 30 – 45 ans, bien que cette part soit toujours supérieures aux territoires d'échelles supérieures.

Les 45 – 59 ans sont en hausse, et présents dans des proportions supérieures aux territoires de comparaison

Les 60 – 74 ans connaissent une augmentation, mais représentent une part moins importante que pour les territoires de comparaison.

La part des plus de 75 ans de la commune est aussi inférieure à celle de l'intercommunalité et du département, elle est relativement stable.

La répartition de la population confirme ce profil démographique plutôt jeune sur la commune de Raucoules.

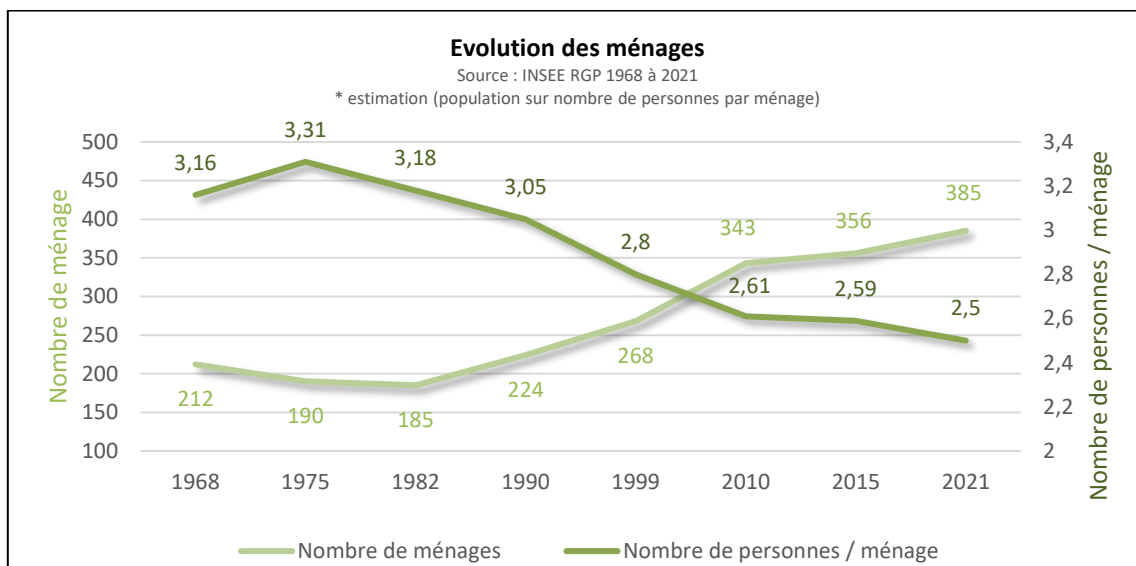
La part des moins de 30 ans est très bien représentée sur la commune avec 36,8 %, ce qui est très positif et nettement supérieur aux territoires de comparaison.

Source : INSEE, RGP 2021	Population par tranche d'âge				
	Raucoules			Haut Pays du Velay Communauté	Haute-Loire
	2010	2015	2021	2021	2021
0 – 14 ans	22,8 %	21,8 %	19,9 %	16,1 %	16,3 %
15 – 29 ans	14,4 %	14,1 %	16,9 %	14,6 %	14,2 %
30 – 44 ans	24,5 %	20,0 %	17,3 %	15,4 %	16,5 %
45 – 59 ans	19,4 %	23,7 %	24,0 %	22,0 %	20,8 %
60 – 74 ans	11,0 %	11,8 %	14,2 %	19,3 %	20,4 %
75 et +	7,9 %	8,6 %	7,6 %	12,5 %	11,8 %

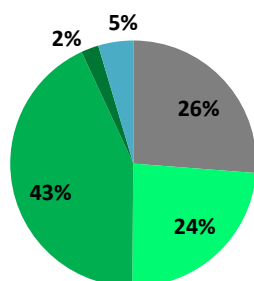
1.4. UNE AUGMENTATION DES COUPLES SANS ENFANT

En 2021, il y a 385 ménages sur la commune, comptant en moyenne 2,50 personnes, contre 3,16 en 1968 et 2,61 en 2010.

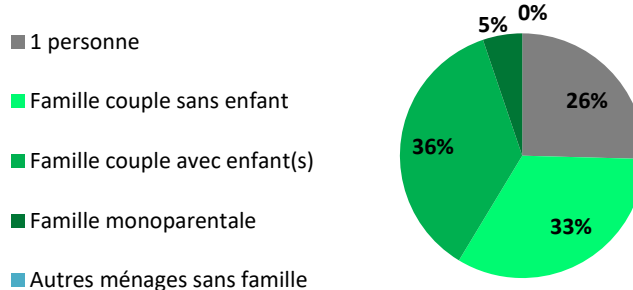
Cette taille de ménage est supérieure à celle de l'intercommunalité (2,25 personnes par ménage en moyenne), du département (2,12 personnes par ménage en moyenne) et de la France à l'échelle nationale : 2,16 personnes par ménage en moyenne. Cela peut s'expliquer par le caractère jeune de la population du territoire et un nombre élevé de famille.

**Typologie des ménages en 2010**

Source : INSEE, RGP 1968 à 2021

**Typologie des ménages en 2021**

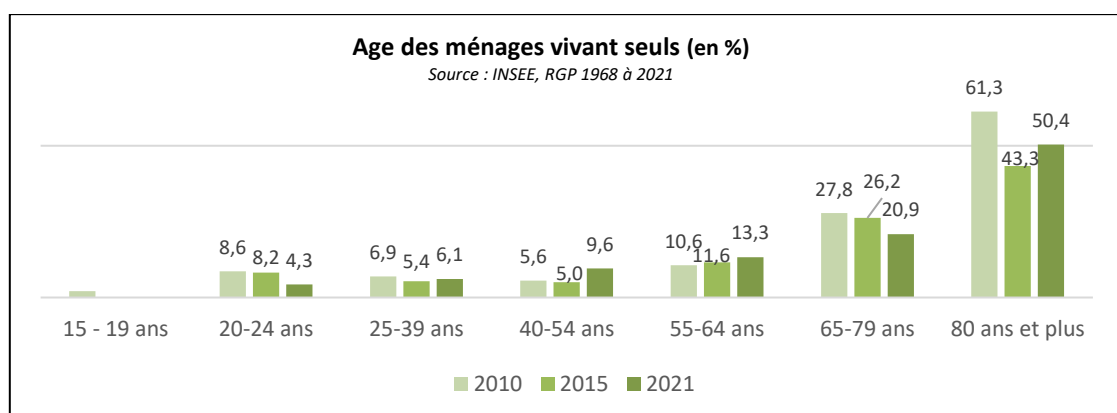
Source : INSEE, RGP 1968 à 2021



La structure des ménages a tendance à évoluer :

- Il y a une majorité de couples avec enfants mais une part en baisse au profit de la part des couples sans enfant qui représentent désormais 1/3 des ménages ;
- La part des ménages d'une personne est stable, ils représentent ¼ des ménages ;
- Les familles monoparentales sont en augmentation.

En 2021, 71,3% des personnes vivant seules ont 65 ans ou plus.

**Les orientations du SCoT :**

- Diminution de la taille des ménages de -0,50%/an entre 2015 et 2024 puis -0,40 %/an entre 2025 et 2034 passant de 2,40 à 2,20 personnes par ménage pour les villages
- **Pour Raucoules, on passerait de 2,52 à 2,40 personnes par ménage à horizon 2035.**

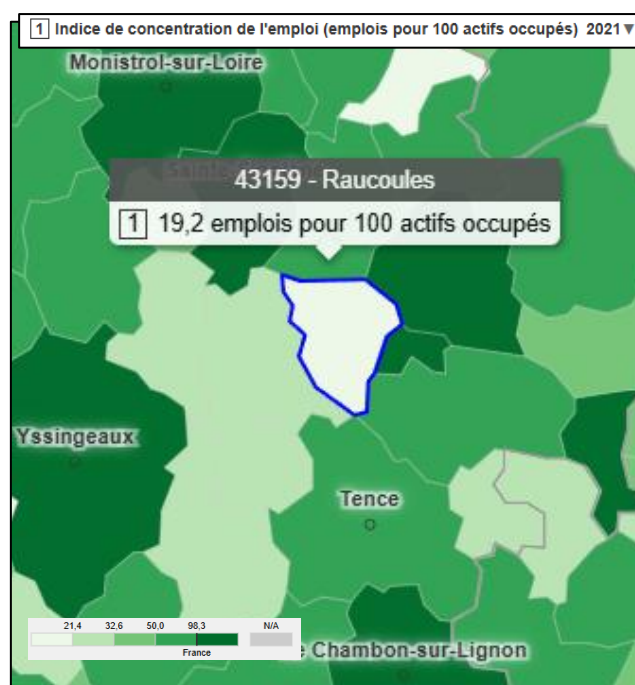
1.5. UN NOMBRE D'ACTIFS EN BAISSÉ

En 2021, 77,3% de la population des 15 – 64 ans est active et 72,7 % à un emploi, des proportions en légère baisse depuis 2010.

Activité de la population de 15-64 ans			
Source : INSEE, RPG 2010 à 2021	2010	2015	2021
Actifs	439	457	473
Actifs en %	80,4 %	79,5 %	77,3 %
Ayant un emploi	75,7 %	73,0 %	72,7 %
Chômeurs	4,7 %	6,4 %	4,6 %
Population totale (15-64 ans)	546	576	612

Le taux de chômage de la commune est faible et stable. Il est de 5,8 % en 2010, contre 6,0 % en 2021.

L'indicateur de concentration de l'emploi n'est pas élevé et est en baisse depuis 2010, cela s'explique par le fait que de plus en plus d'habitants travaillent hors de la commune. Cela s'explique aussi par une baisse du nombre d'emploi dans la zone.



Emploi au lieu de travail			
Source : INSEE, RP 2010-2021	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	98	91	86
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	414	420	449
Indicateur de concentration d'emploi	23,7	21,7	19,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	80,4%	79,5%	77,3%

Le panorama des catégories socio-professionnelles est en évolution :

- Les ouvriers représentent plus d'1/3 des catégories socio-professionnelles en 2021, ils comptent 166 actifs occupés en 2021 et cette catégorie est stable ;
- La part des employés est également stable, elle représente environ 28 % en 2021;
- Les professions intermédiaires sont en hausse nette et leur part se rapproche de la part de l'échelle intercommunale;
- Les cadres et les professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont en baisse ;

- Les agriculteurs sont présents dans des proportions stables et comparables à celle de l'intercommunalité.

Le panorama sociologique de la commune est un peu différent de celui du Haut Pays du Velay Communauté dans le sens où les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont présents dans des proportions moins importantes. Tandis que les agriculteurs, ouvriers et employés sont présents dans des proportions plus importantes.

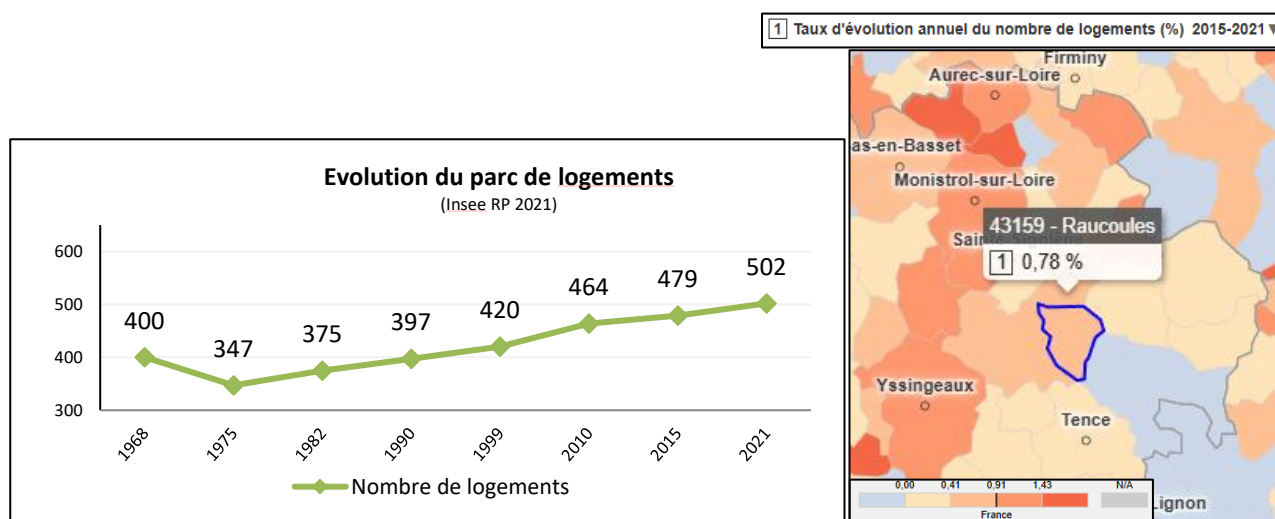
Il y a environ 356 ménages fiscaux pour une médiane de revenu à 21 340 € en 2021 (21 730 € pour l'intercommunalité).

Population active par catégorie socioprofessionnelle					
Source : INSEE, RP 2010 – 2021	% des CSP en 2010	% des CSP en 2021	Actifs en 2021	Actifs occupés en 2021	% des CSP des actifs occupés en 2021, CC Haut Pays du Velay
Agriculteurs exploitants	5,7 %	5,7 %	30	30	3,4 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8 %	5,7 %	30	30	8,7 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,8	1,9 %	10	10	7,5 %
Professions intermédiaires	16,4 %	22,2 %	116	111	23,1 %
Employés	29 %	27,9 %	146	136	25,9 %
Ouvriers	35,9 %	36,7 %	192	166	31,4 %

2. ÉVOLUTION DE L'HABITAT

2.1. UN PARC DE LOGEMENTS CARACTÉRISÉ PAR UNE PRÉSENCE CROISSANTE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

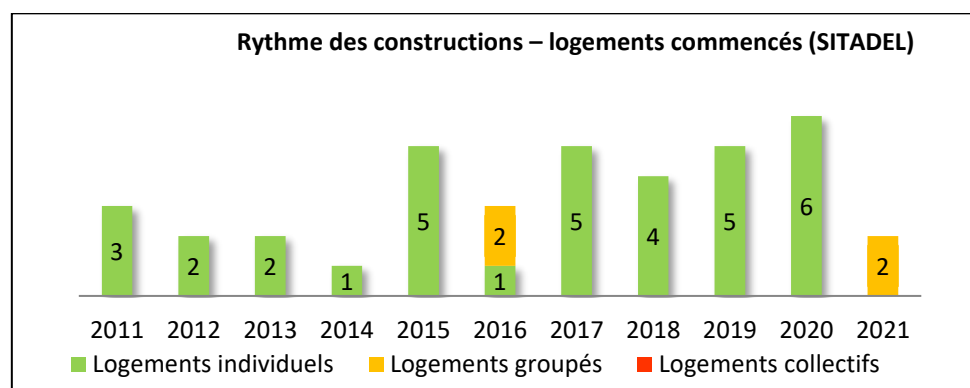
La commune compte 502 logements en 2021. Le parc de logements a augmenté de manière régulière depuis les années 1970.



Entre 2010 et 2021, le parc de logements a augmenté de 38 logements, pour une augmentation de 53 habitants sur la même période. Cette augmentation moins importante du nombre de logements que d'habitants rend visible le ralentissement du desserrement des ménages.

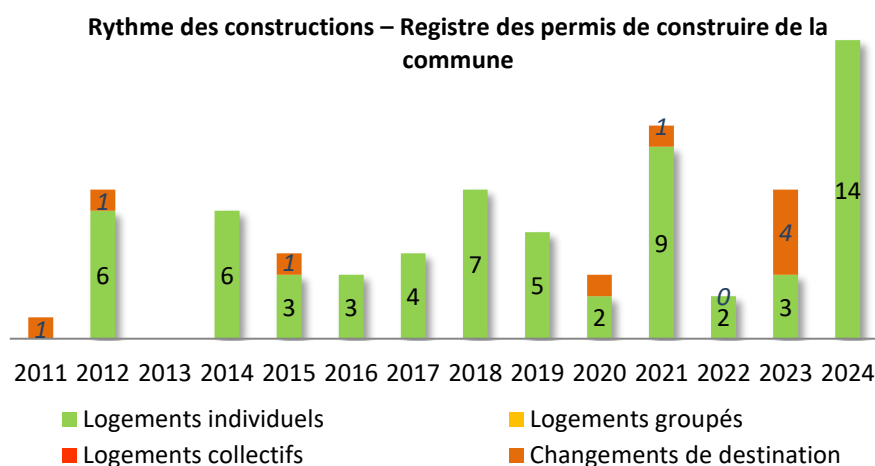
Source : INSEE, RGP 1968-2021	Évolution du parc de logements et de la population						
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Taux de variation annuel moyen de la population							
Raucoules	-0,9 %	-1,0 %	+1,9 %	+1,0 %	+1,6 %	+0,4 %	+0,6 %
Taux de variation annuel moyen du nombre de logements							
Raucoules	-2,01 %	+1,11 %	+0,72 %	+0,63 %	+1,11 %	+0,64 %	+0,78 %
CC Haut Pays du Velay	+0,67 %	+1,15 %	+0,46 %	-0,01 %	+1,13 %	+0,34 %	+0,18 %
Haute-Loire	+1,02 %	+1,50 %	+0,73 %	+0,48 %	+1,27 %	+0,71 %	+0,45 %

D'après les données Sitadel, 38 logements ont été commencés depuis 2011, soit 3,5 logements/an en moyenne. Parmi ces logements commencés il n'y a aucun logement collectif, et quatre logements groupés dont deux de l'OPAC en 2016 et deux en 2021 d'un portage privé.



2.2. BILAN DE LA CARTE COMMUNALE

Pour rappel, la carte communale de Raucoules a été approuvée en 2013 puis révisée en 2017 (pour l'extension de la ZA des Lardons).



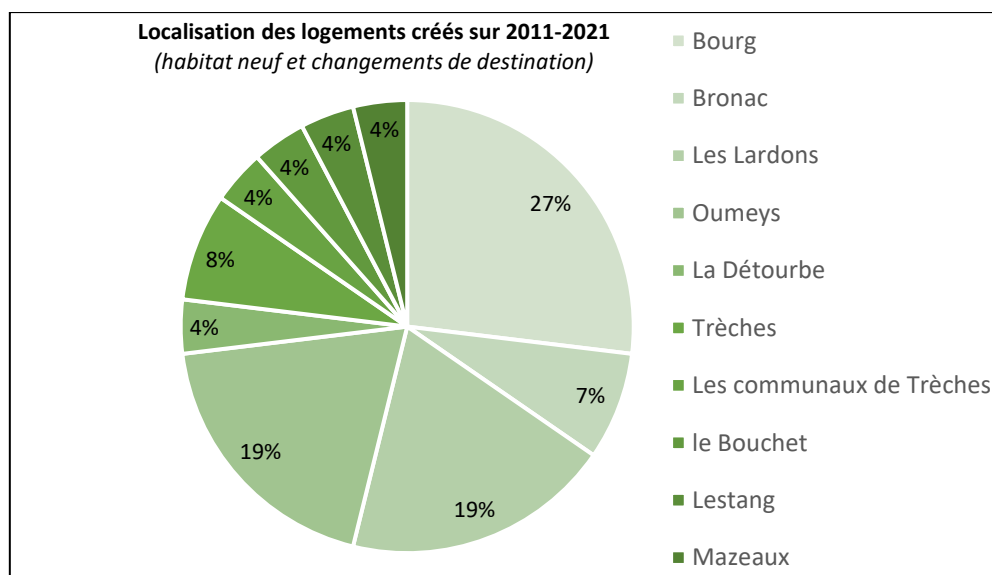
Selon le registre des permis de construire, sur 2011-2024, 73 logements neufs ont été réalisés soit 5,2 logements/ an en moyenne, dont 9 changements de destination.

Sur la période 2011-2021 (10 ans), 50 logements neufs ont été réalisés, soit une moyenne de 5 logements par an dont 5 en changement de destination.

Des changements de destination pour création de gîtes se sont réalisés : 1 à Chazelet, 1 aux Salettes-Les Mazeaux, 1 à La Pèze (transformation de deux corps de ferme mitoyens en gîte de groupe et salle de réception).

Localisation des créations de logements sur 2011-2021 :

- 16 dans le Bourg et ses extensions (Peyre Grosse, Les balayes),
- 10 aux Lardons (1 changement de destination),
- 8 à Oumey (1 changement de destination),
- 4 à Bronac,
- 4 à Trèches,
- 3 à La Détourbe (1 changement de destination),
- 2 au Bouchet (1 changement de destination),
- 1 à Rochette,
- 1 au Crouzet et
- 1 à Figon (1 changement de destination)

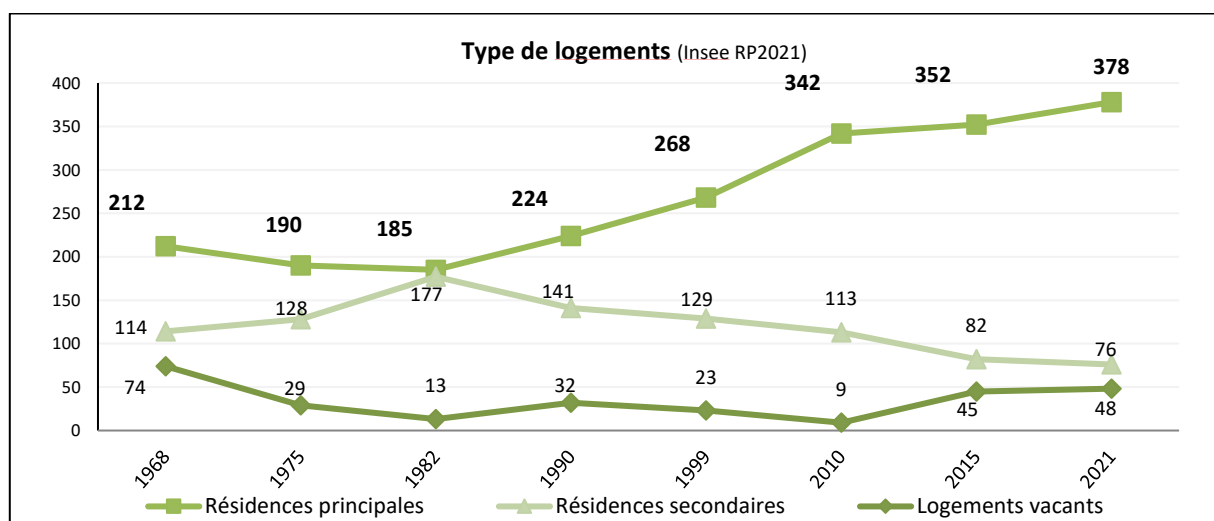
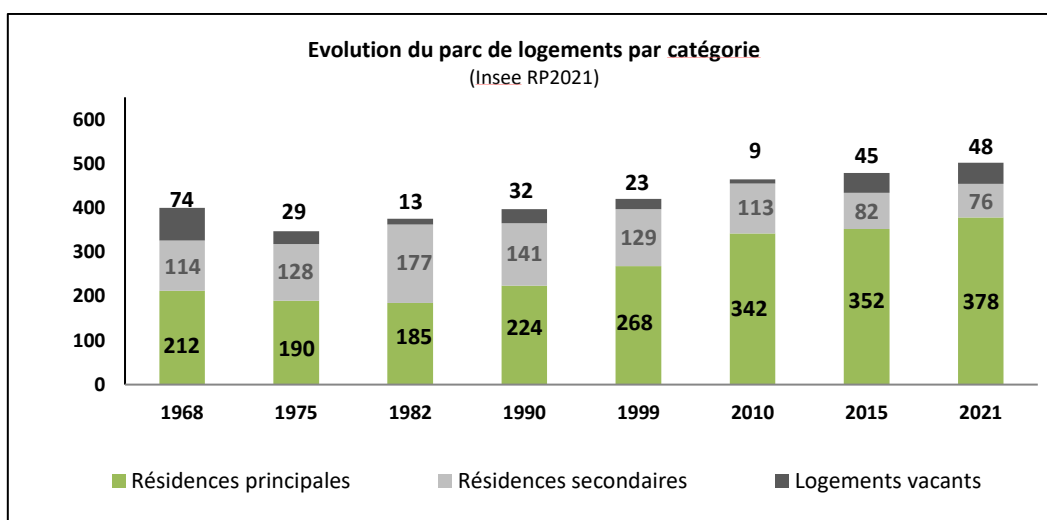


Sur 2017-2024 (SCoT), 52 logements ont été créés dont 46 logements créés en neuf pour de l'habitat, soit une moyenne de 5,8 logements par an (+ 6 changements de destination, soit une moyenne de 6,5 logements par an au total).

Les orientations du SCoT :

- Objectifs de répartition de la construction neuve entre 2015 et 2035 pour les villages : **75% en individuel pur, 20% en individuel groupé et 5% en collectif.**
- Construire **40% des logements en renouvellement urbain** (en aménagement, changement de destination au sein de l'enveloppe bâtie)
- Construire environ 9 800 logement à l'horizon 2035, soit environ 3 300 logements dans les villages : 1 400 logements sur 2015 - 2025 et 1 900 logements sur 2025 – 2035.
- Raucoules représentant 3,36% de la population totale des villages, **111 logements à produire sur 2017 – 2035** soit 47 logements sur 2017 – 2024 (5,9 logements/an en moyenne) puis 64 logements sur 2025 – 2035 (5,8 logements/an en moyenne) → un objectif moins important que ce qui a été réalisé. Parmi ces logements :
 - o 28 à créer autre qu'en individuel
 - o 45 à créer en renouvellement urbain
- Depuis 2017, 52 logements ont été réalisés et sont à déduire, ce qui porte l'objectif à 59 logements sur la durée de la carte communale.

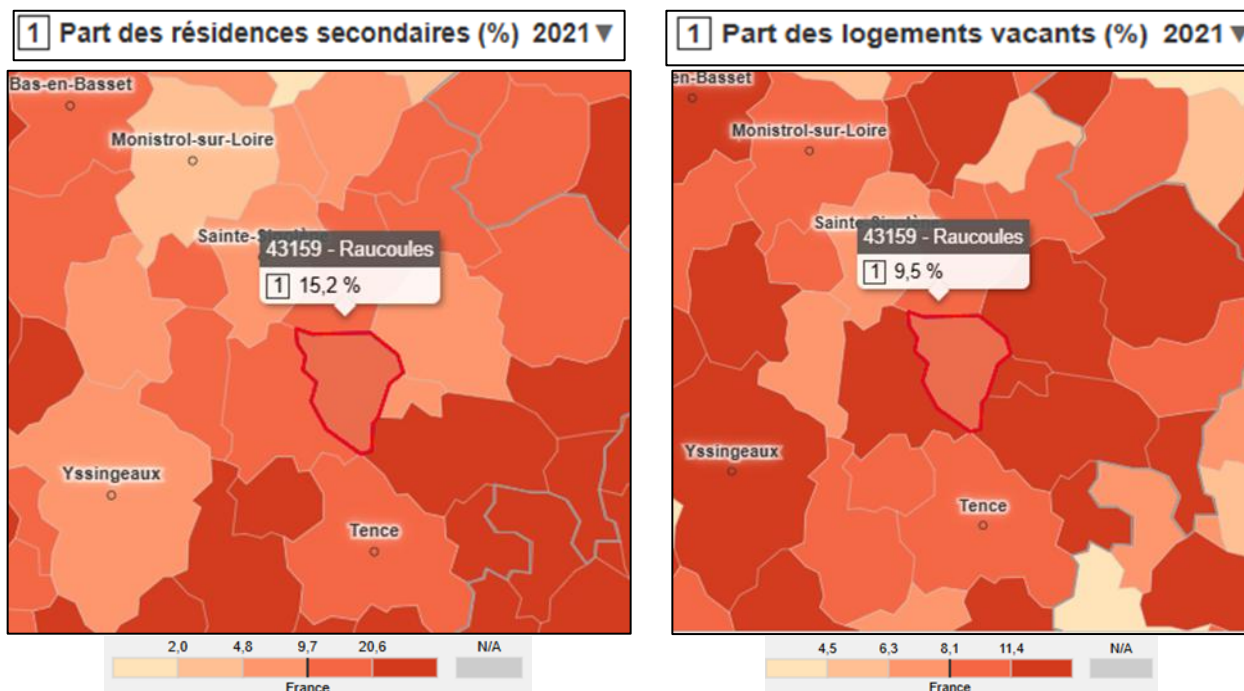
En 2021, le parc de logement de la commune est composé de 75,3 % de résidences principales contre 71,0% à la Communauté de Communes. Elles représentaient 53 % des logements en 1968, 56,4% en 1990 et 73,7% en 2010.



En 2021, les résidences secondaires représentent 15,1 % des logements de la commune (76 habitations), contre 14,4 % au Haut Pays du Velay Communauté. La part des résidences secondaires est en baisse depuis 1980.

Les orientations du SCoT :

- Objectif de remise sur le marché des résidences secondaires :
- -2.12% sur 2015 – 2024 et de -1.78% sur 2025 – 2035 pour les villages.
- **Pour Raucoules : 74 en 2025 et 73 en 2035, soit trois résidences secondaires transformées en principales.**



Il y a 48 logements vacants sur le territoire en 2021, cela représente 9,5 % du parc de logement, contre 14,6% pour la le Haut Pays du Velay Communauté. Cette part est en augmentation entre 2010 et 2021.

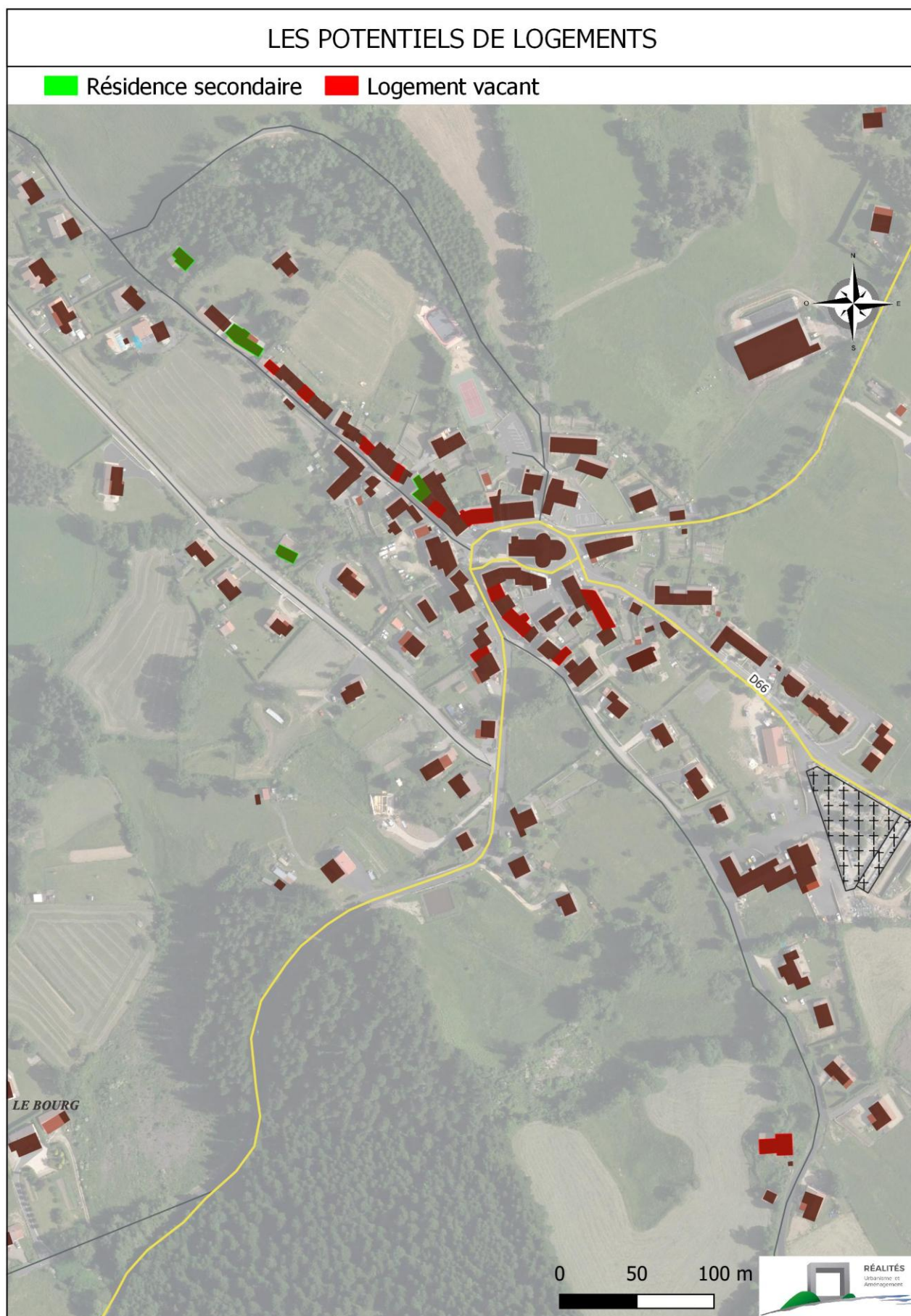
Les orientations du SCoT :

- Objectif de vacance en 2035 n'excédant pas les 8% dans les villages.
- **Pour Raucoules : un objectif de 39 logements, soit une remise sur le marché d'environ 9 logements vacants.**

Résidences secondaires

Logements vacants

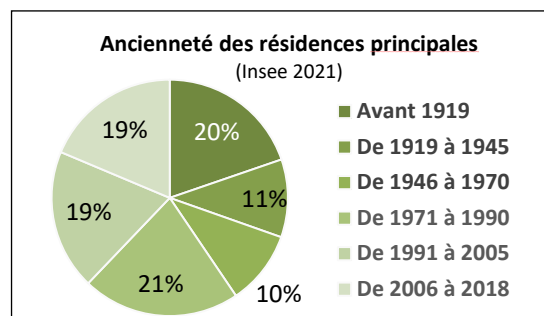




2.3. UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN

30,4 % des résidences principales ont été construites avant 1945 mais 37,9 % après 1990.

Concernant l'état du parc, on compte 7 résidences principales sans salle de bain.

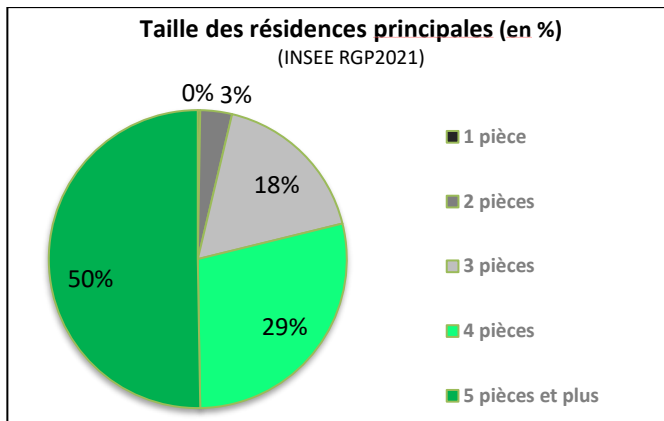
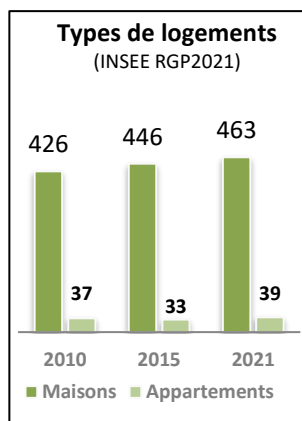


2.4. UNE MAJORITÉ DES TRÈS GRANDES MAISONS

A Raucoules, 92,2 % des logements sont des maisons ; il y a 7,8 % d'appartements, proportion stable depuis 2010 (8 %).

La moitié (50,3 %) de ces maisons disposent de 5 pièces et plus. Il y a 21,2 % de logements de 3 pièces et moins et 25 % de ménages d'une personne, ce qui est cohérent.

En moyenne on observe 4,9 pièces pour les maisons et 2,9 pour les appartements.



2.5. UNE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ GÉNÉRALISÉE

Il y a près de 80 % de propriétaires. La part des locataires restent donc assez grande avec 19 % de logements locatifs, ce qui est important pour permettre le renouvellement de la population.

Résidences principales selon le statut d'occupation						
INSEE, RGP 2021	Raucoules				CC Haut Pays du Velay	Haute-Loire
	2010	2015	2021	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	2021	2021
Propriétaires	78,1 %	79,0 %	78,8 % (298)	22,1	76,3 %	70,4 %
Locataires	19,0 %	17,9 %	19,3 % (73)	7,6	22,0 %	27,4 %
Dont logement sociaux	0,58 %	2,3 %	2,6 % (10)	8,0	3,5 %	6,4 %
Logés gratuitement	2,6 %	3,1 %	1,8 % (7)	8,7	1,7 %	2,2 %

Raucoules compte 2,6 % de logements sociaux, soit 10 logements.

Parmi ces logements : 6 sont des maisons individuelles, 4 sont des logements collectifs.

Il y aurait, en Novembre 2022, 8 demandes pour un logement social sur la commune.

Il y a 5 logements communaux non conventionnés de type F3/F4 dont 4 sont occupés par des personnes seules.

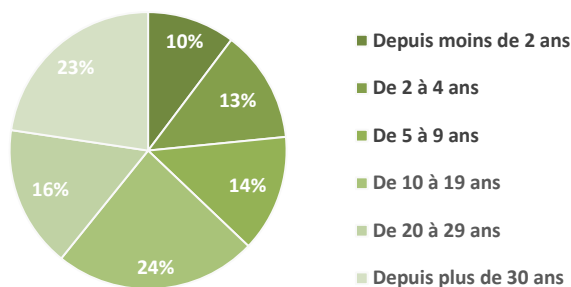
L'aménagement de quatre logements locatifs dans l'ancien bâtiment de la Cure.

2.6. UN TURN-OVER ASSEZ LIMITÉ

D'après l'INSEE, la majorité des ménages (63 %) habitent depuis plus de 10 ans dans leur logement ; c'est le résultat de la forte proportion de propriétaires à l'échelle communale.

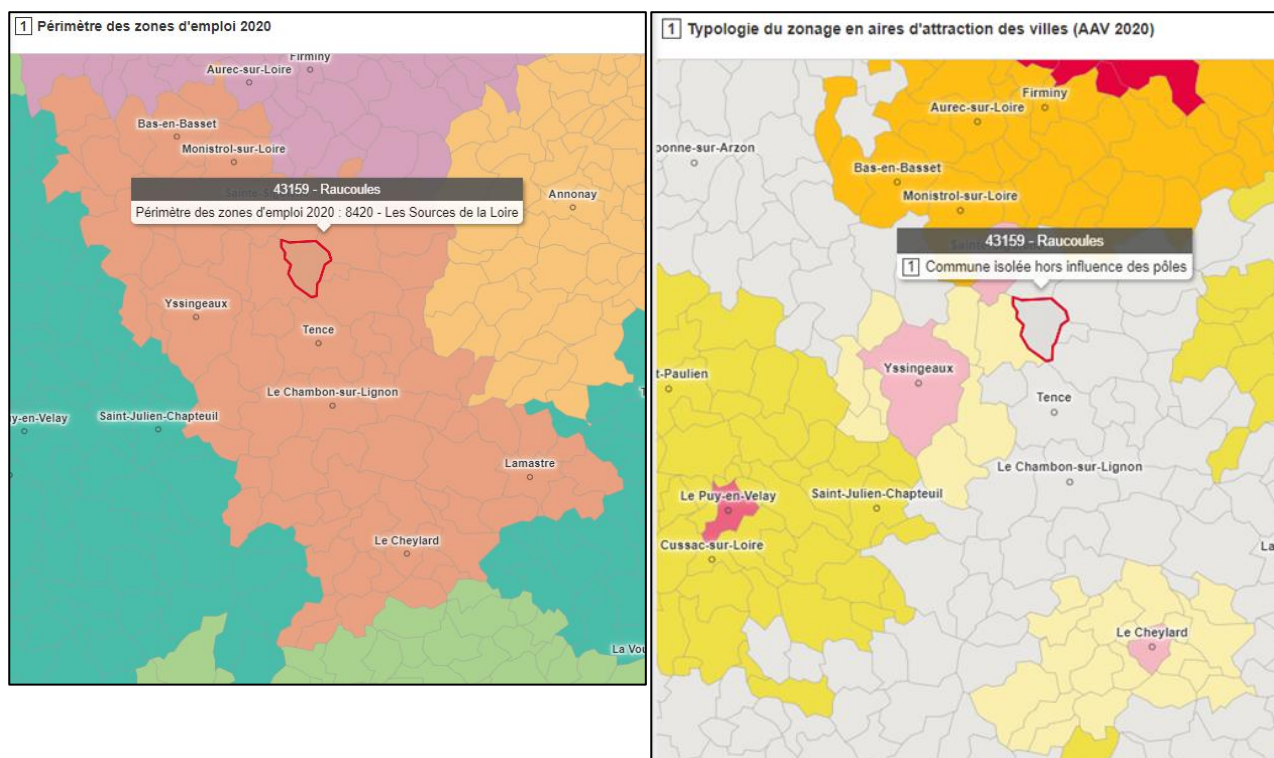
Cependant, près de 23,5 % des ménages occupent leur logement depuis moins de 4 ans, ce qui illustre un bon renouvellement de la population sur les dernières années.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021, en %
(Insee RP2021)



3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES

Raucoules s'inscrit dans l'aire d'emploi des Sources de la Loire.



La commune n'est pas située dans l'aire d'influence d'un pôle urbain.

3.1. UN NOMBRE D'EMPLOI EN HAUSSE

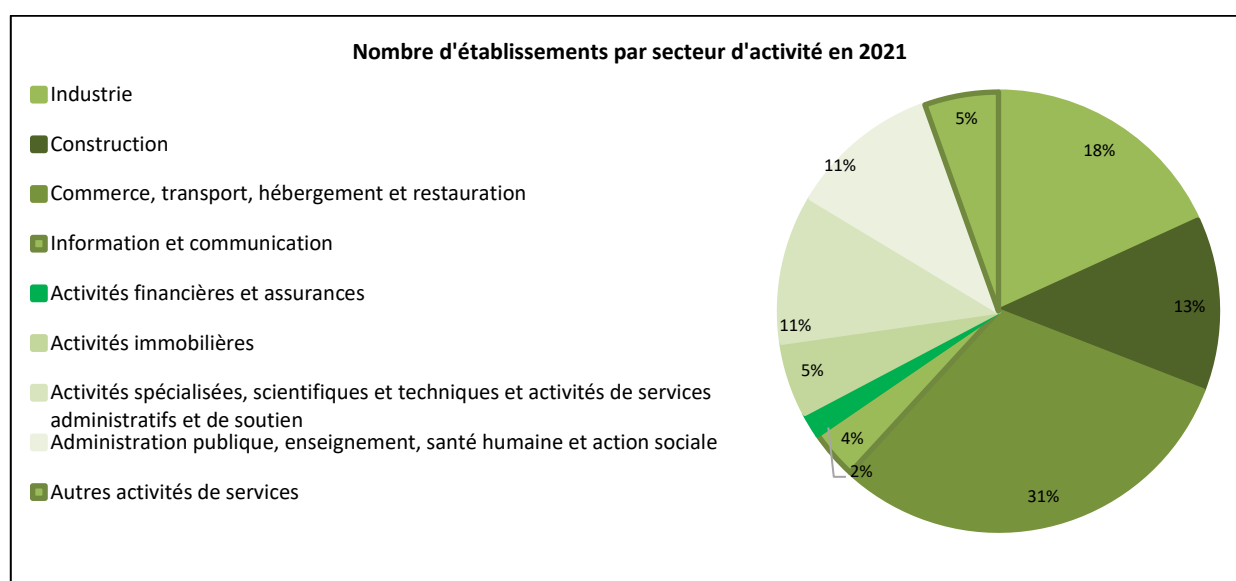
Il y a 86 emplois sur la commune, ce nombre est en diminution, d'une dizaine en 10 ans.

Emploi et activité			
INSEE, RP 2010-2021	2010	2015	2021
Nombre d'emploi dans la zone	98	91	86
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	414	420	449
Indicateur de concentration d'emploi	23,7	21,7	19,2

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué, le nombre d'emplois aux saisons est resté stable.

L'indicateur de concentration de l'emploi est faible. La commune est donc dépendante des zones d'emplois alentours.

La commune recense 55 établissements en 2021, dont 31 % dans le domaine du transport, commerce, hébergement, restauration, 18,2 % dans l'industrie et 12,8 % dans la construction.

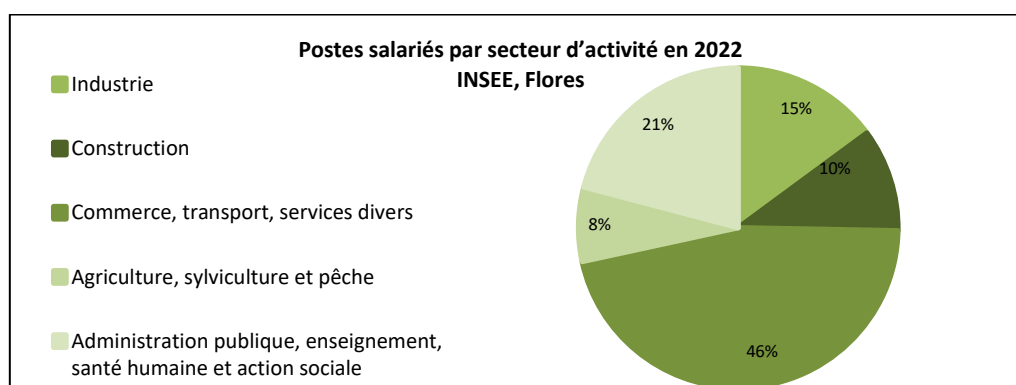


Il y a 67 postes salariés en 2022, dont 46 % dans le domaine du commerce, transport, services divers, 15 % dans le domaine de l'industrie, 21 % dans le domaine de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

29 établissements emploient des salariés, dont aucun n'emploie plus de 10 salariés. Les secteurs qui emploient le plus sont : l'industrie et le commerce (13 salariés) et les transports et services divers (16 salariés) : entreprise de saison et entreprise de transport express.

Aujourd'hui, il y a trois assistantes maternelles à Raucoules dont 2 départs à la retraite prochainement, la demande est toujours présente. En 2025, une Maison d'assistantes maternelles va ouvrir avec deux nouvelles assistantes.

Les projets en cours sur la commune viendront conforter l'emploi : création d'une Maison d'Assistante Maternelle (2 emplois) et d'un local commercial.



3.2. UN TISSU COMMERCIAL ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Les commerces et services de première nécessité se trouvent dans le bourg :

- Boulangerie/pâtisserie
- Bar/restaurant/tabac
- Coiffeur
- Salaison

Cette offre est complétée par un marché le samedi matin (2 exposants : primeur et revendeur fromager).

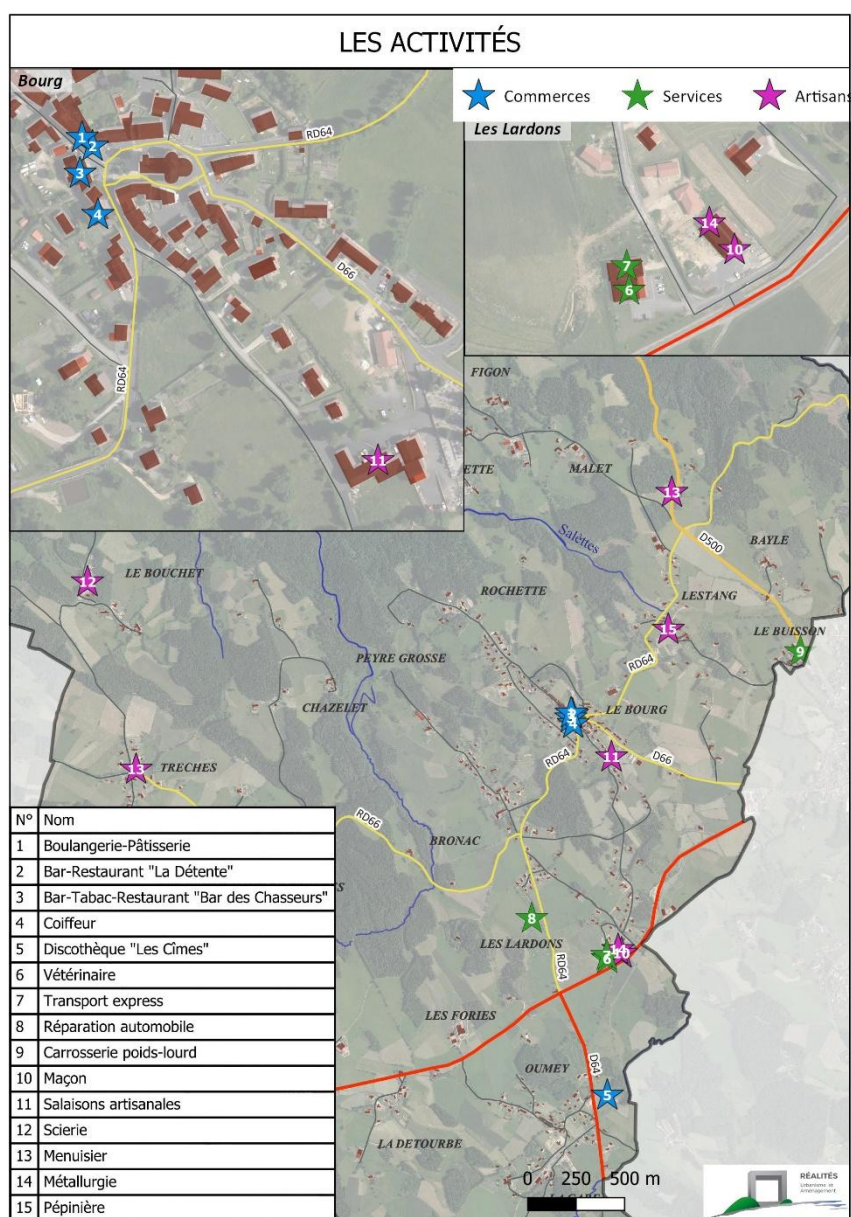
3.3. UN TISSU D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DIVERSES

Les artisans sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

On peut remarquer la présence d'activités dans la filière bois : une menuiserie et une scierie.

3.4. LA ZONE D'ACTIVITÉ INTERCOMMUNALE

La zone d'activité des Lardons (créée en 2018) relève de la compétence intercommunale du Haut Pays du Velay communauté. Elle a une surface totale de 4,7 ha et accueille aujourd'hui onze entreprises : Maçonnerie bruyère, Vétérinaires, 4M, Vert Haut Forêt, Carrosserie BESSET, Melrose, CAP Chauffage, LKL Immo Agenceur, Bordet électricité, Transport Delolme. Deux projets d'installations sont à venir (terrains vendus) : MAC INVEST et caves MARCON.



3.5. UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE TOURNÉE VERS LE TOURISME VERT

La commune dispose d'un patrimoine naturel et d'un réseau d'éléments du petit patrimoine développé. Ces éléments sont vecteurs d'attractivité touristique.

L'activité touristique de la commune est très orientée vers **le tourisme vert**. En effet, plusieurs itinéraires de randonnées parcourent le territoire :

- GR65 – Chemin de Compostelle
- GR430 – Chemin de Saint-Régis
- La Vallée du Pont de Raucoules (PR651)
- Sauze (PR099)
- Vallée de la Dunières – Saint Julien la Tourette (PR147)
- Circuit de découverte du petit patrimoine.

Le territoire est aussi traversé par la voie verte « Via Fluvia » en direction d'Yssingeaux ou de Riotord, par le chemin de fer touristique Velay Express (une gare se trouve à Oumey).

Le Château de Figon et son parc participe également de l'attractivité touristique de la commune.

Les hébergements touristiques :

- Aire de services camping-car généralement complète
- Gîte « La Grange » - Bourg : 4 personnes
- Gîte « de Lestang » - Lestang : 4 personnes
- Gîte – La Pèze : une trentaine de couchages
- Gîte et chambres d'hôtes « La Terrasse de Martin » - Martin : 4 + 6 personnes
- Chambres d'hôtes « L'Aubergîte » - Reynier : 10 personnes
- Chambres d'hôtes « La Maison Longue » : 12 personnes

Quelques projets touristiques sont en réflexion sur le territoire :

- La réhabilitation de l'ancienne auberge en restaurant à Oumey pour 2024 – 2025 (accompagnée d'une déviation et d'un aménagement de parking), c'est un projet porté par la CCPM.
- La création de liaisons modes actifs dans le bourg. Une difficulté réside dans la traversée de la RD105.



Gare du chemin de fer touristique « Velay Express »



Aire de camping-car et Voie Verte



Gîtes

LE TOURISME

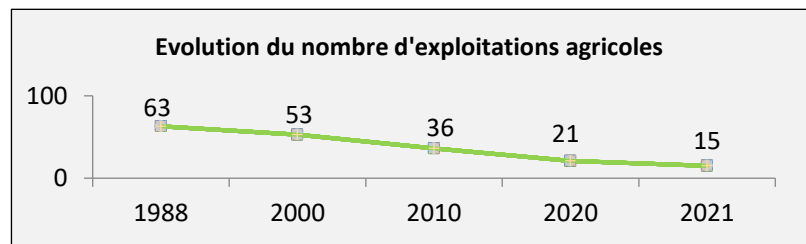


3.6. ACTIVITÉ AGRICOLE

Les exploitations de la commune sont de moins en moins nombreuses : il y en a 15 en 2021, regroupant 21 exploitants.

Les exploitants sont répartis dans différents type de structures d'exploitations :

- 4 GAEC
- 1EARL
- 6 exploitations individuelles
- 4 double-actifs

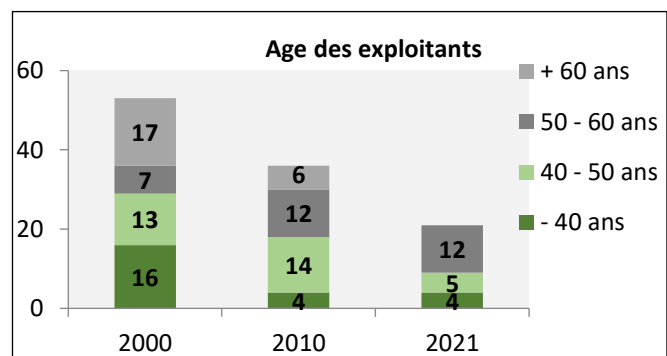


Il faut également mentionner la présence d'un pépiniériste et d'exploitants retraités qui conservent toujours quelques animaux.

Il y a une CUMA, elle regroupe 29 adhérents sur 7 communes et n'a pas de bâtiment attitré.

Depuis 2012 (approbation de l'ancienne carte communale), 8 exploitants ont arrêté leur activité ou sont retraités.

57 % des exploitants ont plus de 50 ans. Cependant, certaines exploitations en GAEC et EARL sont composées d'associés de plus de 50 ans et d'autres de moins de 45 ans assurant la reprise.



Parmi les exploitants individuels, 5 ont plus de 50 ans dont un a plus de 55 ans et approche de la retraite, cette exploitation représente donc un enjeu de reprise.

Et enfin, 19 % des exploitants ont moins de 40 ans.

Les 15 exploitations de la commune utilisent, en 2020, 749 ha (quel que soit leur localisation, sur et en dehors de la commune de Raucoules).

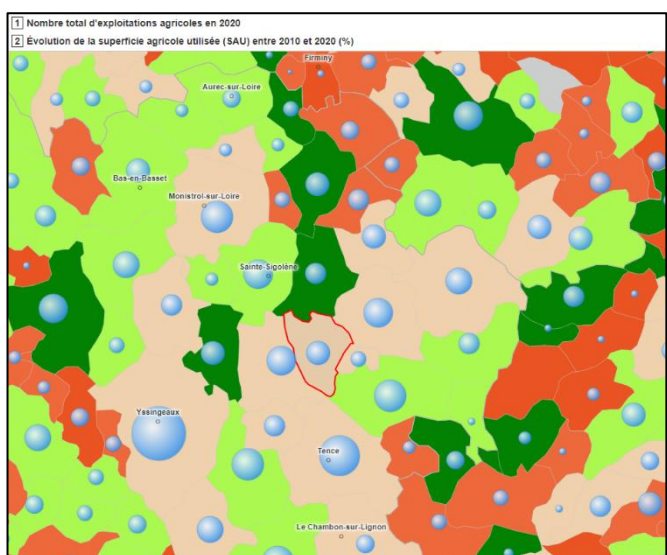
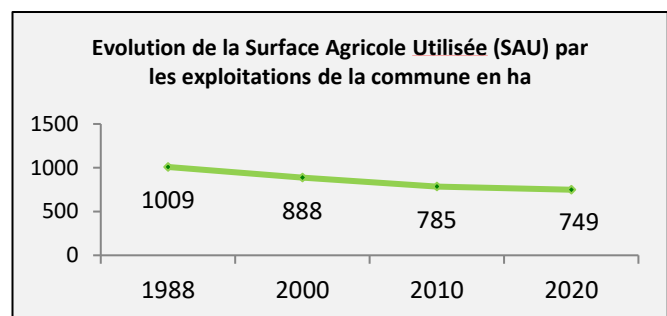
La SAU connaît une diminution progressive : -12 % entre 2000 et 2010 et -5 % entre 2010 et 2020.

Les surfaces déclarées à la PAC en 2020 atteignent 736 ha, soit 35 % du territoire communal.

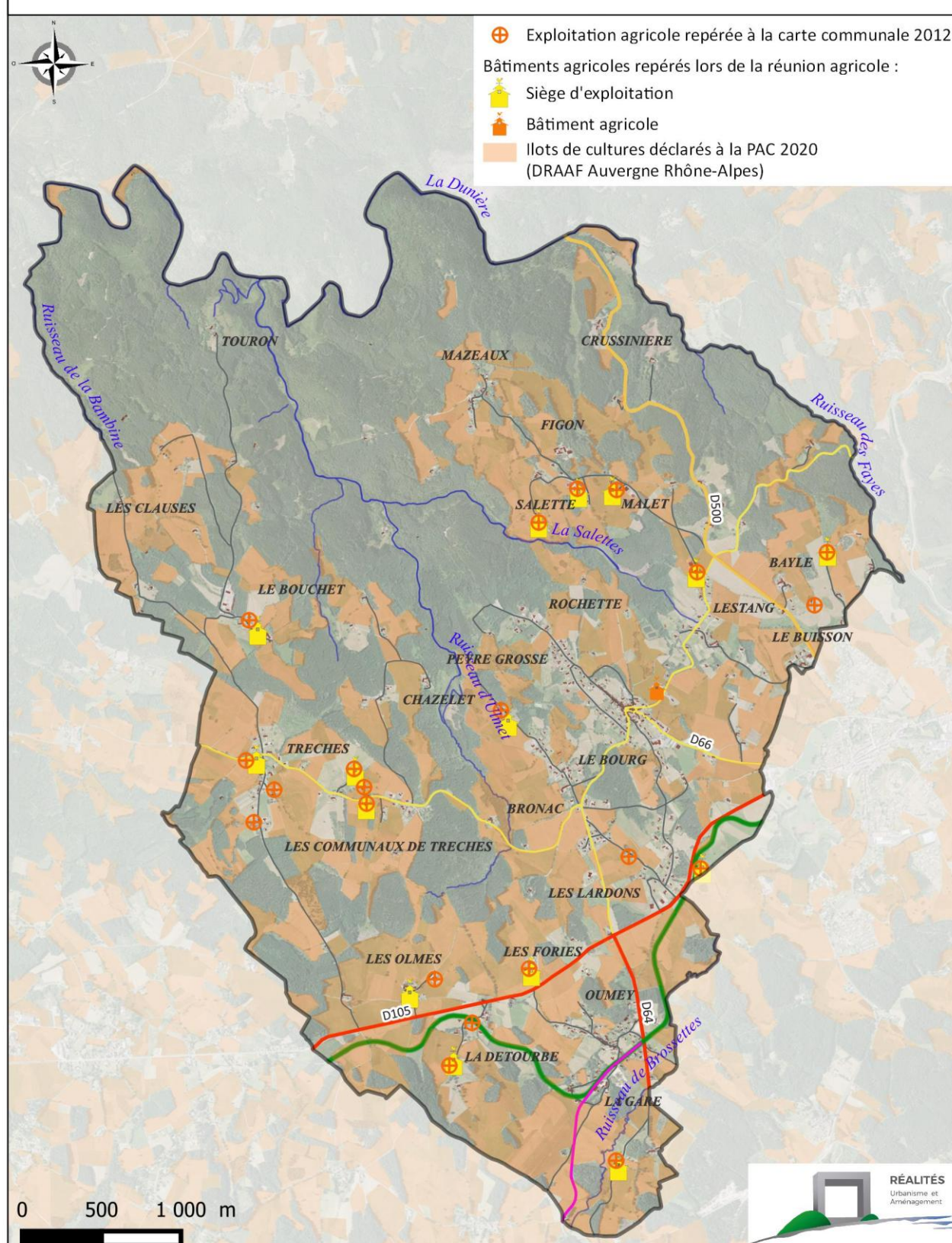
La production communale est majoritairement orientée vers l'élevage de bovins (mixte, lait et viande) :

- 8 exploitations tournées vers l'élevage de bovins allaitants,
- 7 en bovins lait,
- 2 en poules pondeuses (complément d'activité),
- 2 en ovins viande (complément d'activité),
- 1 en élevage de porc (complément d'activité).

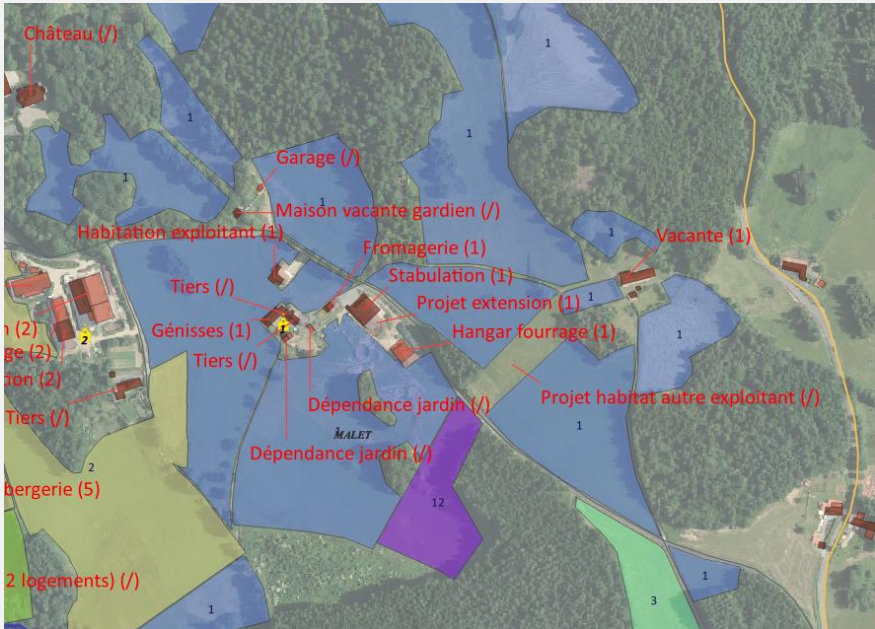
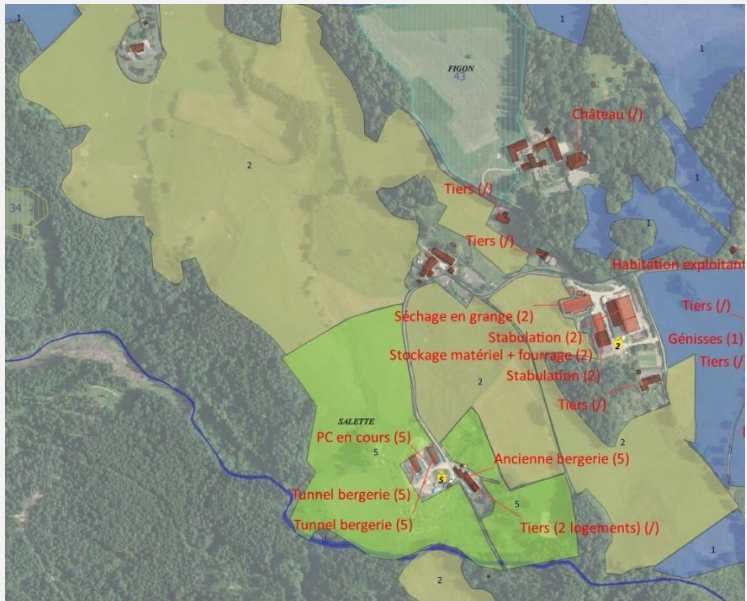
Parmi ces exploitations, deux proposent de la vente directe.

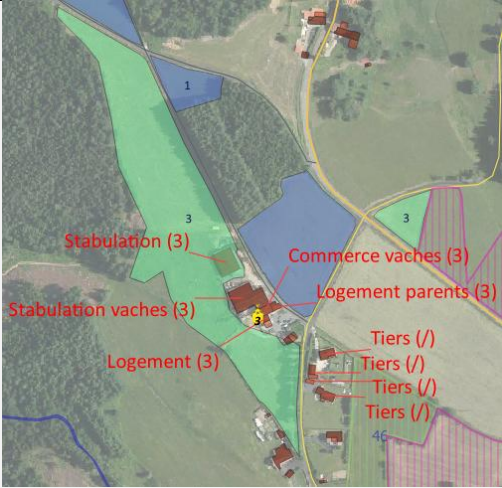


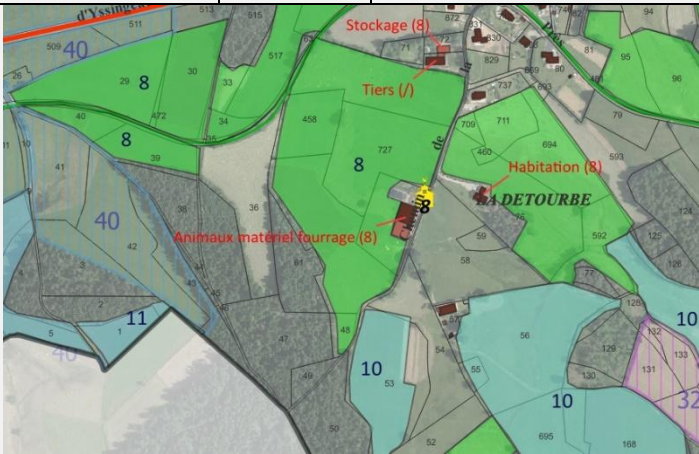
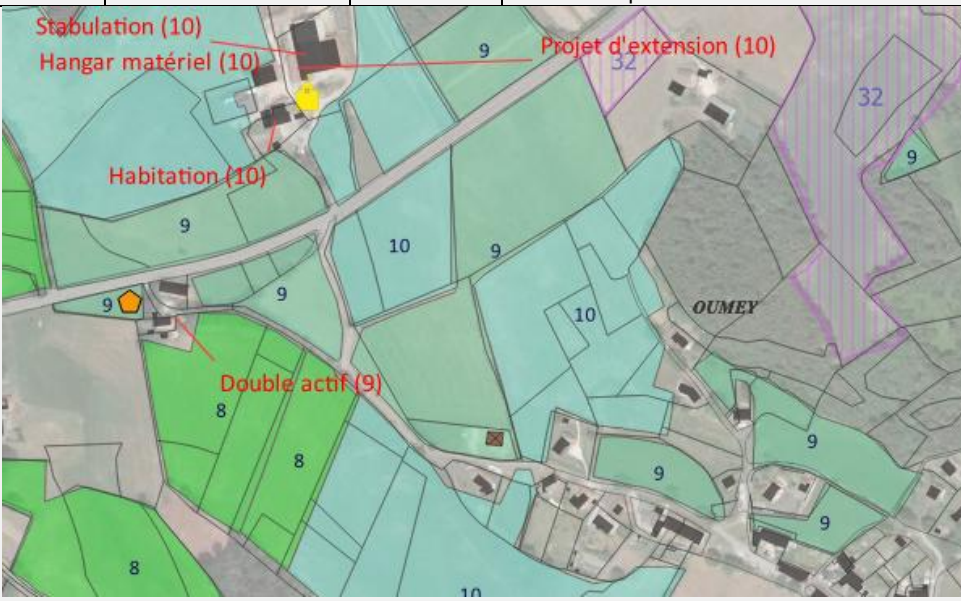
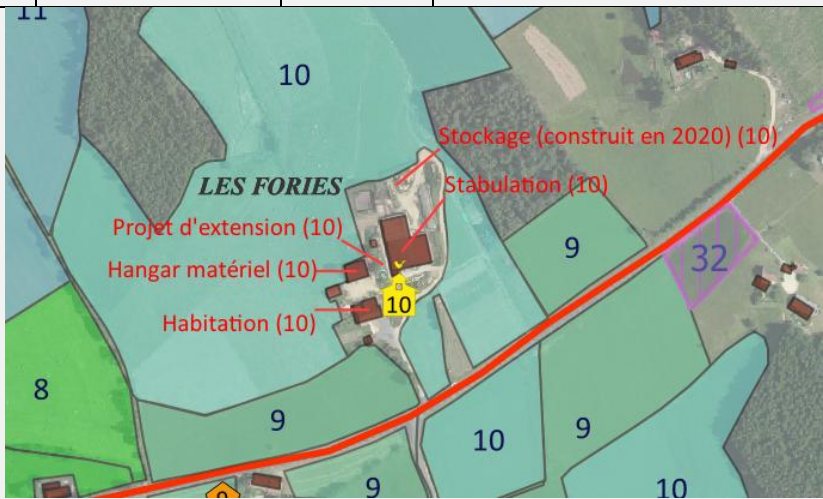
EVOLUTON DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET TERRAINS AGRICOLES

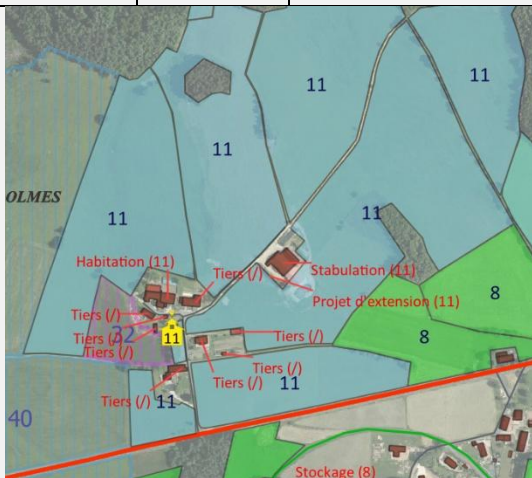
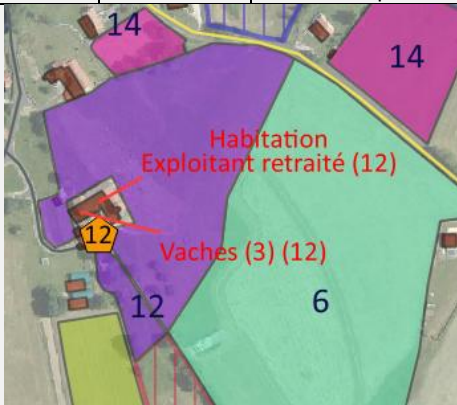
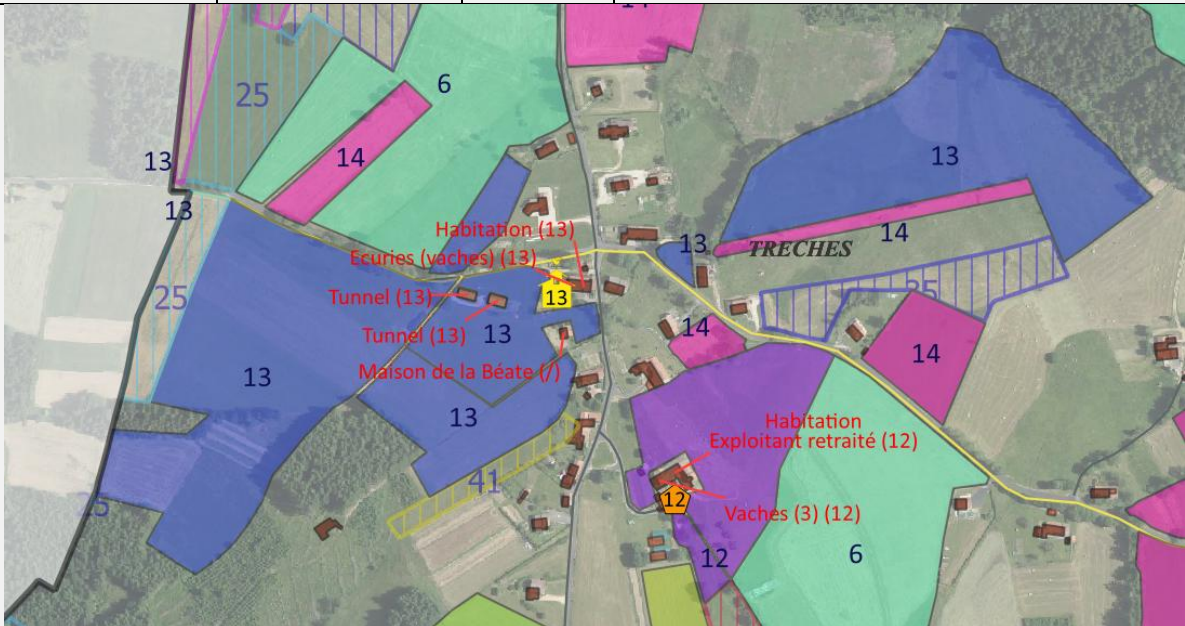


Synthèse des principales conclusions issues de la réunion agricole, par exploitation :

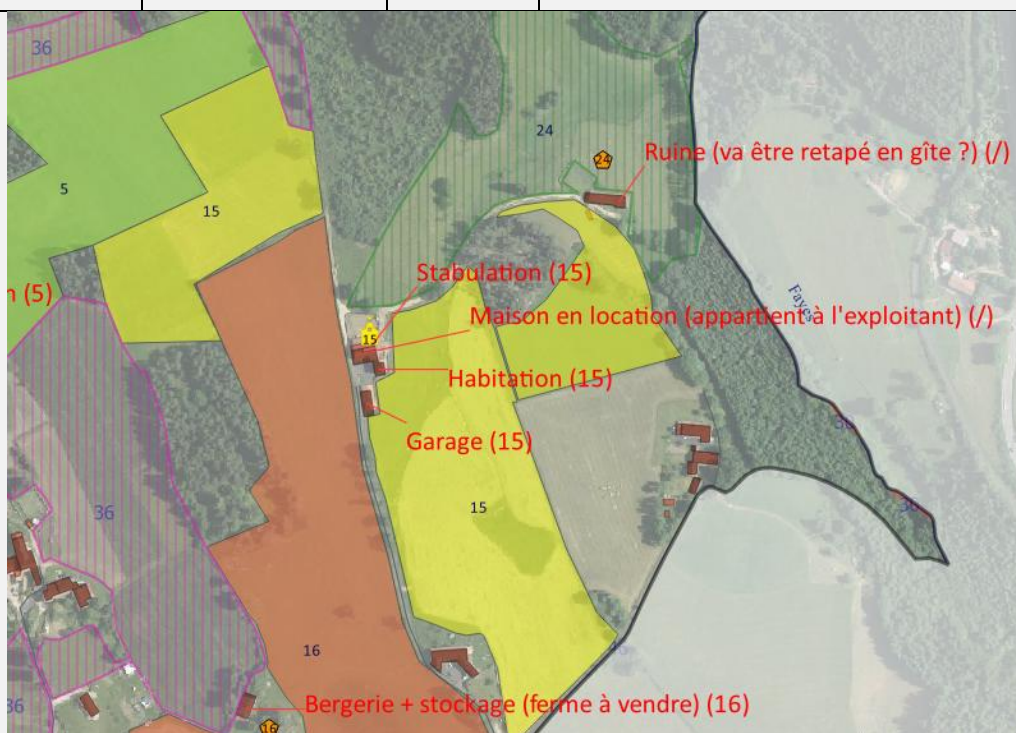
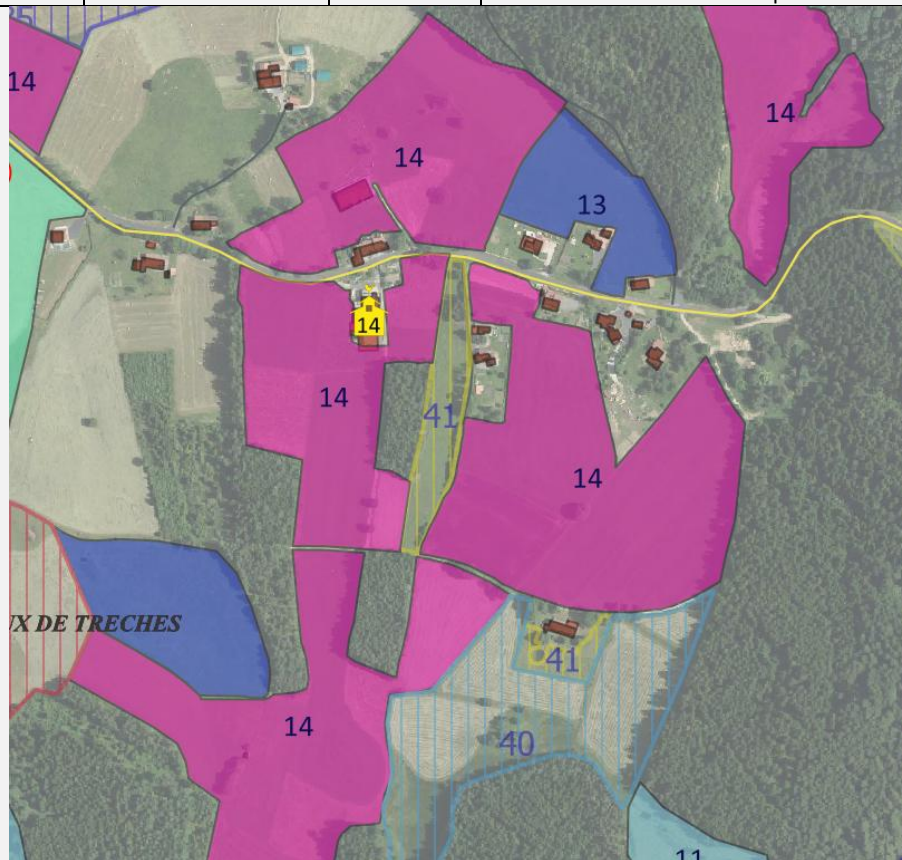
NUMÉRO DE L'EXPLOITATION	NATURE DE L'ACTIVITÉ	TYPE D'ACTIVITÉS	SURFACE TOTALE	CARACTÉRISTIQUES / PROJETS
Siège : Impasse du Bois Mallet 1	GAEC 44 et 52 ans	Vaches laitières et transformation laitière Vente en magasin	65 ha	Propriétaires des bâtiments Projets : - Extension de la stabulation - Habitation autre exploitant ?
				
Siège : Salette 2	GAEC 2 exploitants de 45 et 46 ans	Bovins viandes Poules pondeuses	125 ha Environ 40 ha sur la commune	Non présent à la réunion agricole Bâtiments en capacité insuffisante dont certains sont vieillissants Société propriétaire des bâtiments 1 salarié et 1 apprenti Contraintes : tirs à proximité (- de 50 m) Projets : - Hangar à matériel - Centrale photovoltaïque sur le toit du hangar - Méthanisation ?
				

Siège : Lestang 3	Exploitant individuel 52 ans	Vaches allaitantes	3,2 ha	Non présent à la réunion agricole
				
Siège : Les Réserves 4	Exploitant individuel 38 ans	Vaches allaitantes Poules pondeuses Vente directe	5,9 ha	Non présente à la réunion agricole
				
Siège : Bronac 6	Exploitant individuel 53 ans	Bovins viande Ovins viande Vente directe	56 ha 54 ha sur la commune	Non présent à la réunion agricole Propriétaire des bâtiments Projet : Hangar agricole de 200 m²
				

Siège : La Détourbe 8	Exploitant individuel 53 ans	Vaches laitières	60 ha 45 ha sur la commune	Propriétaire des bâtiments
				
Siège : RD105 9	Double actif			Terrains dispatchés
				
Siège : La Détourbe 10	GAEC 55 et 26 ans	Vaches laitières	80 ha 73 ha sur la commune	Installation classée soumise à déclaration Propriétaire des bâtiments 1 apprenti Contraintes : traversée de la RD105 avec le cheptel Projet : extension de la salle de traite
				

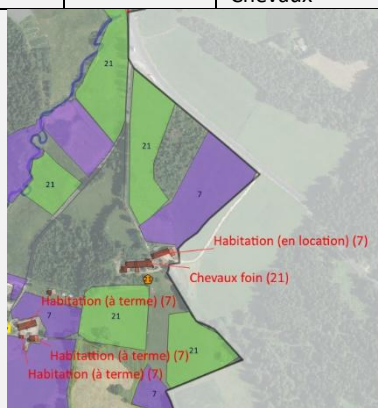
Siege : Les Olmes 11	GAEC 55 et 29 ans	Vaches laitières	92 ha 72 ha sur la commune 20 ha sur Lapte	Non présent à la réunion agricole La totalité des terrains en Mesures Agro-Environnementales Installation classée soumise à déclaration Propriétaire des bâtiments Projet : Extension de la stabulation
				
Siege : Treyches 12	Retraité		2 ha	Quelques vaches Terrains dispatchés
				
Siege : Treyches 13	55 ans	Vaches laitières	32 ha 17 ha sur la commune	Bâtiments en capacité insuffisante Bâtiments agricoles en mauvais état Locataire des bâtiments Contraintes : présence de voies de circulation autour des bâtiments
				

Siège : Les Communaux de Treyches 14	Double actif 55 ans	Vaches laitières		Non présent à la réunion agricole Terrains laissés à d'autres exploitants
Siège : Fay 15	Double actif 43 ans	Vaches allaitantes		Non présent à la réunion agricole

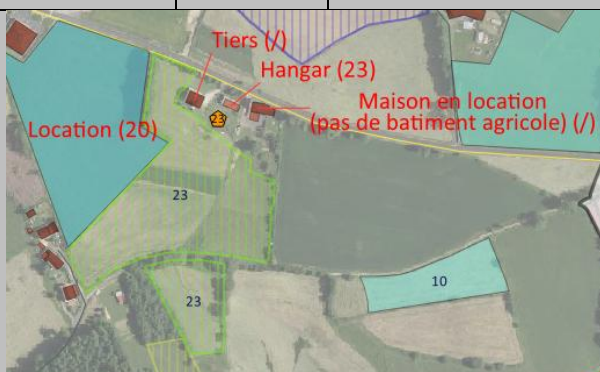
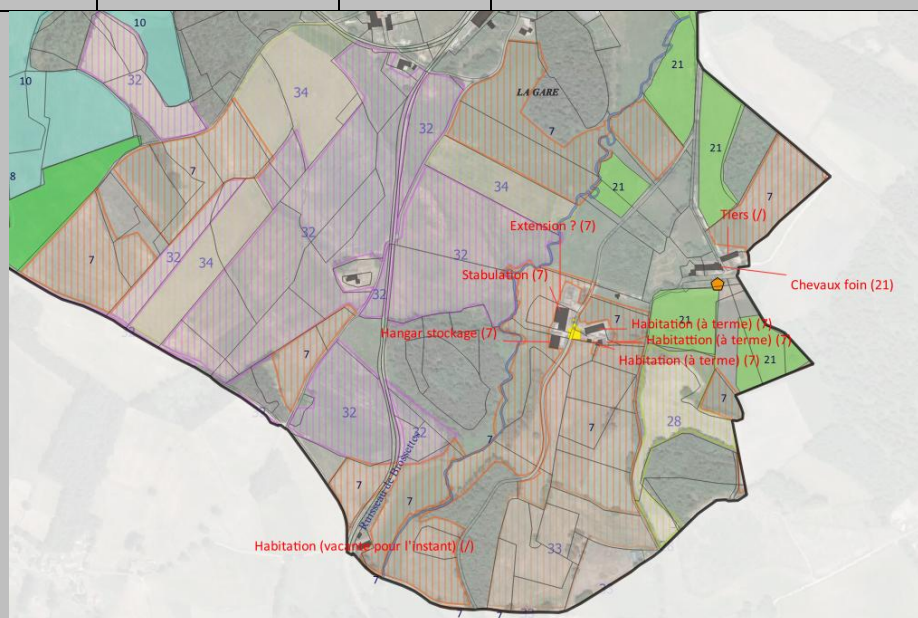
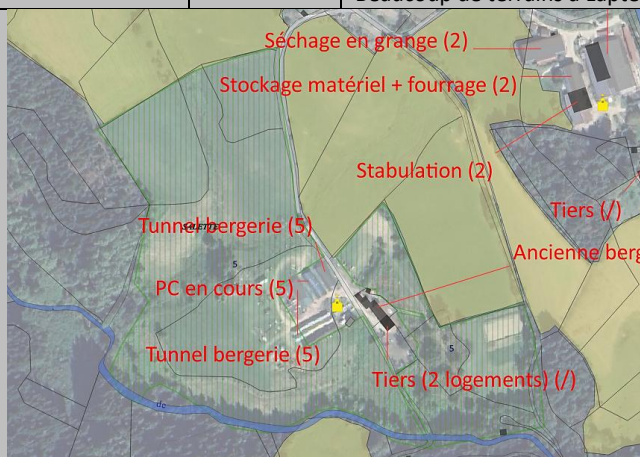


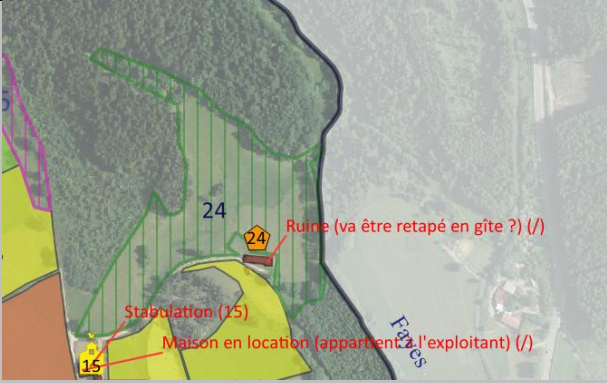
Siège : Fay 16	Retraité	Fourrage		Non présent à la réunion agricole Ferme à vendre, terrains en vente Plus de bête
Siège : Le Bouchet 18	56 ans	Vaches allaitantes		Non présent à la réunion agricole Double actif
Siège : La Combasse 19	Retraité 68 ans			Non présent à la réunion agricole Une dizaine de brebis

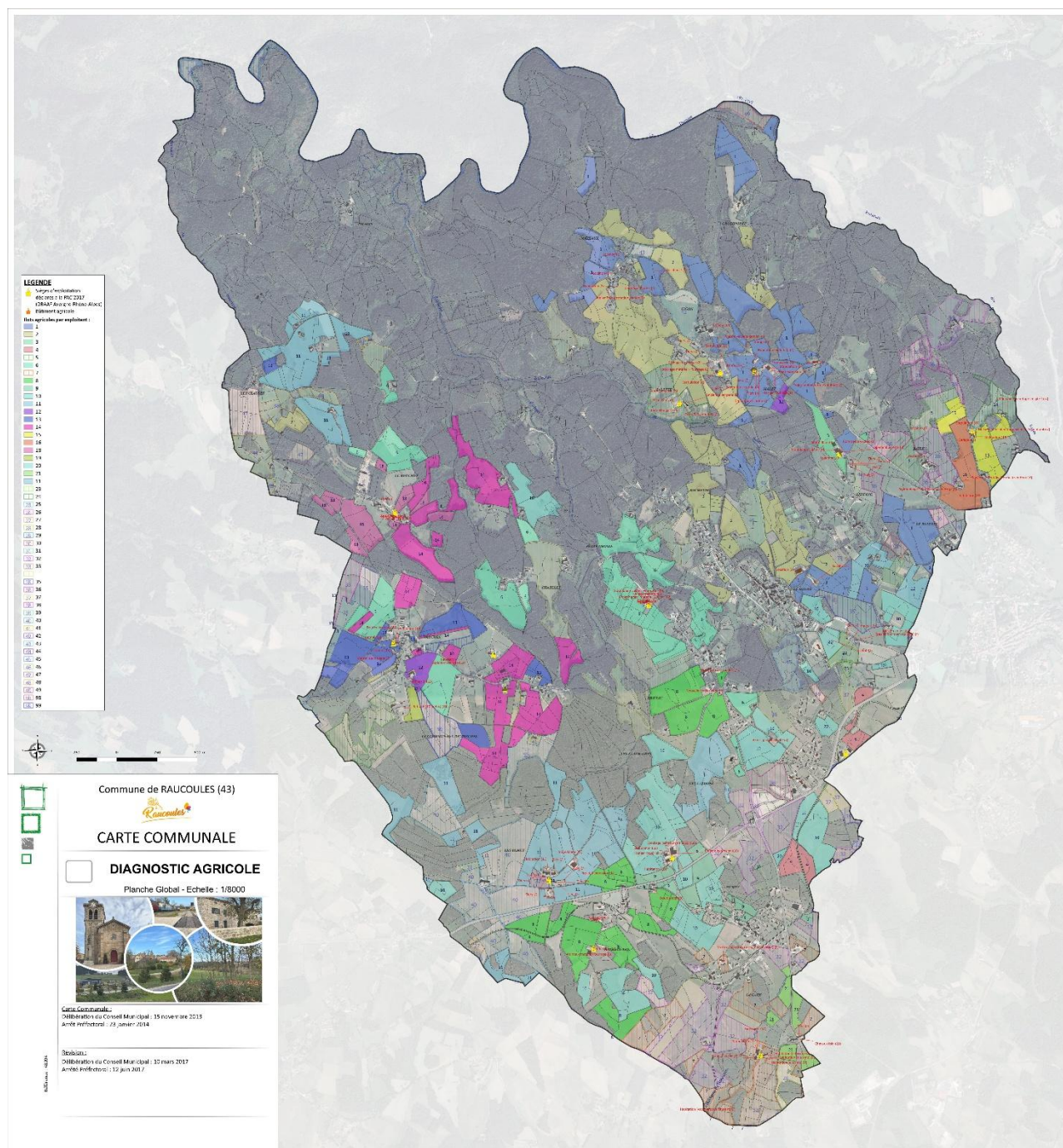
Siège : Touchard 21				Non présent à la réunion agricole Chevaux
Siège : L'Aulagnière 97	Exploitant individuel 43 ans	Vaches allaitantes	8 ha Tout sur la commune	Non présent à la réunion agricole Double actif
Siège : Les Paturaux 98	29 ans	Travaux de plantation de bois	7 ha Tout sur la commune	Siège à la ZA des Lardons



Siège : Commune de Lapte 5	EARL 2 exploitants 52 et 32 ans	Moutons Vaches allaitantes	100 ha 5 ha sur la commune	Bâtiments au hameau de Salette Non présents à la réunion agricole Habitations des exploitants à Grazac Beaucoup de terrains à Lapte
Siège : Commune de Montregard 7		Vaches laitières	22 ha sur la commune	Bâtiments au hameau de Touchard Exploitation reprise suite invalidité de l'ancien exploitant agricole
Siège : Commune de Lapte 23	Exploitant individuel 51 ans	Moutons		Non présent à la réunion agricole



Siège : Commune de Lapte 24	Exploitant individuel	Vaches allaitantes Commerce		Non présent à la réunion agricole Projet de rénover le bâtiment en ruine pour faire un gîte ?
				
Siège : Commune de Montregard 32	GAEC 3 exploitants 55 ans	Vaches laitières Porcs	50 ha sur la commune	Non présent à la réunion agricole Contraintes : - Voie verte - Aucun chemin communal mis à disposition - Tourisme Projet : création d'un bâtiment à Chave ou à la Remise
				

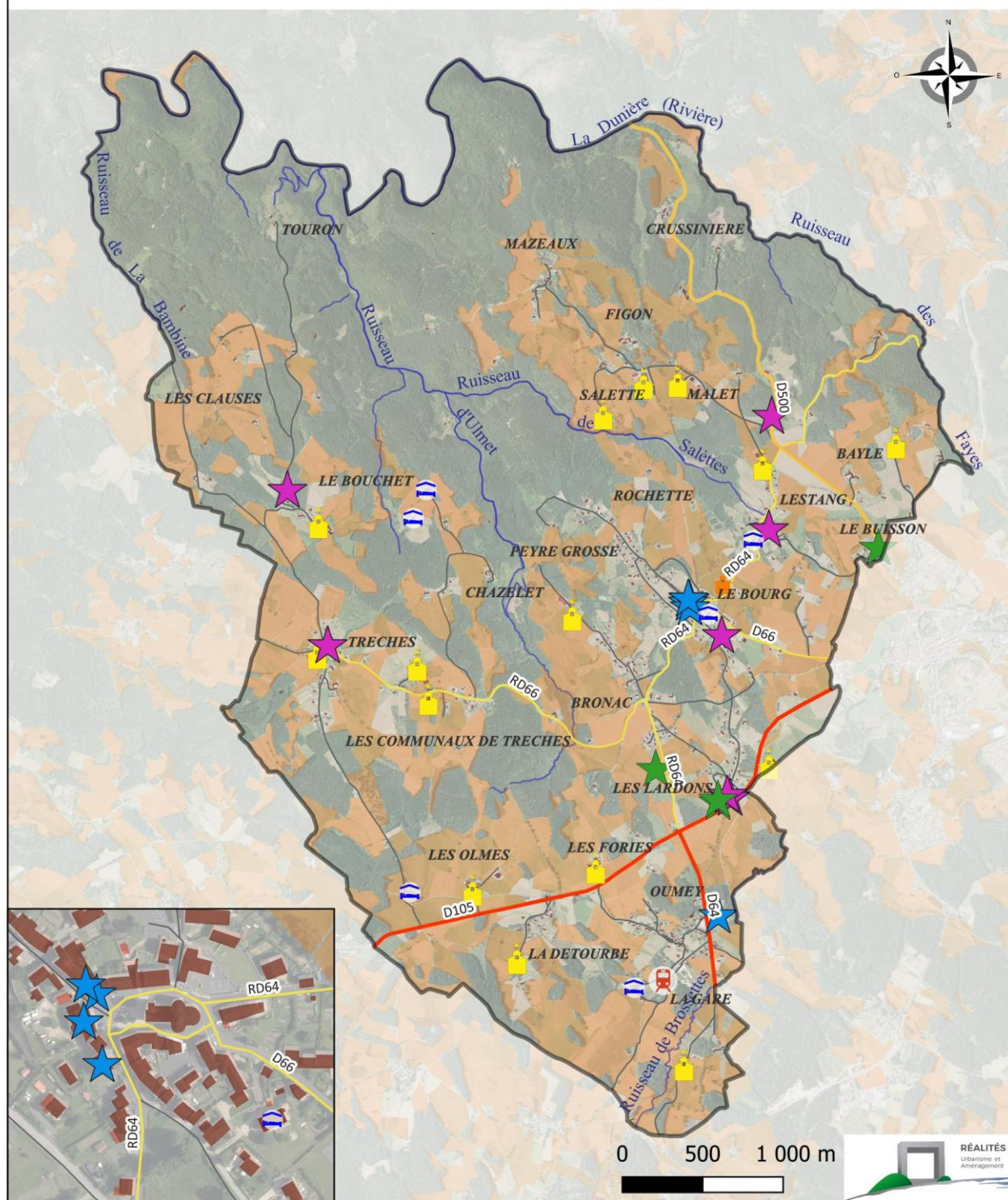


La commune est concernée par 8 Indications Géographiques Protégées (IGP) :

- Jambon d'Auvergne
- Pintade de l'Ardèche
- Porc d'Auvergne (IG/04/98)
- Poulet de l'Ardèche ou chapon de l'Ardèche
- Saucisson sec d'Auvergne ou saucisse sèche d'Auvergne
- Volailles du Forez (IG/14/94)
- Volailles du Velay (IG/30/94)
- Volailles d'Auvergne (IG/04/94)

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

-  Commerces
-  Services
-  Artisans
-  Gîte, chambres d'hôtes
-  Gare Velay Express
-  Sièges d'exploitation agricole
-  Bâtiment agricole
-  Ilots de cultures déclarés à la PAC 2020 (DRAAF Auvergne Rhône-Alpes)



4. LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS

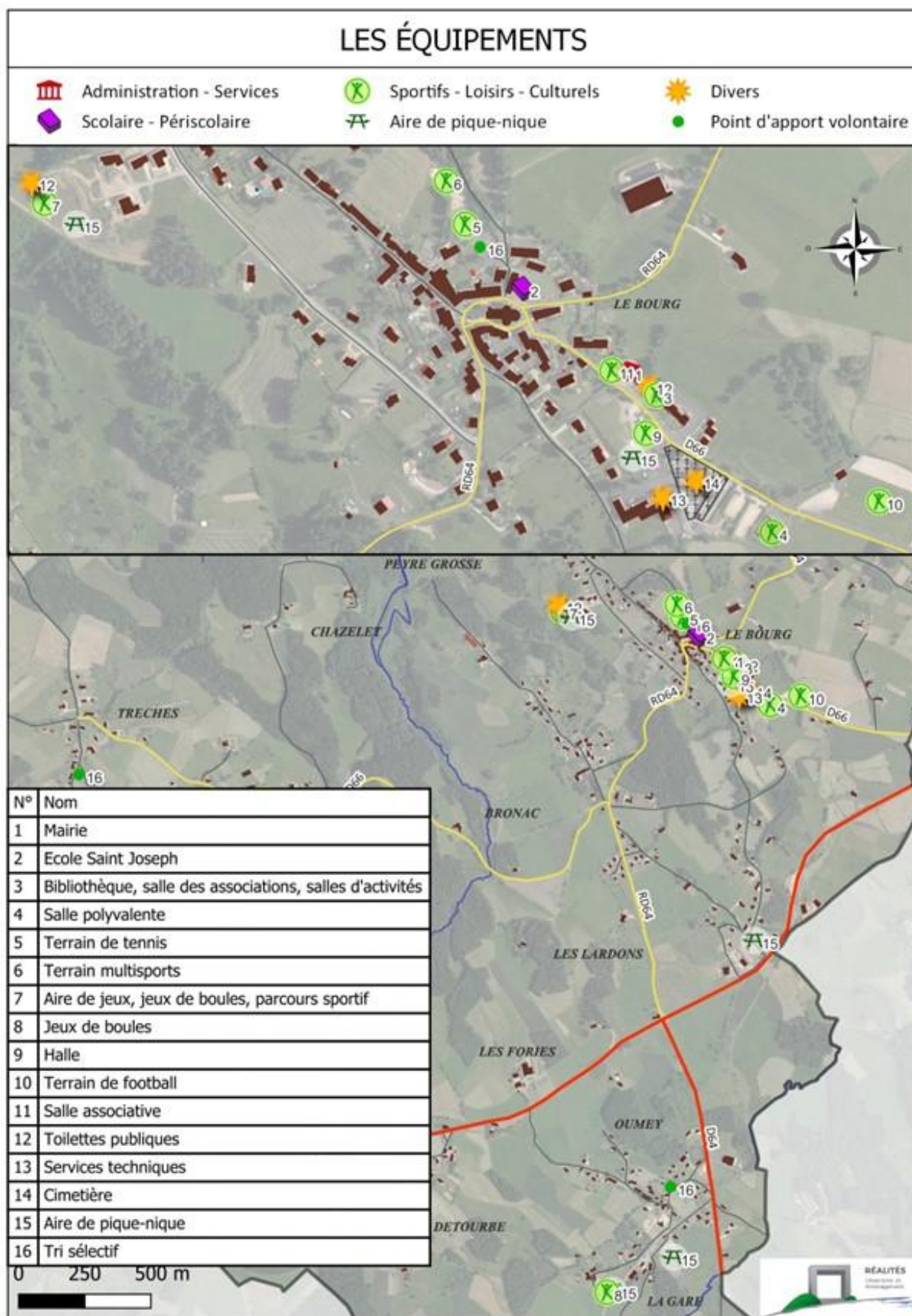
La commune dispose de nombreux équipements de proximité :

- Administratifs et services :
 - o Mairie
 - o Services Techniques
- Scolaires et périscolaires :
 - o École privée Saint-Joseph, 4 classes, 83 élèves, effectifs stables
 - o Périscolaire et cantine
- Culturels, sportifs et de loisirs :
 - o Bibliothèque
 - o Salle des associations
 - o Terrain de tennis
 - o Terrain multisports
 - o Terrain de football
 - o Aire de loisirs à Peyre-Grosse

À côté de cela, plusieurs aires de pique-nique se situent sur le territoire.

Une douzaine d'associations participent à la dynamisation du territoire communal.

L'étude d'aménagement et de préprogrammation globale des centre-bourgs des communes des Haut Pays du Velay Communauté portée par l'intercommunalité met en avant trois secteurs sur lesquels développer des actions visant la redynamisation du périmètre concerné : le stationnement du parcours de santé, le cheminement de l'école jusqu'au stade et l'îlot de la Cure.



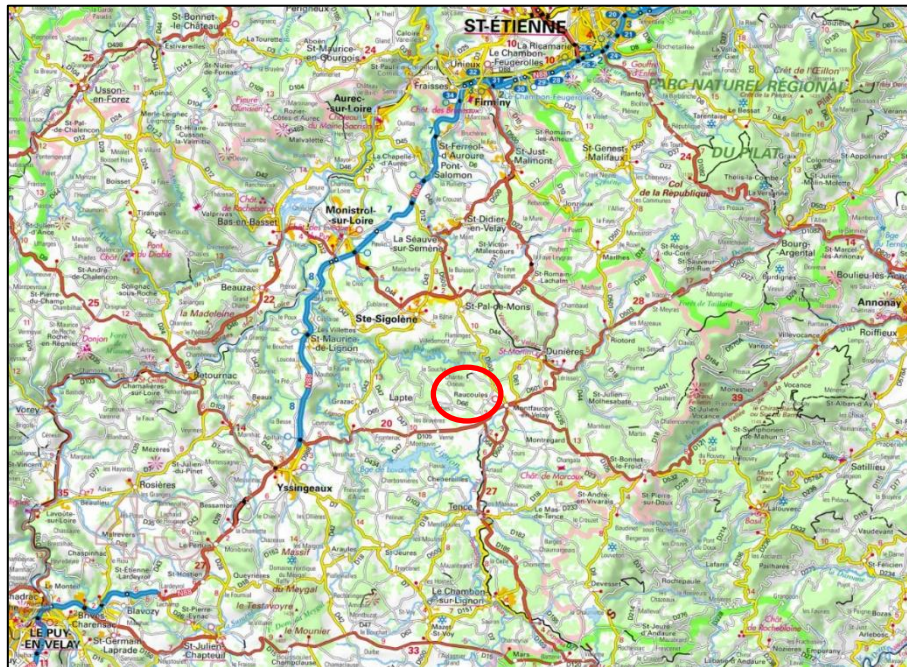
5. LES DÉPLACEMENTS

5.1. LA DESSERTE ROUTIÈRE

Deux routes départementales principales desservent le territoire :

La RD105 traversant le Sud du territoire reliant Yssingeaux, au Sud-Ouest, à Montfaucon-en-Velay, à l'Est.

- La RD500 passant au Nord-Est du territoire reliant Tence à Firminy en passant par Montfaucon.



Il y a également un réseau de routes secondaires :

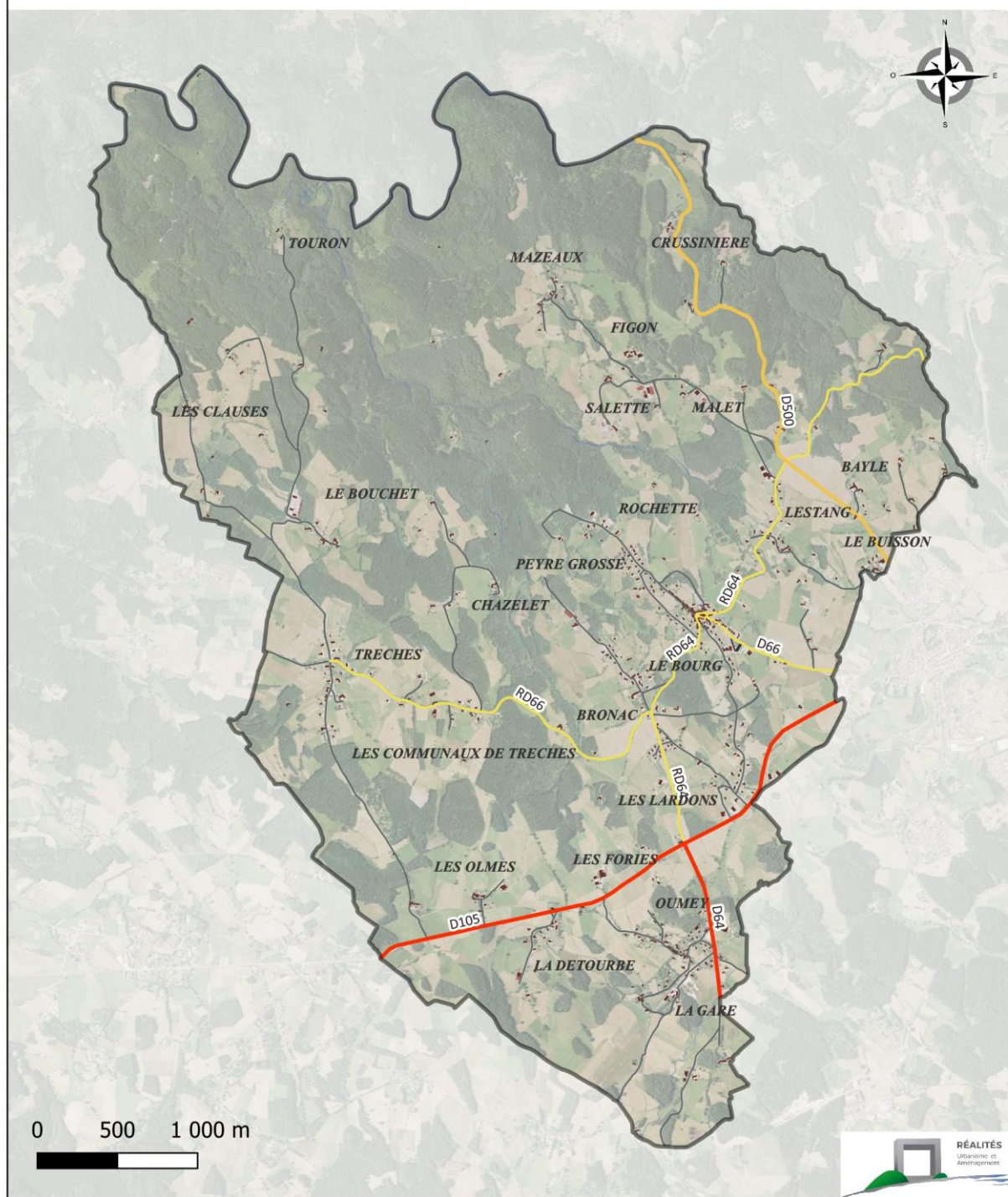
- La RD64 reliant le Bourg à la RD500 direction Firminy au Nord puis à la RD61 (Montfaucon/Dunières) et le Bourg à la RD105 au Sud puis à la RD500 direction Tence.
- La RD66 reliant le hameau de Trêches au Bourg puis à Montfaucon-en-Velay.

Enfin, la desserte communale est assurée par un réseau de voies communales desservant les hameaux, souvent en impasse sur la moitié Nord du territoire due à la topographie.

LE RÉSEAU VIAIRE

Réseau de communication routière :

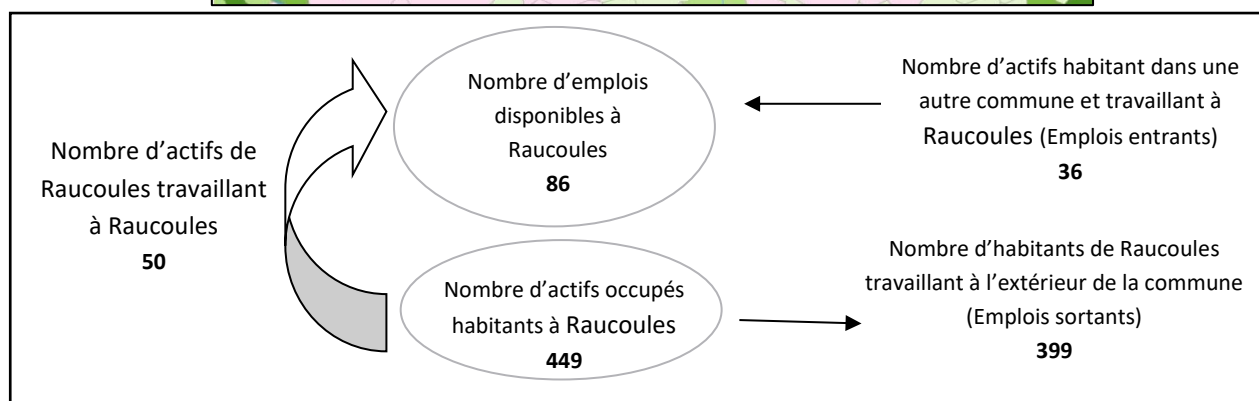
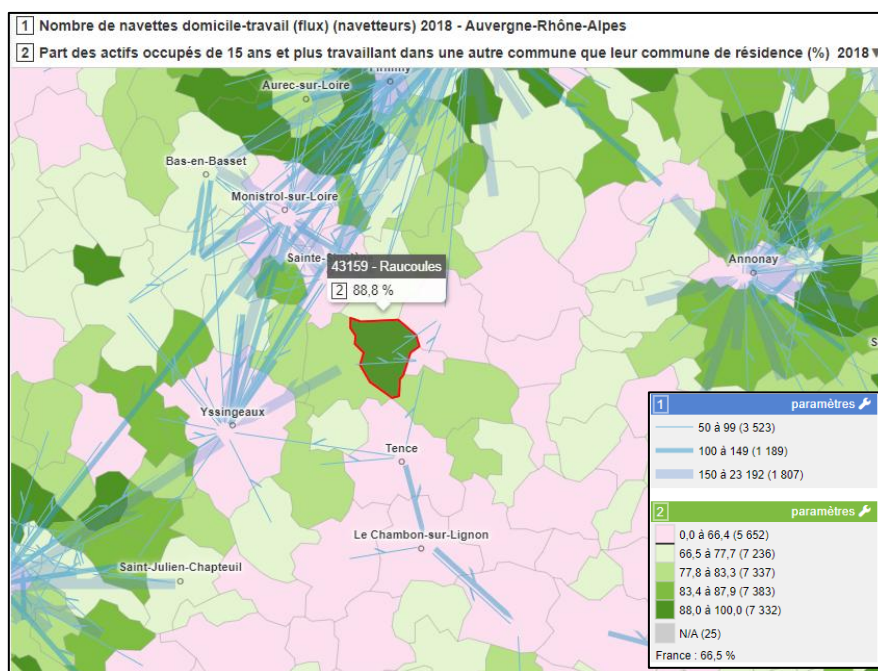
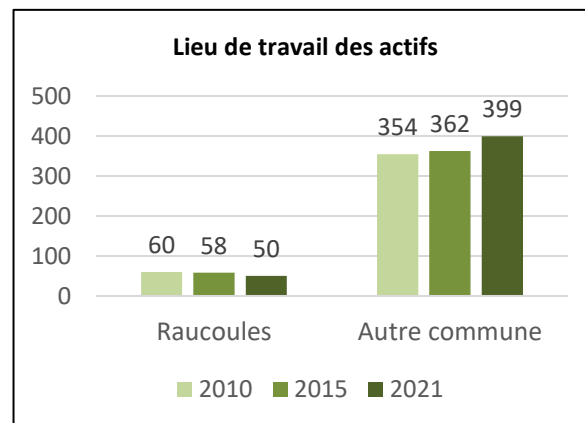
- Route départementale principale
- Route départementale secondaire
- Route départementale
- Voie communale



5.1.1. Des flux pendulaires importants...

La commune présente le profil d'une commune rurale et résidentielle ce qui nécessite un haut niveau de mobilité. 88,9 % des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune.

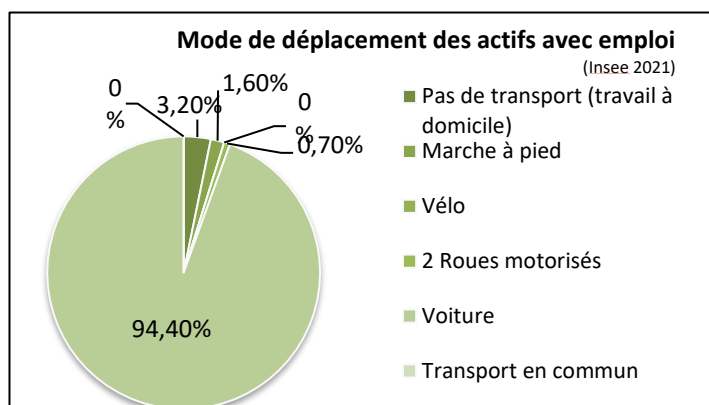
Ils vont travailler sur les communes de Montfaucon-en-Velay (89 navettes domicile-travail en 2018), Dunières (59 navettes domicile-travail en 2018), mais également à Sainte-Sigolène et Saint-Etienne.

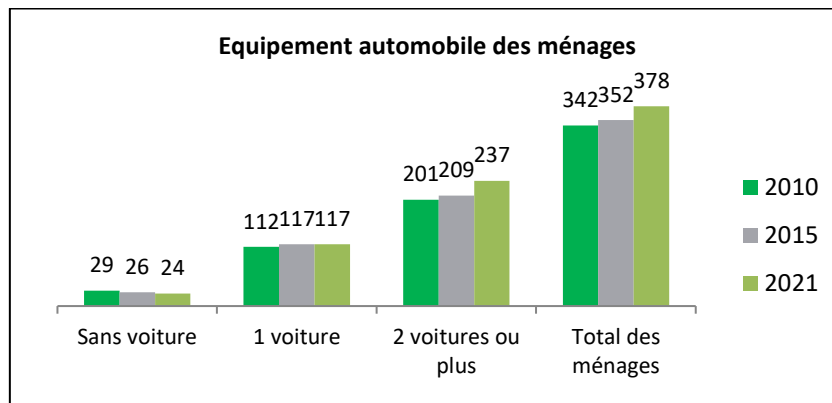


5.1.2. ...réalisés en majoritairement en voiture

Le niveau de motorisation est élevé. En effet, plus de 94,4 % des actifs ayant un emploi utilisent la voiture comme mode de déplacement en 2021. Seulement 4,7% des actifs n'utilisent peu ou pas de transport.

Il apparaît que 113 (sur 378), soit près de 30 %, résidences principales ne disposent pas d'au moins un emplacement de stationnement. En opposition, 94,4 % des ménages possèdent au moins une voiture et 62,7% des ménages ont deux voitures ou plus.





5.2. DEUX LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN PEU CONCURRENTIELLES.

Les transports scolaires sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il n'y a pas de ramassage scolaire pour les élèves de la maternelle et du primaire, seulement pour les élèves des collèges et lycées, à destination de Tence, Dunières, Monistrol et Yssingeaux.

Deux lignes de bus :

- Ligne H39 : Riotord-Dunières-Montfaucon-Yssingeaux, trois arrêts sont sur la commune (centre, Les Lardons, La Remise ; le matin dans la direction Riotord-Raucoules-Yssingeaux, le midi et en soirée direction Yssingeaux-Raucoules-Riotord.
- Ligne H40 : Tence-Yssingeaux, 1 arrêt à la gare, le matin direction Tence-Raucoules-Yssingeaux, le midi et en soirée direction Yssingeaux-Raucoules-Tence.

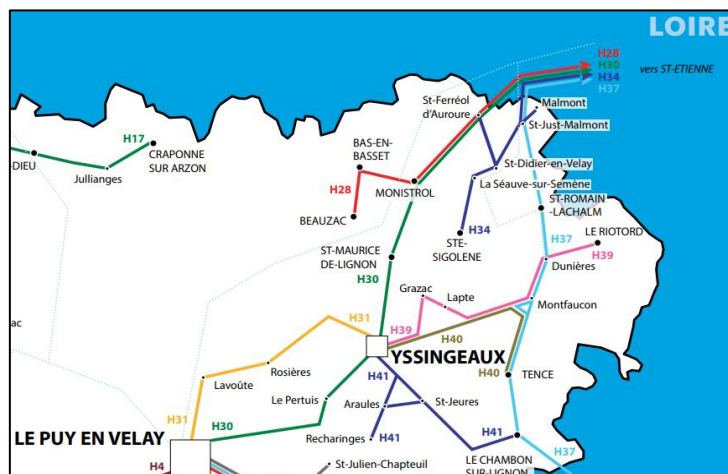
À proximité de la commune :

- Ligne H37 s'arrêtant à Montfaucon-en-Velay, et parcourant l'itinéraire Saint-Etienne-Montfaucon-en-Velay-Saint-Agrève.

Un service de transport à la demande à destination des personnes en situation de handicap ou de dépendance est proposé par le Département.

D'autres alternatives à la voiture individuelle sont envisageables : une aire de covoiture de 15 places est présente à La Remise. Il y a également trois arrêt Mobi'pouce gérés par le Pays de la Jeune Loire sont localisés au niveau du bourg : La Halle, Le Bourg (au niveau de l'école et de l'église), Les Promeneurs.

Enfin, une borne de recharge électrique est en libre-service à la Gare.



Réseau d'autocars du département de la Haute-Loire

5.3. LES LIAISONS MODES ACTIFS

La traversée du bourg par les RD 64 et 66 sont sécurisées par des trottoirs aux abords de l'église. Il n'y a pas d'aménagement spécifique sur le reste du bourg, des études sont en cours.

On retrouve des liaisons modes actifs dans le bourg en direction des équipements (aire de jeux à Peyre-Grosse, terrain de tennis et terrain multisport).

La sécurisation de la liaison entre le bourg/l'école et le stade, la salle polyvalente est en cours d'étude.

Certains itinéraires de randonnées traversent le bourg et certains hameaux : Mazeaux, Salette, Malet, Chazelet, Trèches, Les Lardons, Les Olmes.

L'itinéraire de la voie verte, la Via Fluvia, reliant Yssingeaux et Riotord passe par Oumey, la Gare, La Détourbe.



5.4. LES ESPACES DE STATIONNEMENT

La commune compte plusieurs espaces de stationnement :

- Il y a plus de 200 places de stationnements dans le bourg,
- Une cinquantaine de places de stationnement à la Gare – Oumey, avec deux emplacements pour véhicules électriques,
- Une quinzaine de places à l'Aire de covoiturage aux Lardons – La Remise

À cela s'ajoute un projet communal en cours d'étude pour créer des « arrêts minute » et des stationnements en entrée de bourg pour remplacer ceux supprimés par l'aménagement.

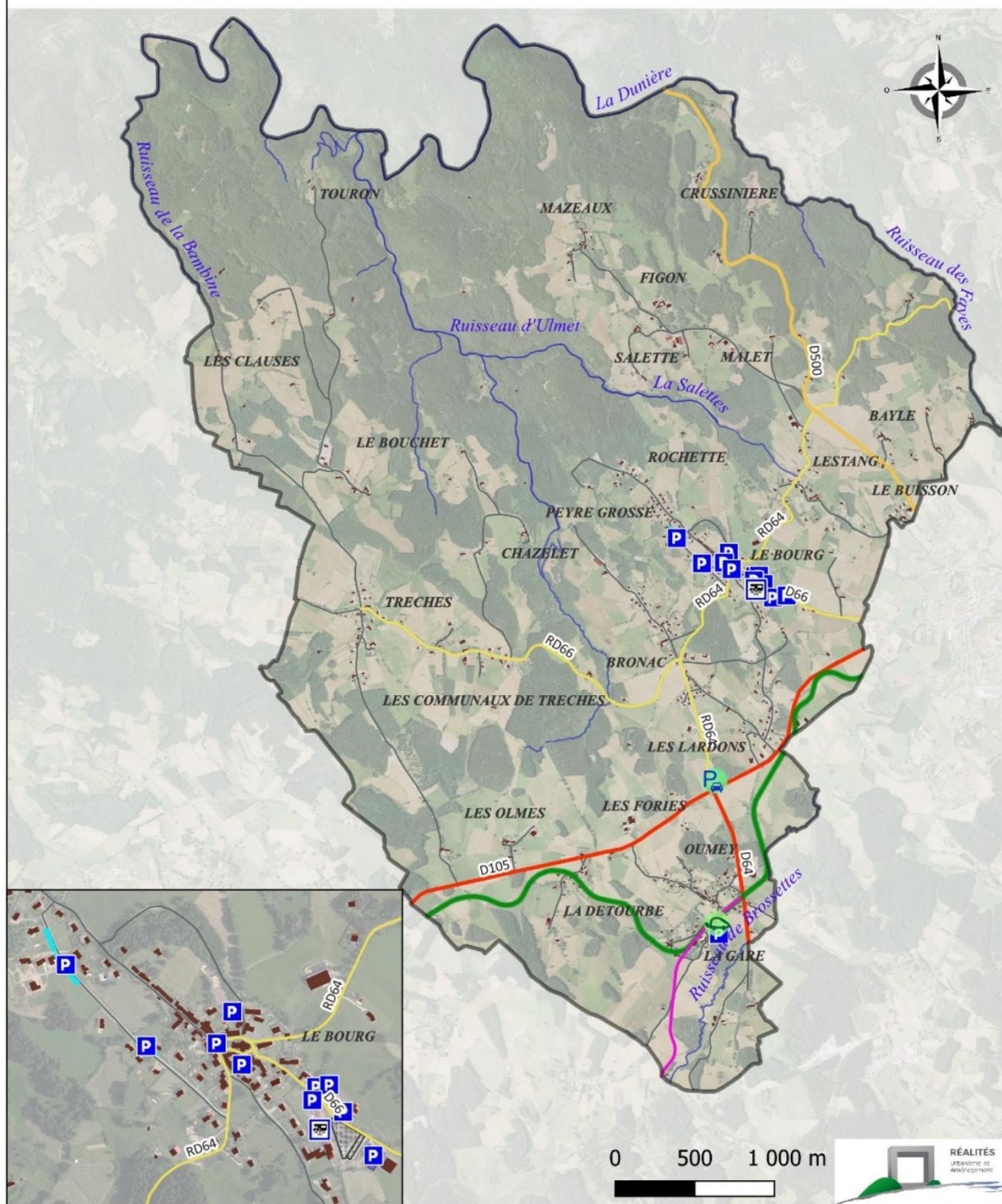
Localisation	Nombre de places de stationnement	Nombre de places pour personnes à mobilité réduite
Centre-bourg		
Mairie	8	1
Rue de la Mairie	2	2
Stade	Environ 20	1
Salle Polyvalente	80	2
Halle	Environ 40	
Place de l'Etoile Blanche	11	
Place de l'Eglise – RD64	12	
Place Augustine	20	
Peyre Grosse	24	
TOTAL BOURG	217	6
Oumey		
Parking de la Gare	50	
La Remise		
Aire de covoiturage	15	
TOTAL	Environ 282	6 places

LES ESPACES DE STATIONNEMENT

-  Aire de covoiturage
-  Borne recharge véhicules électriques
-  Parking
-  Aire de services camping-car

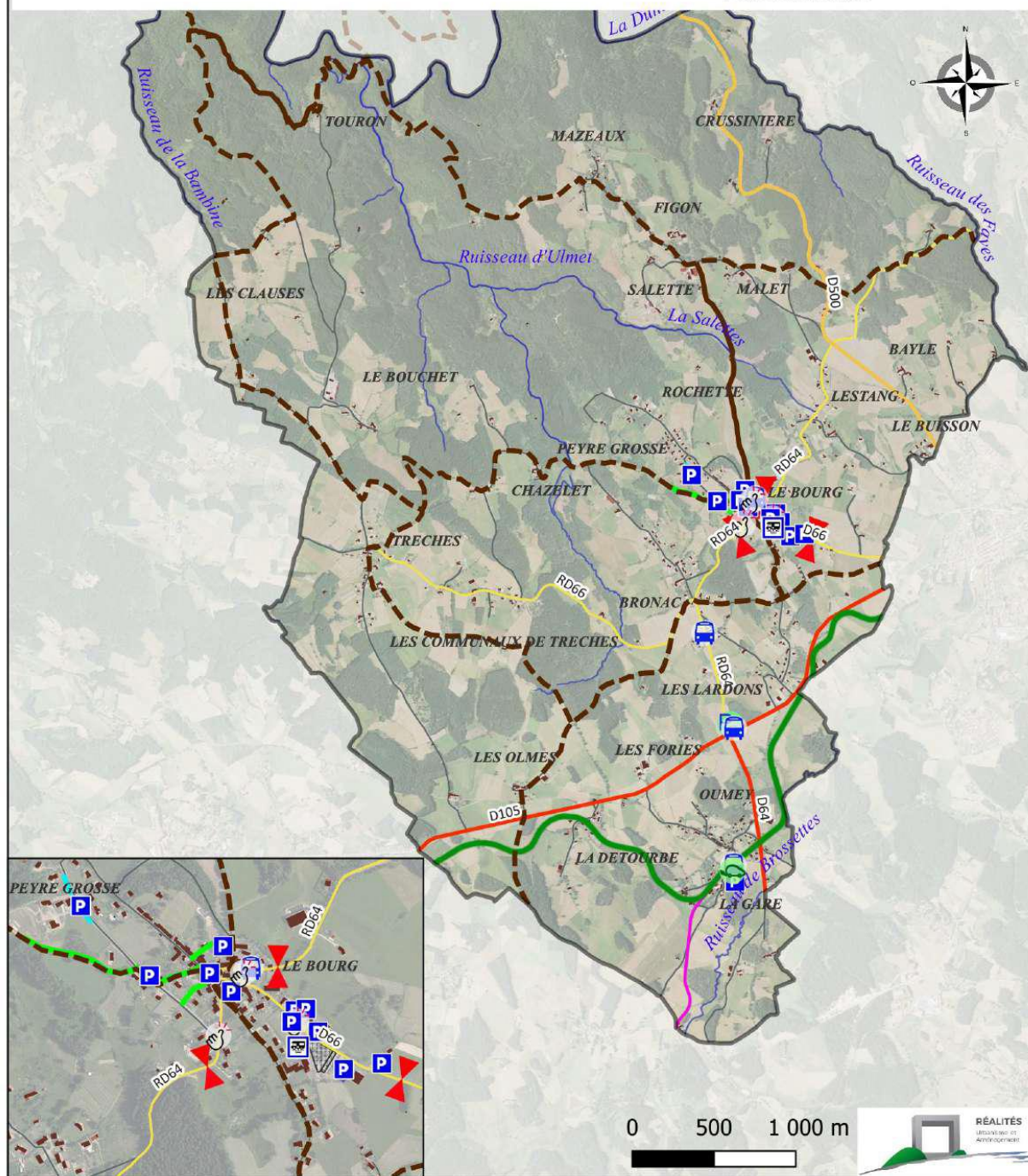
-  Ancienne voie ferrée
-  Voie verte

- Réseau de communication routière :
-  Route départementale principale
 -  Route départementale secondaire
 -  Route départementale
 -  Voie communale



LES DEPLACEMENTS - SYNTHÈSE

- | | | |
|---|--|--|
|  Entrée de bourg |  Parking |  Cheminement modes actifs |
|  Arrêt de bus |  Borne recharge véhicules électriques |  Voie Verte - "Via Fluvia" |
|  Arrêt Mobi'Pouce |  Aire de services camping-car |  PDIPR et chemins de randonnée |
|  Aire de covoiturage | |  Route départementale principale |
| | |  Route départementale secondaire |
| | |  Route départementale |
| | |  Voie communale |



DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

1. UNE COMMUNE DU PLATEAU GRANITIQUE DU VELAY

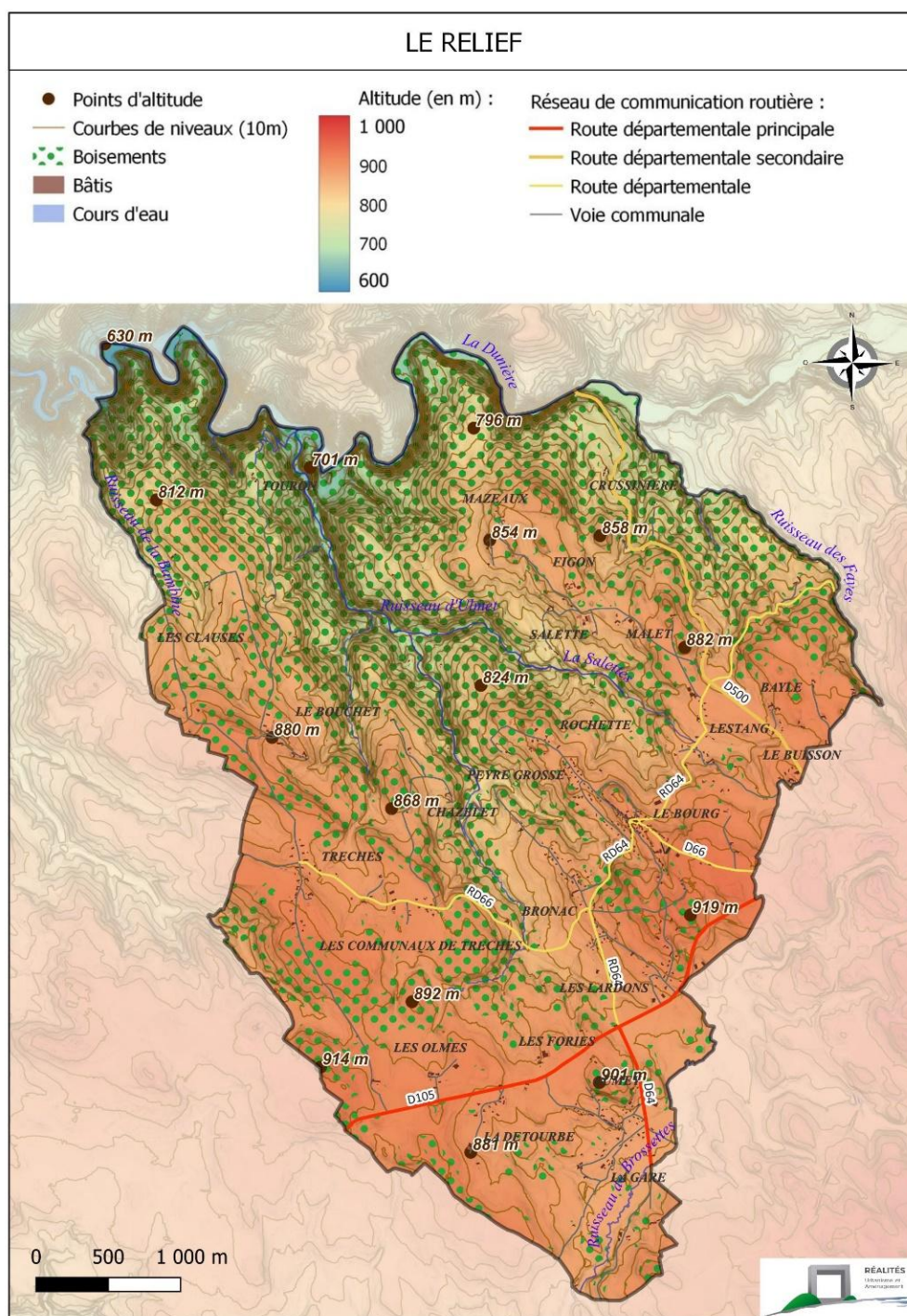
1.1. RELIEF

Le territoire de Raucoules est marqué par des **altitudes variant de 630 m en limite Nord-Ouest, dans le lit de la Dunières à 919 m au Centre-Est.**

L'altitude moyenne du territoire est à 773 m, avec un centre-bourg à 875 m.

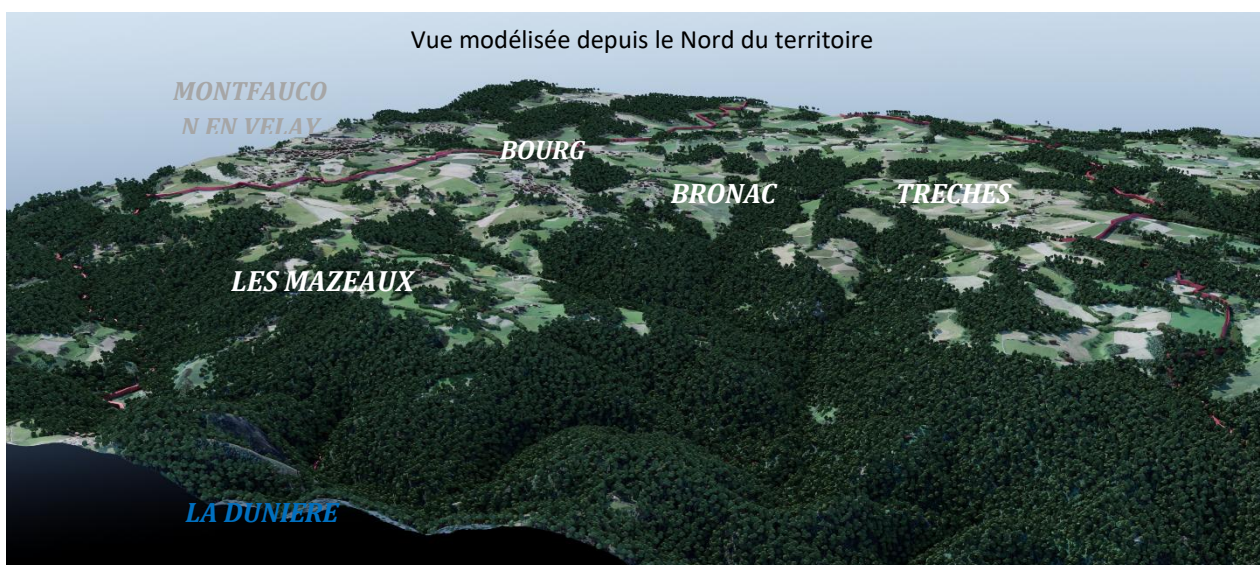
Le relief du territoire est très marqué, il est entaillé au Nord par les gorges de la Dunières et ses affluents, d'abord en pente douce puis de manière de plus en plus abrupte.

Sur la partie Sud du territoire, on retrouve le plateau dominant Lapte Montfaucon avec des altitudes supérieures à 850 m.

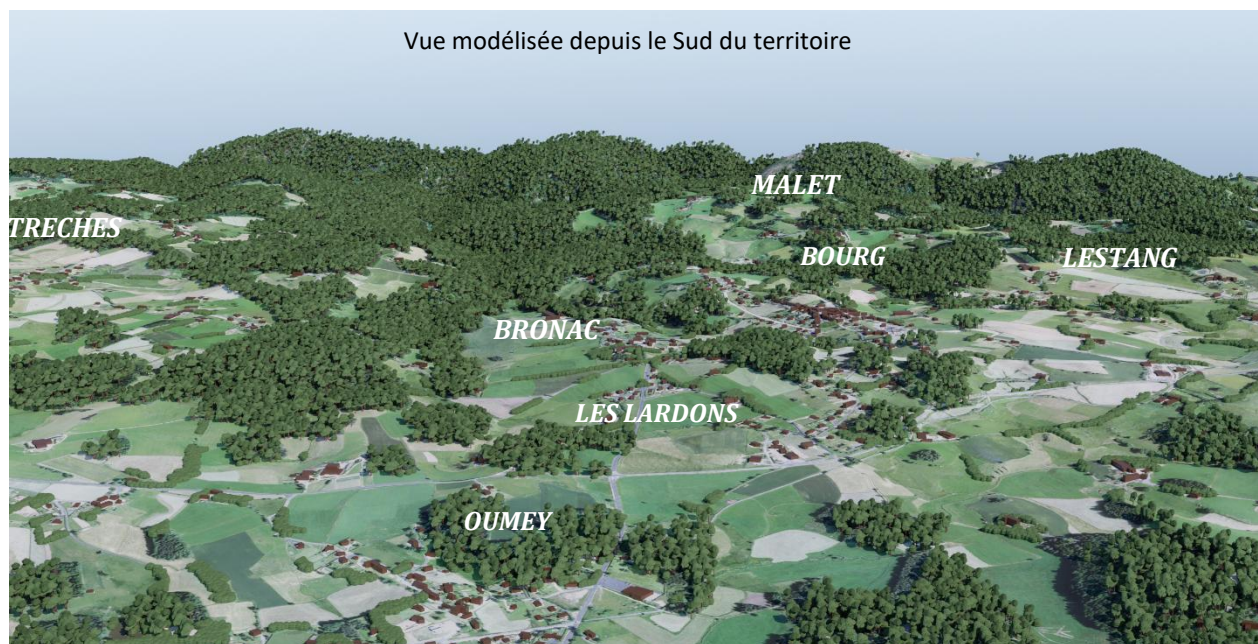




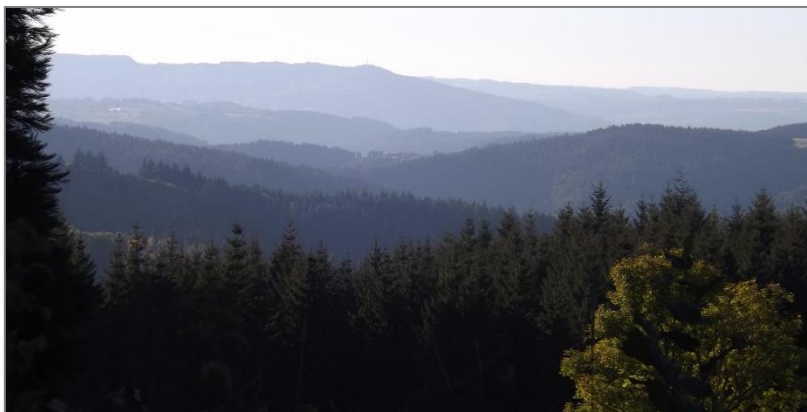
Vue modélisée depuis le Nord du territoire



Vue modélisée depuis le Sud du territoire



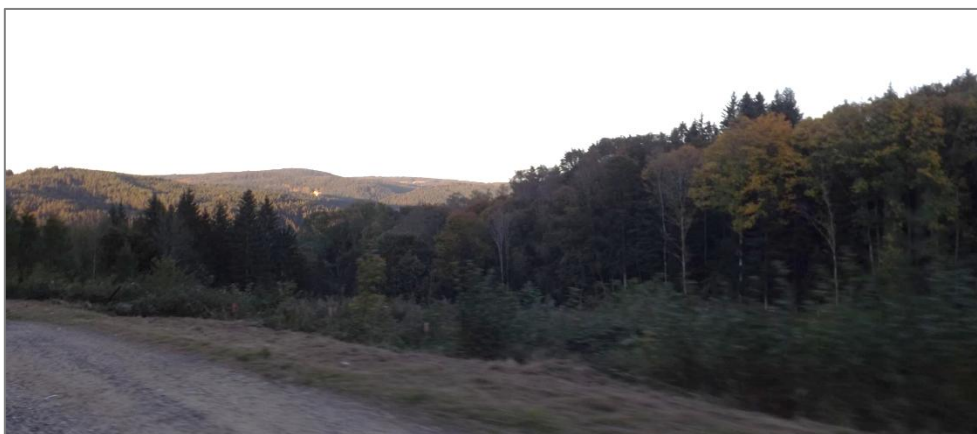
Le plateau dominant offre des **points de vue** variés depuis les voies de circulation :



1 - Vue depuis les Mazeaux vers Sainte-Sigolène, Saint-Pas-de-Mas, Retournac



2 - Vue depuis Figon vers les Bois de Salettes – Le Bourg



3 - Vue depuis la RD500 – Praneuf vers le Suc du Flo et le Suc de Becary



4 - Vue depuis Lestang vers le Bourg



5 - Vue depuis Peyre Grosse vers le Nord du territoire



6 - Vue depuis l'entrée de Bourg Nord-Est vers le Nord du territoire



7 - Vue depuis l'entrée de Bourg Sud-Est vers le Bourg et le Nord du territoire



8 - Vue depuis le Bourg – Rue de la Salaison vers le sud du territoire



9 - Vue depuis l'aire de pique-nique et camping-car sur le Bourg historique



10 - Vue depuis Bronac sur le bourg historique



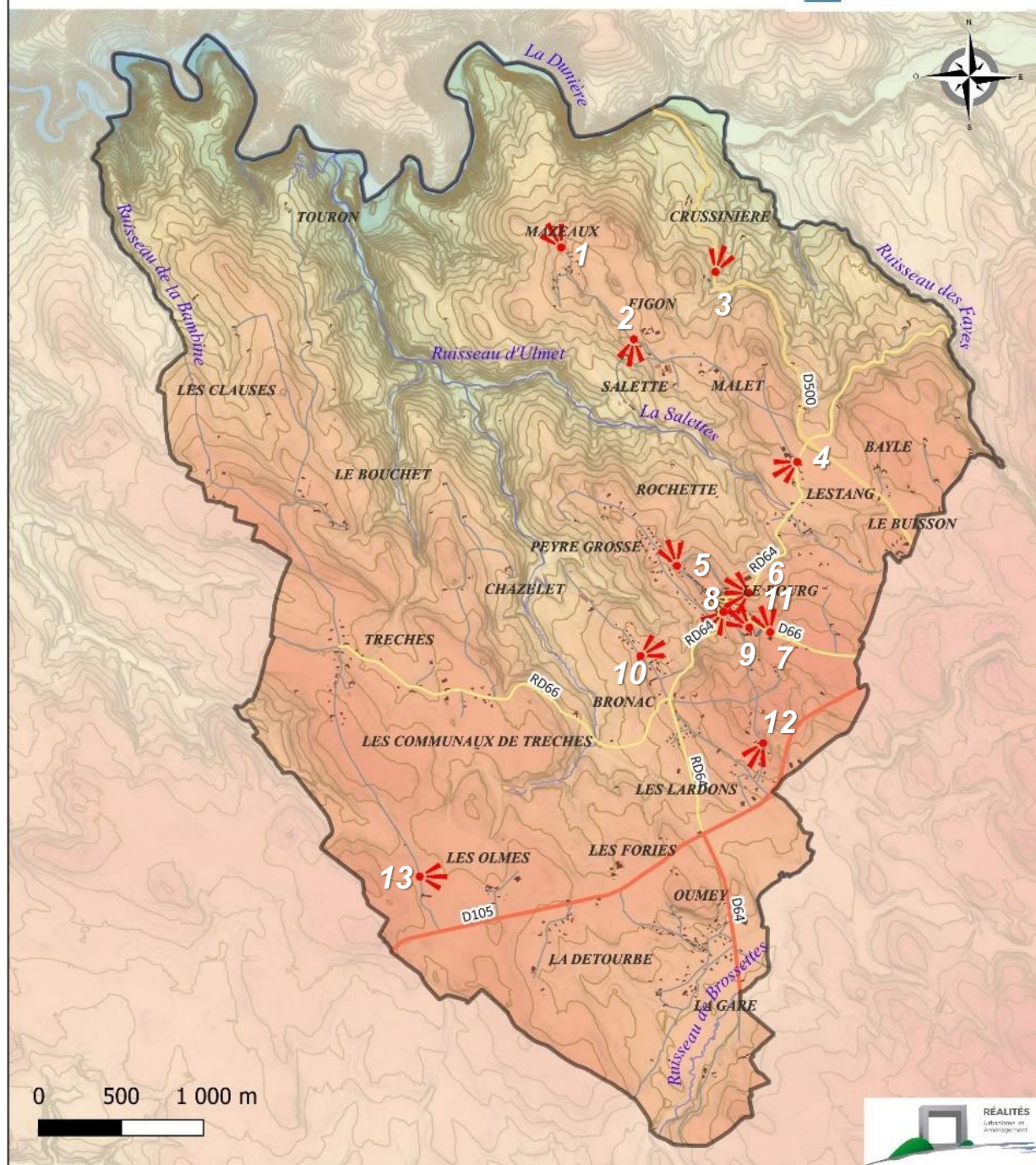
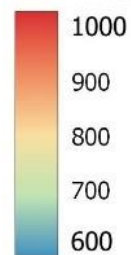
11 - Entrée de bourg Nord-Est

LES VUES

-  Point de vue remarquable
-  Courbes de niveaux (10m)
-  Bâti
-  Cours d'eau

- Réseau de communication routière :
-  Route départementale principale
 -  Route départementale secondaire
 -  Route départementale
 -  Voie communale

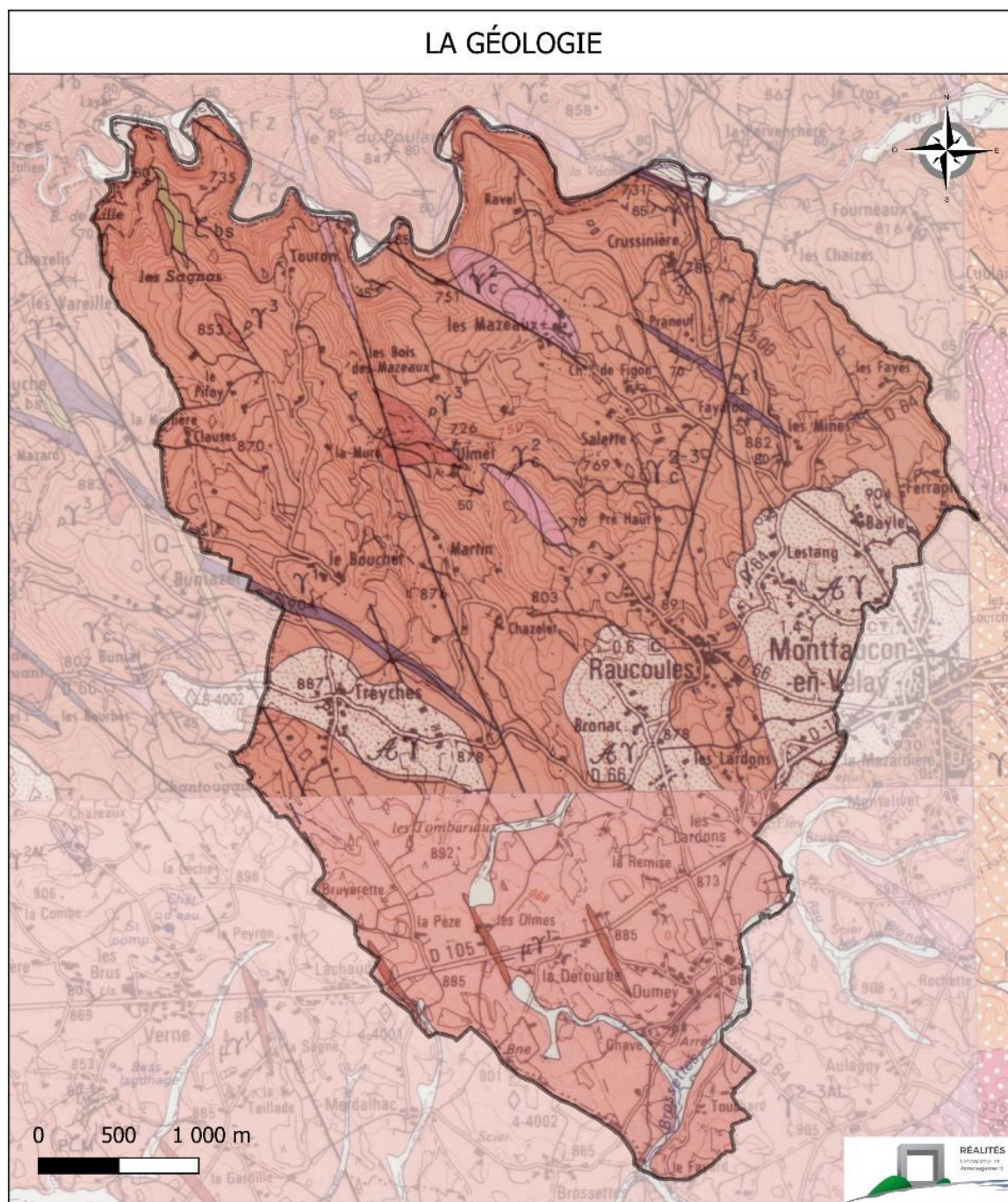
Altitude (en m) :



1.2. GÉOLOGIE

Les terrains de Raucoules sont principalement des formations granitiques mises en place au carbonifère supérieur. Le sous-sol du territoire de Raucoules est en grande partie constitué de leucogranites et de granites du Dôme anatectique du Velay.

On retrouve des formations alluviales au niveau des cours d'eau de La Dunière, le Ruisseau des Brossettes et ses affluents. Ces sédiments sont composés de graviers et sables entraînés par la force des courants des rivières.



Formations alluviales :

- Dépôts de fonds de vallons étroits des cours d'eau secondaires

Granite à biotite + ou - cordiérite du Velay :

- Granite alumineux mésocrate, homogène ou + ou - hétérogène, isogranulaire
- Leucogranite, homogène, isogranulaire

Roches plutoniques et métamorphiques antéwestphaliennes :

- Monzogranites porphyroïdes dits «périvellaves»

Microgranites permien :

- Filons de microgranite à biotite
- Filons de microgranite à 2 micas
- Failles d'extension régionale

1.3. HYDROGRAPHIE

Plusieurs cours d'eau entaillent le plateau, le principal étant La Dunières, elle prend sa source à Saint-Régis-du-Coin et afflue le Lignon qui se jette dans la Loire en rive droite.

Des cours d'eau affluent en rive gauche de la Dunières :

- Le ruisseau des Fayes formant la limite communale Nord-Est ;
- Le ruisseau d'Ulmet afflué par le ruisseau de la Salette, ils drainent le centre du territoire ;
- Le ruisseau de la Bambine marquant la limite communale Nord-Ouest ;
- Le ruisseau des Brossettes, marquant la limite communale Sud, affluent du Lignon.

On note la présence de quelques plans d'eau, retenues et lagunage.

Les plans d'eau recensés sur la commune sont de petite taille, ils ne sont pas concernés par la Loi Montagne.

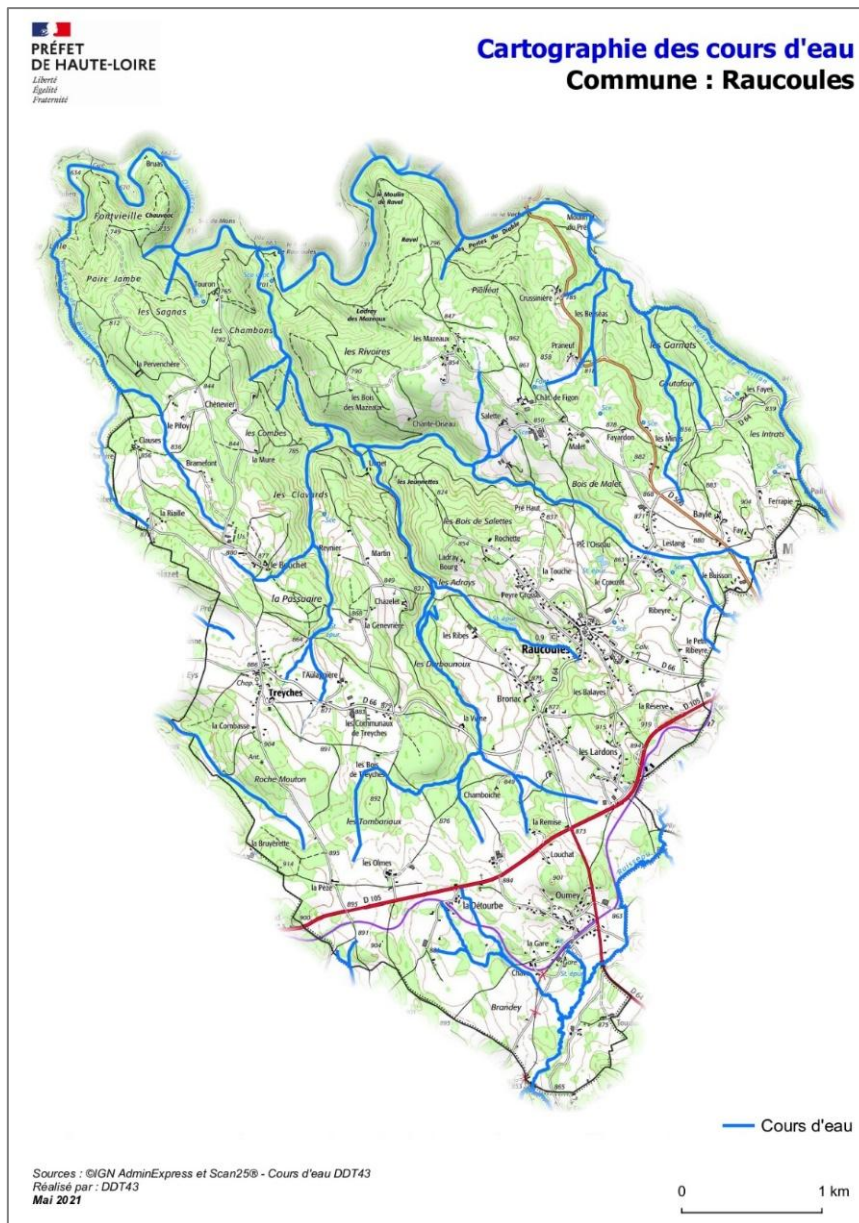


Le département a réalisé une cartographie des cours d'eau « Police de l'eau » correspondant à l'ensemble des cours d'eau et de leurs chevelus considérés cours d'eau au titre de la police de l'eau.

Cette cartographie a été réalisée selon la notion de cours d'eau définie par le code de l'environnement (article L. 215-7-1) selon 3 critères cumulatifs :

- La présence d'un lit, naturel à l'origine
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- L'alimentation par une source (la notion de source englobe une alimentation transversale par un réseau de zones humides).

La définition des cours d'eau a été faite à partir d'une première expertise géomatique réalisée par la DDT 43 puis une analyse de terrain par des visites de terrain par un comité technique.



1.4. ZONES HUMIDES

La définition réglementaire d'une zone humide s'appuie sur l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ainsi que la circulaire du 18 janvier 2010 qui précise les modalités de définition et de délimitation de ces zones humide : « 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques. 2° Sa végétation hygrophile ».

La Loi n°2019-773 en date du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, vient apporter une modification dans son article 23 à l'article L. 211-1 du Code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides. Ainsi une zone humide peut être déterminée par des critères pédologiques ou de végétation. Toute zone présentant un sol à caractère humide sera considérée comme zone humide et toute zone présentant une végétation caractéristique de zone humide sera considérée comme zone humide.

De ce fait, avant tout aménagement, et même si celui-ci se situe hors zones humides identifiées au PLU, il est indispensable de justifier l'absence de zones humides par une étude de délimitation réglementaire.

2. CLIMAT

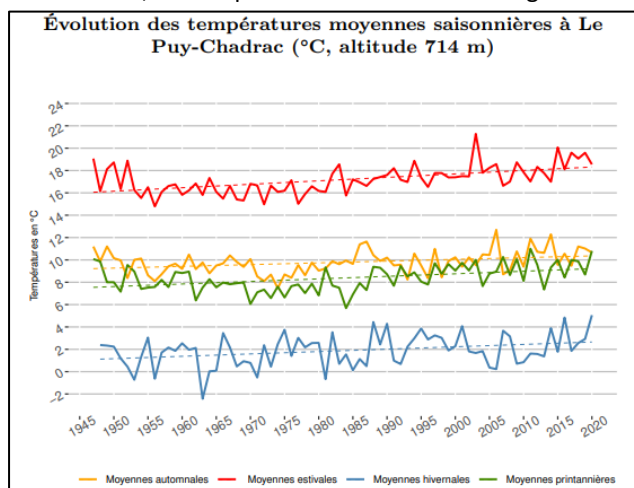
Source : Profil Climat, air, énergie du Haut Pays du Velay communauté, ORCAE (2022)

2.1. TEMPÉRATURE

La station météo utilisée pour les données suivantes est celle du Puy-Chadrac.

2.1.1. Température moyenne annuelle

Entre 1947 et 2020, les températures annuelles ont augmenté de +1,7°C.



Évolution des températures moyennes en °C	
Hiver	+1.6
Printemps	+1.7
Été	+2.3
Automne	+1.2
Année	+1.7

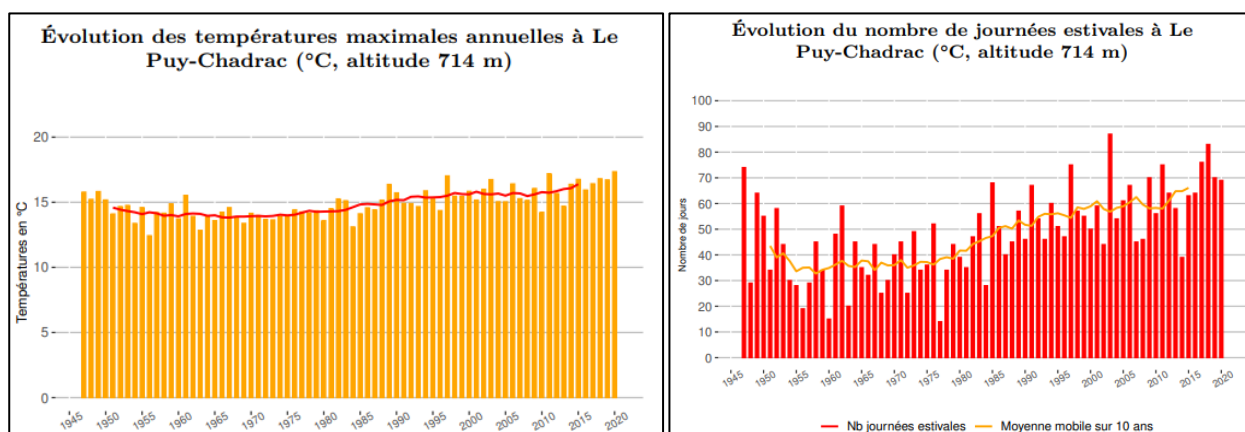
Ces augmentations sont plus importantes en Été et au printemps.

Ces changements de température sont observés dans d'autres territoires et correspondent à une tendance nationale. Ces tendances sont amenées à se poursuivre.

2.1.2. Forte chaleur et canicule

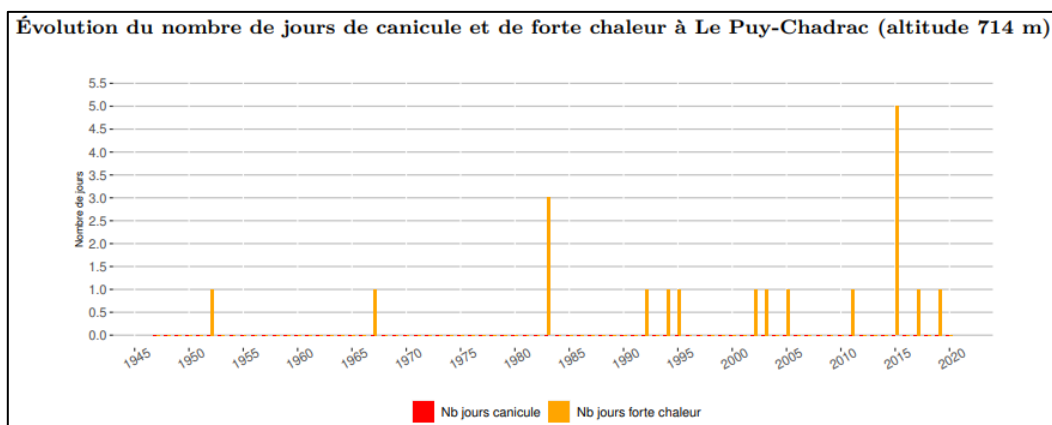
Le changement climatique induit des épisodes climatiques extrêmes, les canicules par exemple. Ces épisodes climatiques de différentes natures augmentent la vulnérabilité des populations aux risques : inondations, coulées de boue, ...

Les températures maximales à Le Puy Chadrac ont en moyenne augmenté de 2,3°C entre 1947 et 2020. De la même manière, le suivi des journées estivales (de plus de 25°C) met en évidence une augmentation du nombre moyen de journées estivales depuis 1961. Cette augmentation est de l'ordre de 20 jours pour le Puy-Chadrac.



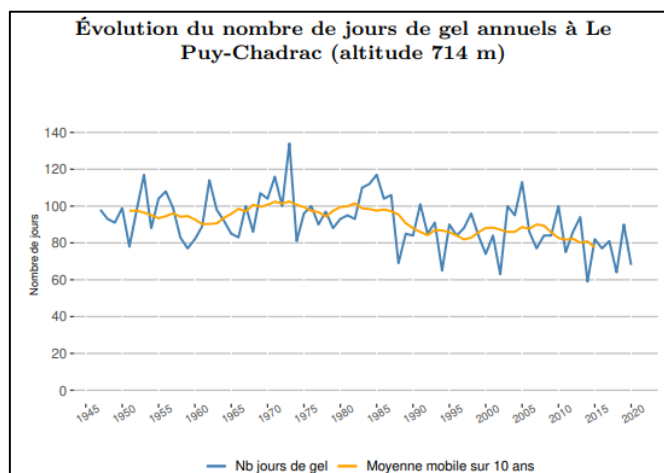
Une canicule correspond à une succession d'au moins trois jours consécutifs de fortes chaleurs. La forte chaleur se définit à partir de seuils de températures minimales et maximales.

Depuis les années 90 plusieurs années sont concernées par un nombre de jours de canicule parfois important (2015 par exemple).



2.1.3. Gel

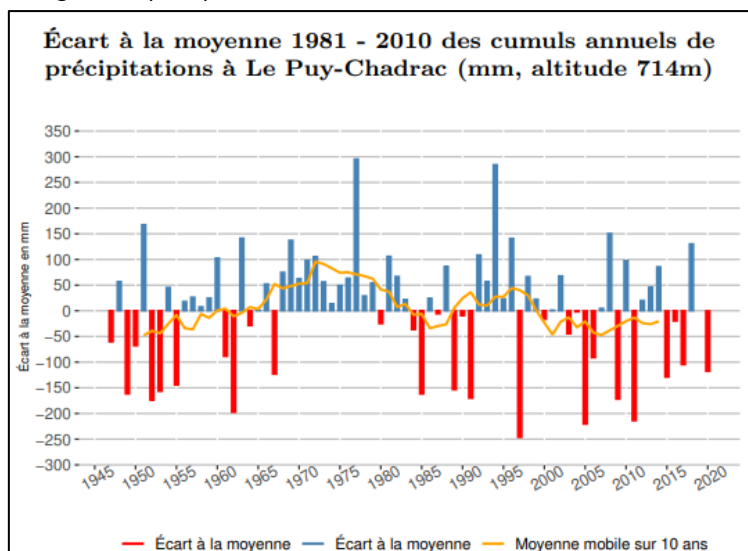
Le nombre de jour de gel annuel a diminué de 13,6 jours en moyenne à la station du Puy Chadrac entre 1961 et 2020.



2.2. RESSOURCE EN EAU

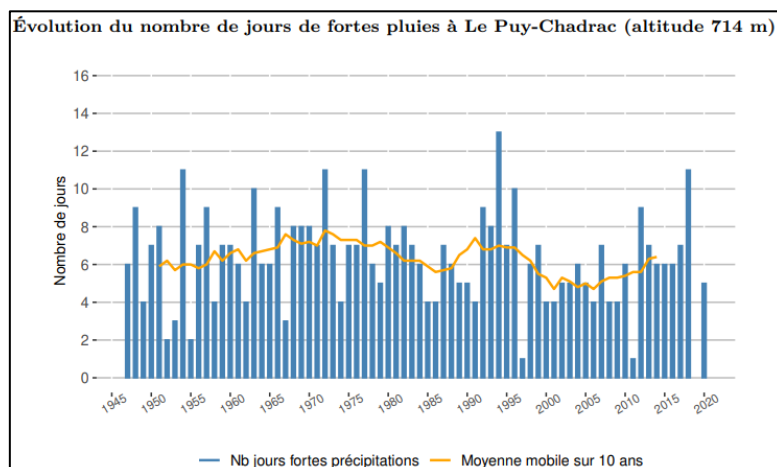
2.2.1. Cumul annuel et saisonnier de précipitations

D'une année sur l'autre, le régime de précipitations est très variable.



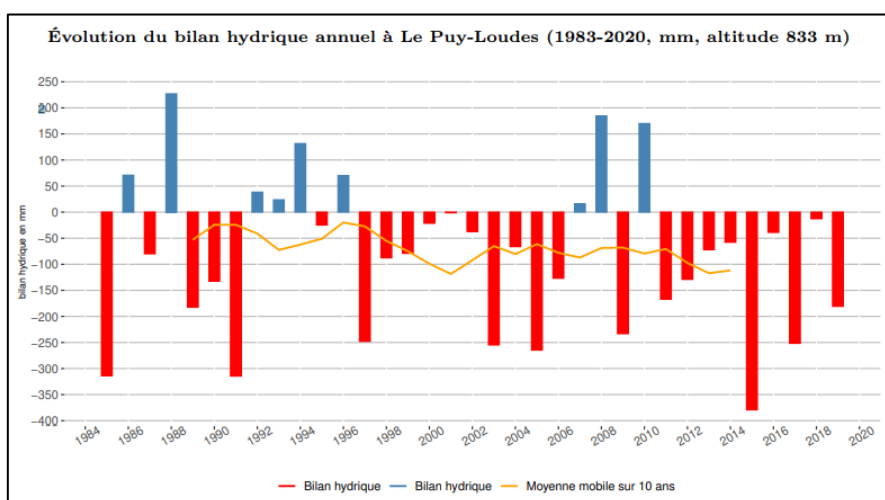
2.2.2. Fortes pluies

Un jour de fortes pluies correspond à un jour pour lequel le cumul des précipitations sur les 24 heures dépasse strictement 20 mm. À la station météo du Puy Chadrac (1951-2020), le nombre de jours de fortes de pluies par an fluctue entre 2 et 13.



2.2.3. Bilan hydrique annuel

La station météo représentative du climat de la Communauté de commune Haut Pays du Velay Communauté pour le bilan hydrique est localisée à Chaspuzac à l'aérodrome du Puy Loudes à 833 m d'altitude. La série de données disponible à la station météo du Puy Loudes est trop courte pour pouvoir calculer une tendance statistiquement fiable. Malgré tout, se dessine une tendance à la baisse de la ressource en eau disponible dans les sols.



On observe, à partir de la fin des années 90, une baisse du bilan hydrique annuel. Les déficits sont plus importants en été et au printemps.

3. QUALITÉ DE L'AIR

Voir Rapport de Présentation, Tome Évaluation environnementale (partie État initial de l'environnement).

Adopté le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France. Il porte sur quatre axes principaux :

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;
- La lutte contre les passoires thermiques ;
- L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ;
- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté le 20 décembre 2019.

Concernant la thématique climat-air-énergie, le SRADDET affiche différents objectifs :

- 1.5 - Réduire les émissions des polluants les plus significatifs et poursuivre celle des émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2030 et 2050
- 2.9 - Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale
- 3.7 - Augmenter de 54 % à l'horizon 2030 la production d'énergie renouvelable en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire, et porter cet effort à + 100 % à l'horizon 2050
- 3.8 - Réduire la consommation énergétique de la région de 23 % par habitant à l'horizon 2030 et porter cet effort à -38 % à l'horizon 2050
- 9.1 - Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie

Complétés par des règles :

- Règle n°23 – Performance énergétique des projets d'aménagements
- Règle n°24 – Trajectoire neutralité carbone
- Règle n°25 – Performance énergétique des bâtiments neufs
- Règle n°26 – Rénovation énergétique des bâtiments
- Règle n°27 – Développement des réseaux énergétiques
- Règle n°28 – Production d'énergie renouvelable dans les zones d'activités économiques et commerciales
- Règle n°29 – Développement des énergies renouvelables
- Règle n°30 – Développement maîtrisé de l'énergie éolienne
- Règle n°31 – Diminution des GES
- Règle n°32 – Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère
- Règle n°33 – Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de la Jeune Loire a été approuvé en juin 2024.

3.1. REJET DE POLLUANTS

D'après l'ORCAE, en 2023, les secteurs **résidentiel** et de **l'agriculture/sylviculture/aquaculture**, sont ceux qui rejettent le plus de polluants dans l'atmosphère.

Emissions de polluants à Raucoules en 2020	En tonne	Principal émetteur (en tonne)
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)	11,3	Résidentiel (10,1)
Ammoniac (NH ₃)	18,66	Agriculture, sylviculture et aquaculture (18,23)
Oxyde d'azote (NO _x)	5,73	Transport routier (3,53)
Particules en suspension <10 µm (PM ₁₀)	4,80	Résidentiel (3,65)
Particules en suspension <2,5 µm (PM _{2,5})	4,16	Résidentiel (3,57)

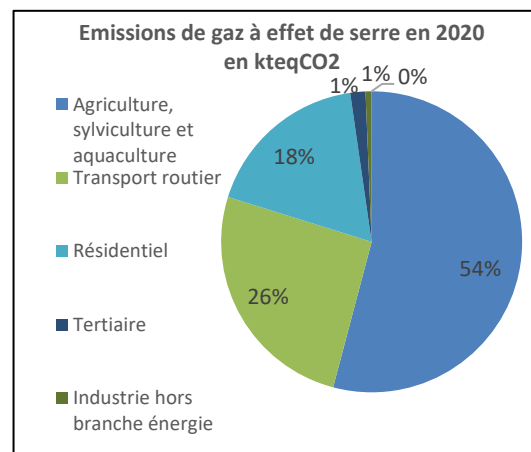
Dioxyde de soufre (SO ₂) et le trioxyde de soufre (SO ₃) (SO _x)	0,46	Résidentiel (0,42)
---	------	--------------------

3.2. ÉMISSIONS ET ABSORPTION

3.2.1. Émissions de gaz à effet de serre

À Raucoules, en 2020, 5,2 kteqCO₂ de gaz à effet de serre ont été émis tous secteurs confondus.

L'agriculture est responsable de 54 % des émissions de gaz à effet de serre ; elle est suivie des transports routiers qui représentent 26 % des émissions de la commune, puis du secteur résidentiel à 18 %.

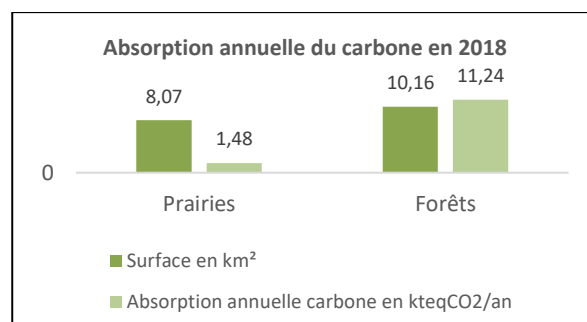
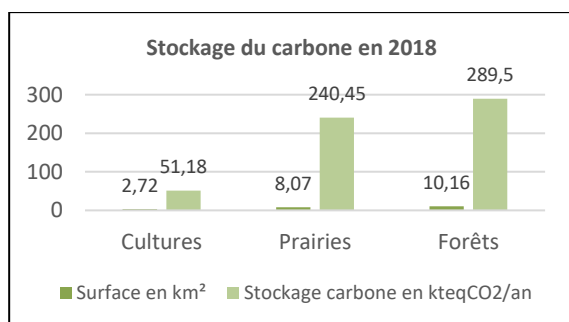


3.2.2. Absorption du carbone

En 2020, 12,71 kteqCO₂ GWh ont été absorbés annuellement par les prairies et forêts, dont 88 % par les forêts. Soit une absorption bien supérieure aux émissions de la commune.

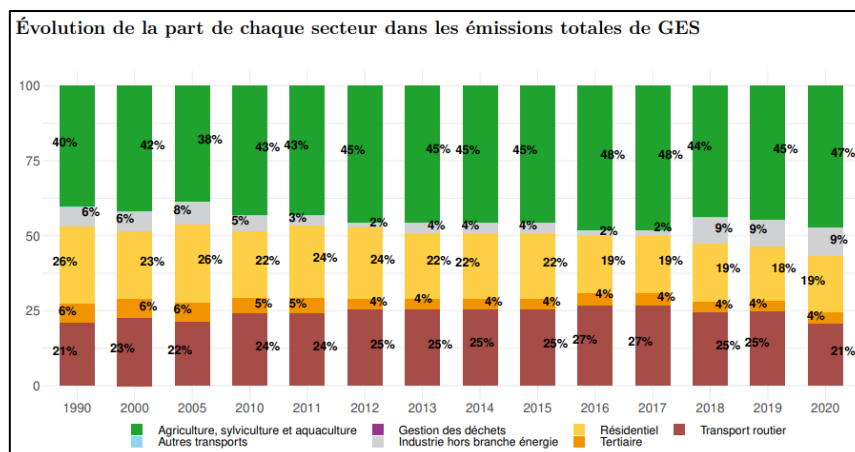
3.2.3. Stockage du carbone

En 2020, 581,13 kteqCO₂ sont stockés au total par la végétation de Raucoules, dont 48,3 % par les forêts, 38,5 % par les prairies et 12,9 % par les cultures.

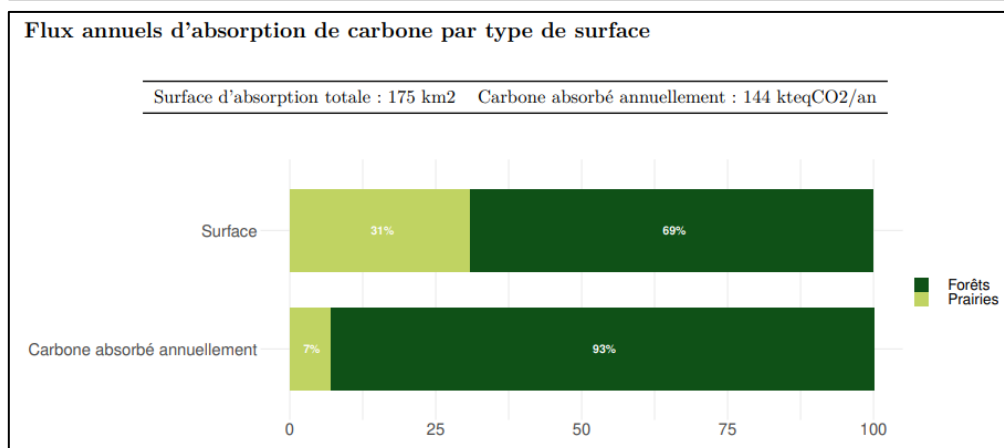
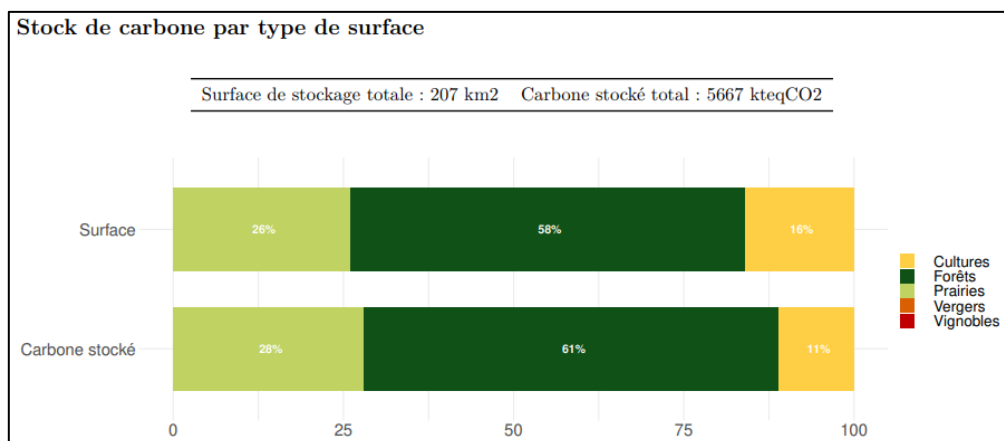


Pour rappel, le taux de boisements de la commune est de 47 %, ce qui est bien supérieur au taux départemental (40 %). Le maintien et la préservation de ces espaces, au titre de leur rôle à jouer dans l'absorption du carbone, est donc important.

3.3. À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



Dans l'intercommunalité du Haut Pays du Velay communauté, l'agriculture émet près de la moitié (47 %) des émissions totales de la commune, 21 % revient aux transport routiers et 19 % au secteur résidentiel.



Les forêts sont les surfaces stockant et absorbant le plus de carbone sur le territoire.

4. LES RESSOURCES

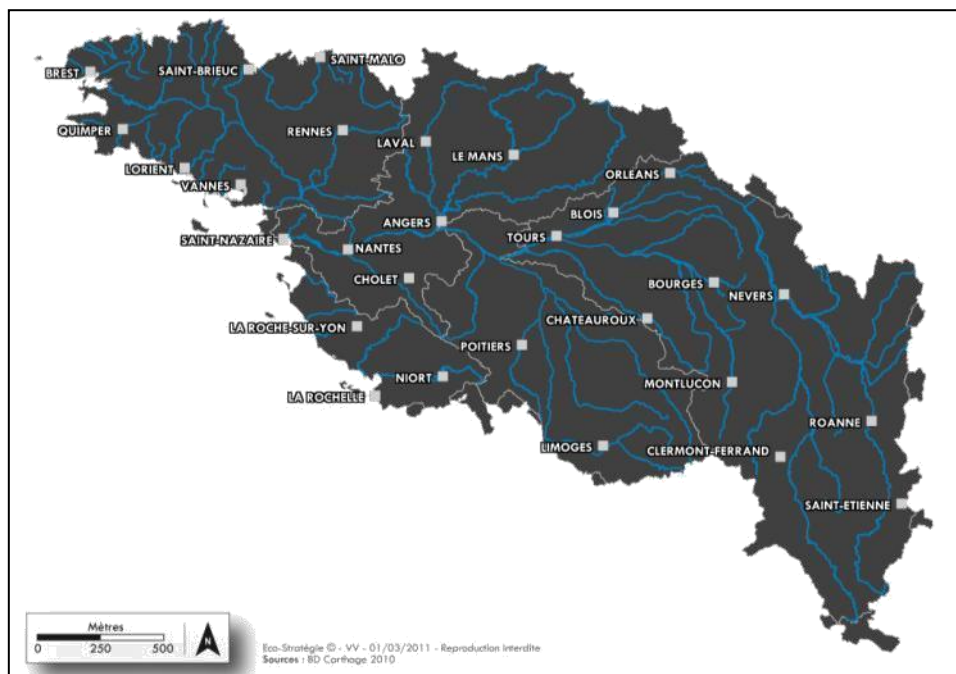
4.1. L'EAU

4.1.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe pour un grand bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article L.131-4 à 8 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme du Chambon-sur-Lignon doit être compatible avec les orientations du **SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2022-2027**, adopté le 3 mars par le comité de bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures arrêté le 18 mars 2022 par la préfète coordonnatrice de bassin en vigueur depuis le 4 avril 2022.

La commune de Raucoules est intégralement incluse dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne.



Périmètre couvert par le SDAGE Loire – Bretagne

Les 14 grandes orientations fondamentales retenues par le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 sont :

- Repenser les aménagements de cours d'eau,
- Réduire la pollution par les nitrates,
- Réduire la pollution organique et bactériologique,
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides,
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants,
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau,
- Maîtriser les prélèvements d'eau,
- Préserver les zones humides,
- Préserver la biodiversité aquatique,
- Préserver le littoral,
- Préserver les têtes de bassin versant,
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers,
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Ces actions visent l'atteinte des objectifs environnementaux définis par le SDAGE. Le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne a été divisé en sous bassins, les SAGE.

Le SDAGE porte les objectifs suivants concernant le bon état des cours d'eau de la commune :

Type de masse d'eau	Masse d'eau	Date de l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif/écologique	Date de l'objectif d'atteinte du bon état chimique
Souterraine	FRGG104 - Bassin versant du Lignon du Velay	2015	2015
Superficielle	FRGR0162 La Dunières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lignon-du-Velay	2027	2039
Superficielle	FRGR1821 Les Brossettes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	2027	2021

4.1.2. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lignon du Velay :

Les SAGE, institués par la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, sont les déclinaisons locales des SDAGE. Cet outil « fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides » (loi 92-3 1992-01-03 art. 5).

Le SDAGE Loire Bretagne se traduit au niveau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Lignon du Velay approuvé par arrêté inter-préfectoral du 27 juillet 2021.

Le territoire du SAGE Lignon du Velay s'étend sur une superficie de 706 km², soit 36 communes et 31 500 habitants.

Il est organisé autour de cinq enjeux accompagnés d'objectifs généraux, puis d'objectifs opérationnels.



Les enjeux et objectifs du SAGE Lignon-du-Velay sont les suivants :

- Enjeu 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau
 - o Objectif 1A : Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative
 - o Objectif 1B : Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux
- Enjeu 2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant
 - o Objectif 2A : Identifier, délimiter et protéger les zones humides
 - o Objectif 2B : Identifier, délimiter et protéger les têtes de bassin versant
- Enjeu 3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

- Objectif 3A : Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau
- Objectif 3B : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- Enjeu 4 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE
 - Objectif 4A : Faciliter la mise en œuvre du SAGE
- Enjeu 5 : Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau
 - Objectif 5A : Favoriser la prise de conscience
 - Objectif 5B : Valoriser les pratiques et les usages

4.2. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

4.2.1. Énergies

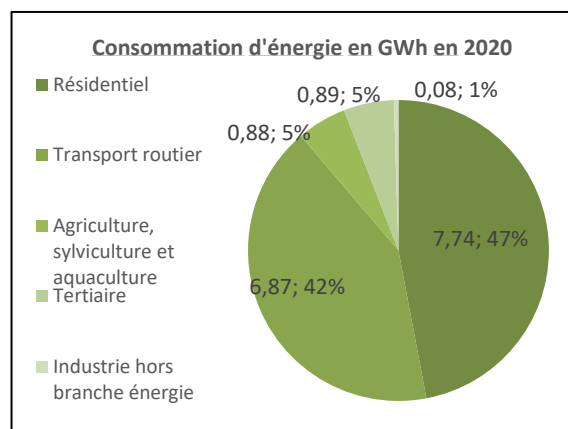
Sources : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>, <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>

D'après l'ORCAE, en 2020, la **consommation d'énergie totale sur la commune est de l'ordre de 15,33 GWh**, contre 16,18 GWh en 2000, 17,50 en 2010.

Avec une consommation de 7,84 GWh soit 47 % de l'énergie consommée à l'échelle de la commune, le secteur résidentiel représente le secteur le plus énergivore. A 69 % cette consommation se fait pour le chauffage.

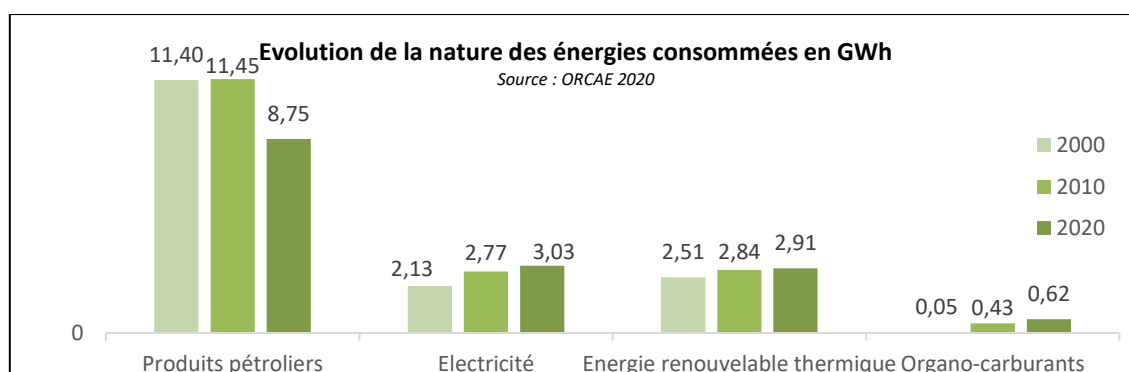
Il est suivi par le secteur du transport routier, qui avec 6,87 GWh consommés représente 42 % de la consommation totale de la commune. 63 % de cette consommation se fait au service du transport de personnes.

Le tertiaire consomme 0,89 GWh dont 44 % pour le chauffage. L'agriculture consomme 0,88 GWh dont 82 % pour les engins.



Consommation d'énergie à Raucoules en GWh	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0.92	1.00	1.00	0.99	0.90	0.94	0.97	0.90	0.91	0.89	0.88	0.87
Industrie hors branche énergie	0.68	0.60	0.13	0.04	0.21	0.13	0.21	0.07	0.07	0.07	0.07	0.11
Résidentiel	7.68	8.66	9.08	8.81	8.77	8.75	8.70	7.92	7.73	8.0	7.74	7.84
Tertiaire	0.90	0.83	0.84	0.73	0.88	0.80	0.95	0.99	1.03	0.86	0.89	0.87
Transport	5.99	6.38	6.50	6.55	6.28	6.41	6.81	6.95	6.87	6.97	6.87	5.62
Total	16.18	17.50	17.56	17.14	17.06	17.05	17.65	16.85	16.64	16.81	16.46	15.33

En termes d'énergie consommée, 57 % de la consommation s'est réalisée, en 2020, à base de produits pétroliers, 19,8 % en électricité et 19 % en énergie renouvelable thermique.



En matière de production d'énergie, l'investissement du département notamment dans la filière bois-énergie, a permis de faire de ce secteur le principal vecteur de production d'énergie à l'échelle communale comme intercommunale.

A Raucoules, 69 % de la production d'énergie est issue de ce secteur. Les pompes à chaleur arrivent en 2nde position avec 20 % de la production.

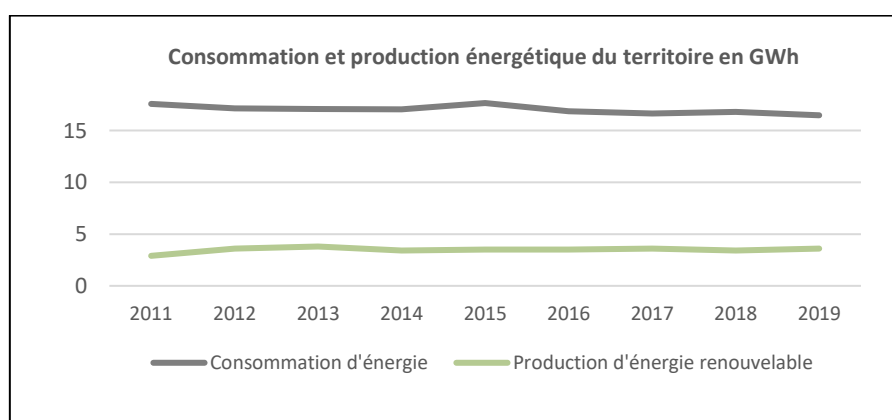
En 2020, 3,6 GWh sont produits en énergie renouvelable à Raucoules dont 9 % en énergie électrique et le reste en thermique ; 72 % par la valorisation thermique du bois et d'autres biomasses solides.

Depuis 2011, la production en énergie renouvelable a augmenté de +0,74 GWh, liée principalement à l'augmentation des pompes à chaleur. Les installations bois et autres biomasse solide produisent moins qu'en 2011.

Energie renouvelable à Raucoules en 2020	Nb d'installation	Surface en m²	Production en MWh
Installation Pompe à chaleur	34	/	733.02
Installation photovoltaïque	13	/	346.69
Installation de capteurs solaires thermiques	/	68.52	34.16
Installation bois et autres biomasse solide	/	/	2534.98
Total	/	/	3648.85

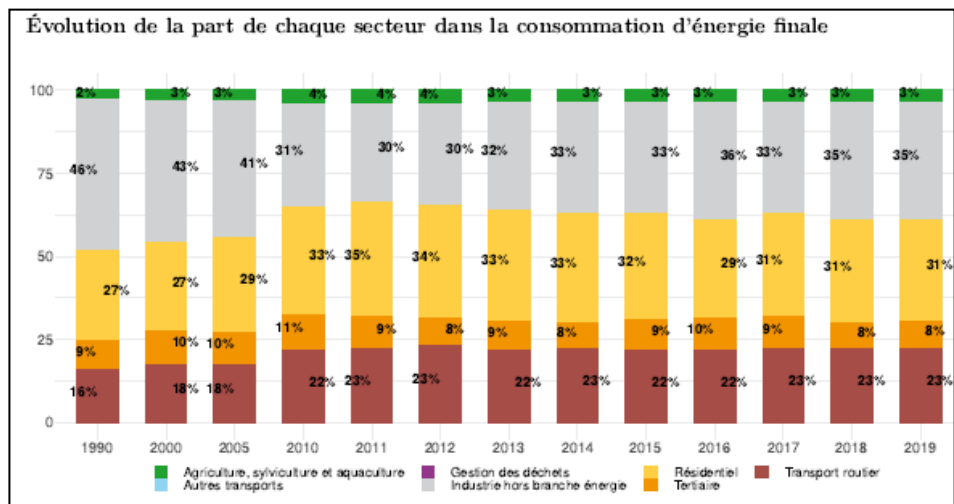
Production d'énergie renouvelable à Raucoules en GWh	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Installation Pompe à chaleur	0.28	0.32	0.35	0.38	0.42	0.46	0.50	0.55	0.64	0.73
Installation photovoltaïque	0	0.27	0.26	0.33	0.35	0.34	0.34	0.32	0.34	0.35
Installation de capteurs solaires thermiques	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Installation bois et autres biomasse solide	2.6	3.0	3.1	2.6	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6	2.5
Total	2.9	3.6	3.8	3.3	3.5	3.5	3.6	3.5	3.6	3.6

En 2020, avec une consommation de 15,33 GWh pour une production de 3,6 GWh, Raucoules affiche un déficit annuel de 11,73 GWh et une production de 23,5 % de la consommation énergétique.

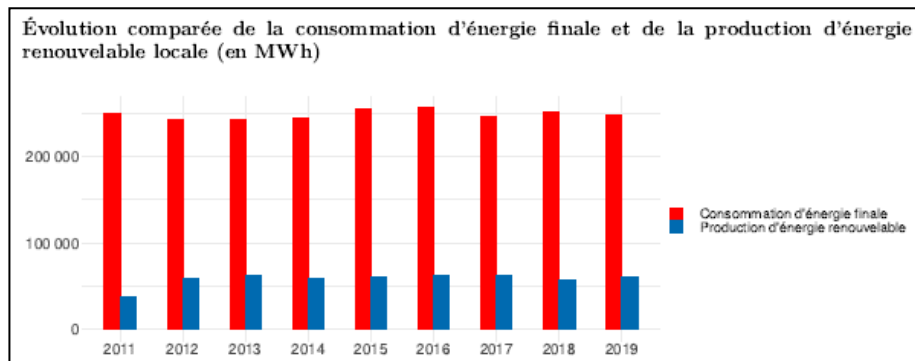


4.2.2. À l'échelle intercommunale

À la différence de Raucoules, le secteur industriel (hors branche énergie) est celui qui consomme le plus, avec 35 %, suivi du secteur résidentiel avec 31 % des consommations totale. Le secteur des transports routiers consomme lui 22 %.

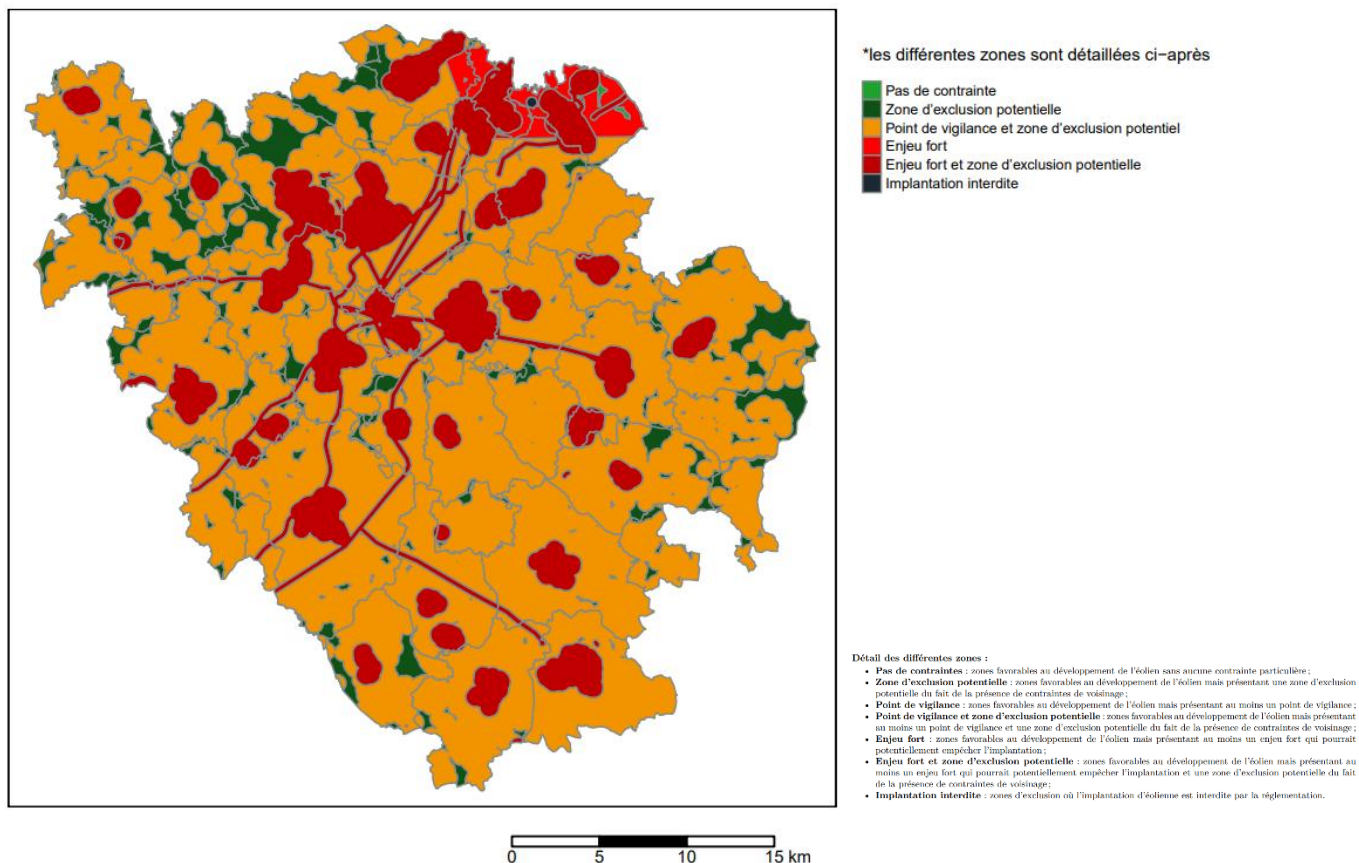


À l'échelle de l'intercommunalité, depuis 2011, la consommation d'énergie finale oscille autour des 250 000 MWh alors que la production d'énergie renouvelable locale se situe autour de 60 MWh.



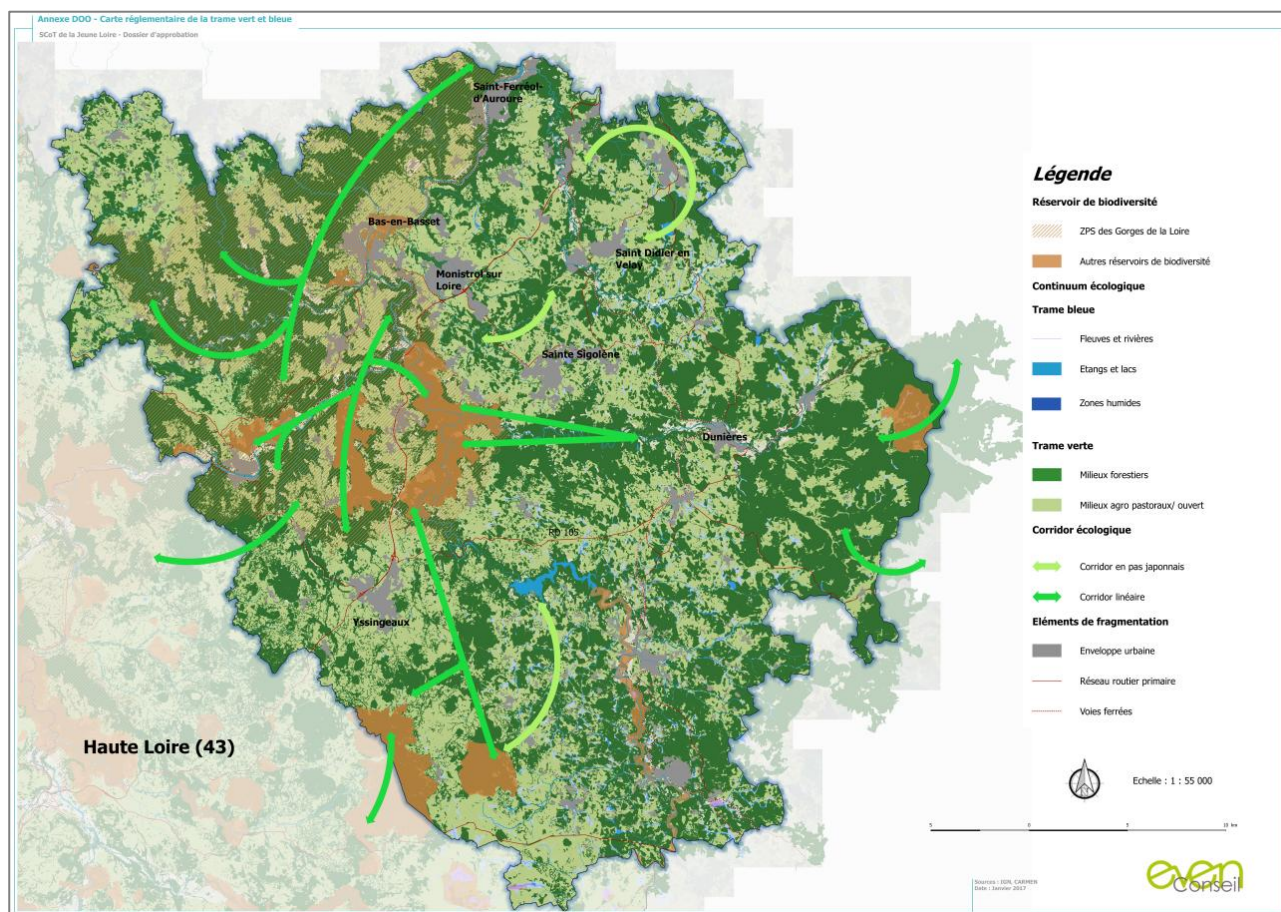
4.2.3. Profil Climat Air Energie du SCoT

Deux secteurs sont favorables au développement de l'éolien sur le territoire, cependant ils présentent des contraintes d'exclusion potentielle du fait de la présence de contraintes de voisinage.



5.2. TRAME VERTE ET BLEUE : SCOT JEUNE LOIRE

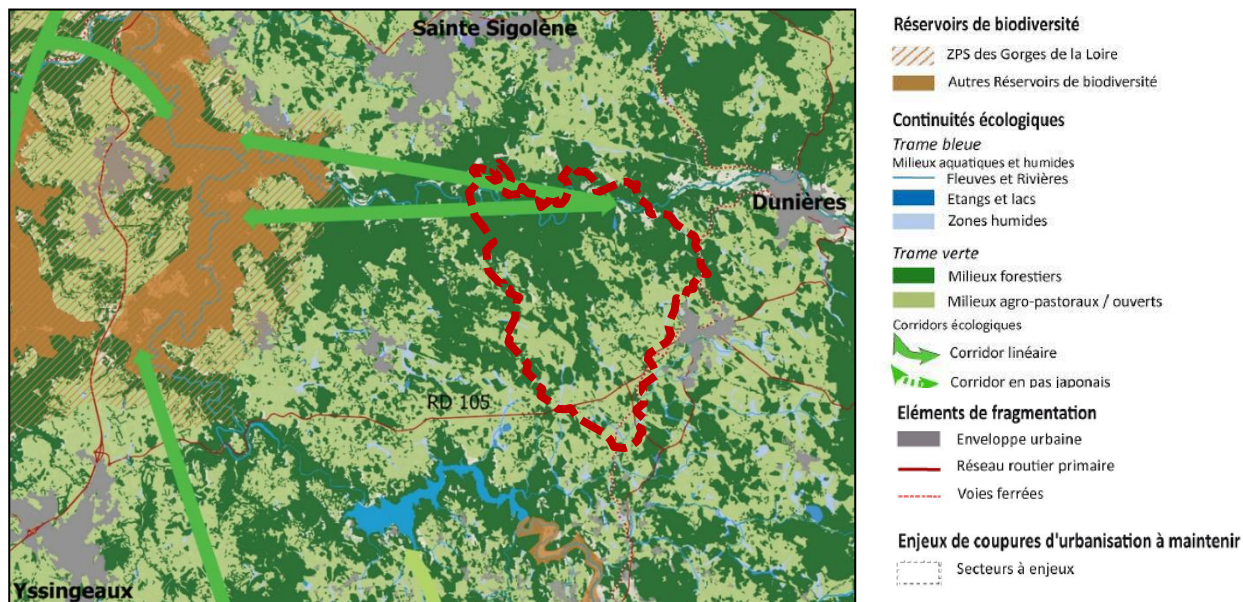
Une carte réglementaire de la trame verte et bleue a été élaborée par le SCOT Jeune Loire approuvé le 2 février 2017 définissant des réservoirs de biodiversité et des « corridors » d'échelle supérieure ainsi que des « continuum écologique ». On peut également relever que cette démarche TVB SCOT définit les « milieux forestiers » comme participant à la trame verte.



Le SCOT Jeune Loire identifie des éléments de la trame verte sur le territoire :

- Milieux forestiers et milieux agropastoraux ouverts ;
- Corridor écologique linéaire au Nord.
- Des éléments de la trame bleue :
 - o Milieux aquatiques et humides, la Dunière, le ruisseau de Brossettes et ses affluents ;
 - o Les zones humides.

Il met en évidence un élément de fragmentation important : la RD105.



Les préconisations du SCoT sont les suivantes :

- Garantir la préservation de la fonctionnalité écologique des réservoirs de biodiversité de la sous-trame « forêts », inventoriés dans la carte du DOO du SCoT,
- Justifier la localisation des zones à urbaniser au regard de la fonctionnalité des espaces agricoles et du bon fonctionnement des activités,
- Intégrer les structures végétales situées aux abords des réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques et humides en définissant un périmètre inconstructible,
- Protéger de façon stricte les structures végétales accompagnant l'élément aquatique/humide dans les documents d'urbanisme locaux.

5.3. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) DE RAUCOULES

La TVB de Raucoules se définit en premier lieu par ses continuités écologiques.

Les continuités écologiques de Raucoules sont de deux types :

- Les secteurs humides : zones humides et cours d'eau
- Les secteurs boisés et agricoles du plateau.

5.3.1. Trame bleue

- **Zones humides**

Sur le bassin versant du Lignon, les zones humides font l'objet d'inventaires depuis 2005. Le dernier inventaire date de 2020 et a été porté par l'EPAGE Loire Lignon. Il concerne plus spécifiquement les zones humides de plus de 0,5 ha situés dans les secteurs boisés.

Les zones humides ont plusieurs rôles :

- Zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre présentant une grande biodiversité.
- Rôle de réservoir d'eau en soutien à l'étiage permettant aux cours d'eau de conserver un écoulement le plus longtemps possible en saison sèche.
- Rôle de zone tampon par stockage temporaire de l'eau lors de fortes pluies.
- Épuration des eaux de surface par rétention des matières en suspension et par l'action des bactéries transformant les nutriments et les pesticides.

- **Prescriptions du SCoT :**

- Préserver les milieux humides,
- Toute forme d'occupation du sol de nature à entraîner la destruction de l'élément ou à compromettre ses fonctionnalités est à éviter,
- Tout exhaussement et affouillement de sols dans les zones humides est également interdit.

LES ZONES HUMIDES

 Zones humides > 0,5 ha (EPAGE 2021)

 Secteurs potentiellement humides (Terrain Réalités)

 Réseau hydrographique

Réseau de communication routière :

 Route départementale principale

 Route départementale secondaire

 Route départementale

 Voie communale



- Cours d'eau

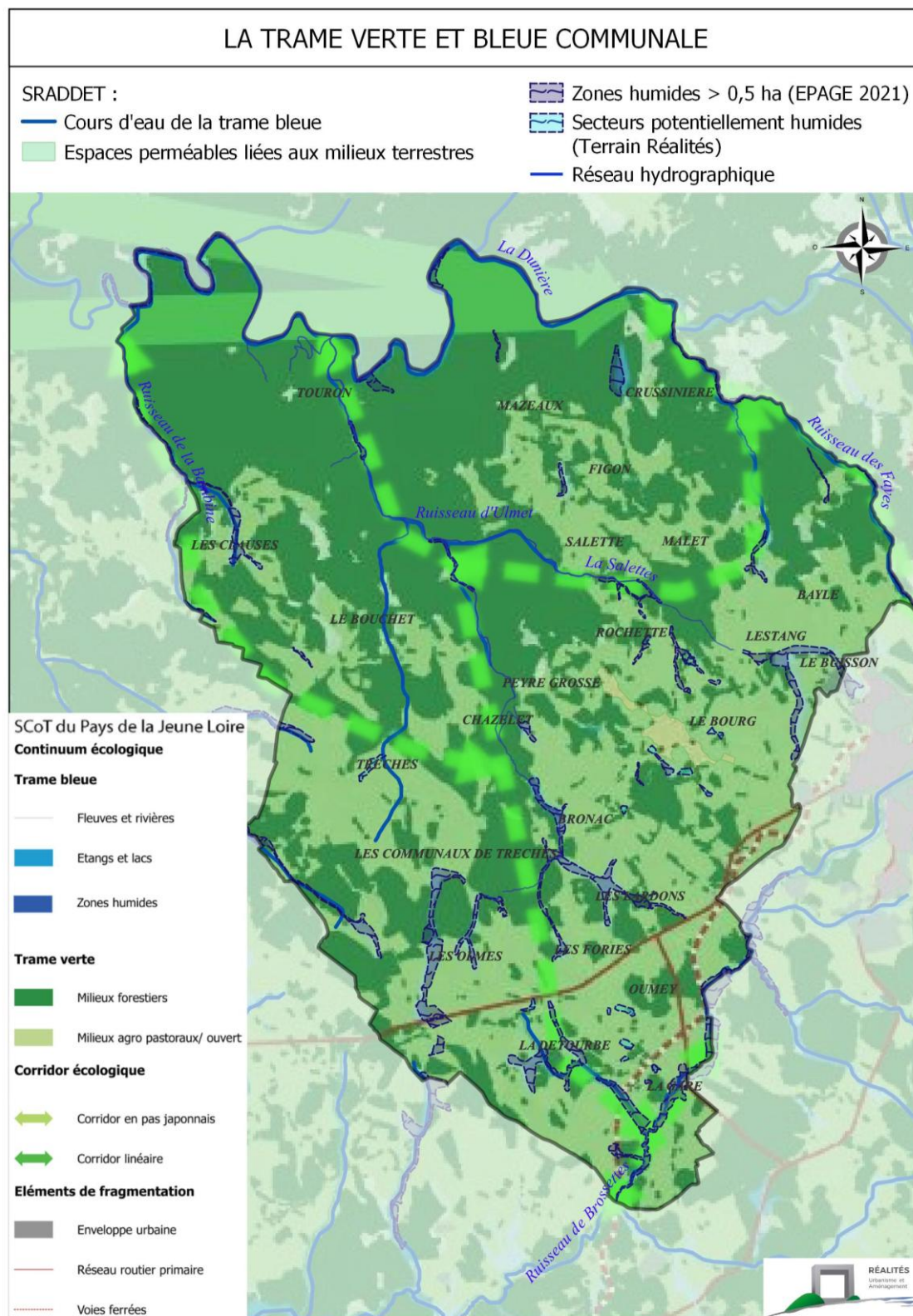
Les cours d'eau présent sur la commune participent aux continuités écologiques de celle-ci. Il s'agit de la Dunière, du ruisseau des Faves, d'Ulmet, de la Bambine et des Brossettes.

5.3.2. Trame verte

La trame verte de la commune est constituée de boisements et de milieux agricoles ouverts.

- Obstacles

Les espaces urbanisés, constructions et voiries, sont des obstacles aux continuités écologiques du territoire. La commune est notamment traversée par une voie principale : le RD105.



6. LES RISQUES

Source : georisques.gouv.fr

Catastrophes naturelles	Date du début	Date de fin	Date de l'arrêté préfectoral	Date du Journal officiel
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Poids de la neige	26/11/1982	28/11/1982	28/11/1982	22/12/1982
Inondations et coulées de boues	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boues	27/07/1985	27/07/1985	27/07/1985	28/11/1985
Inondations et coulées de boues	01/11/2008	02/11/2008	02/11/2008	13/02/2009
Inondations et coulées de boues	15/10/2024	15/10/2024	15/10/2024	04/11/2024

La commune ne dispose pas de Document d'Information Communal sur les Risques (DICRIM), ni de Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

6 risques sont recensés sur le territoire de Raucoules :

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Feu de forêts
- Séisme
- Radon
- Retrait/gonflement d'argiles

6.1. LE RISQUE INONDATION

Le territoire de Raucoules est traversé par plusieurs cours d'eau, dont la Dunières, les ruisseaux des Fayes, d'Ulmet, de la Bambine et des Brossettes.

La commune est soumise au risque inondation, mais aucune zone inondable n'est repérée sur le territoire.

Aucun Plan de Prévention des Risques ne s'applique à Raucoules.

Il y a quatre événements historiques dans la commune :

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2428510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	04/11/2024
IOCE0903436A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2008	13/02/2009
NOR19851106	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/1985	28/11/1985
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

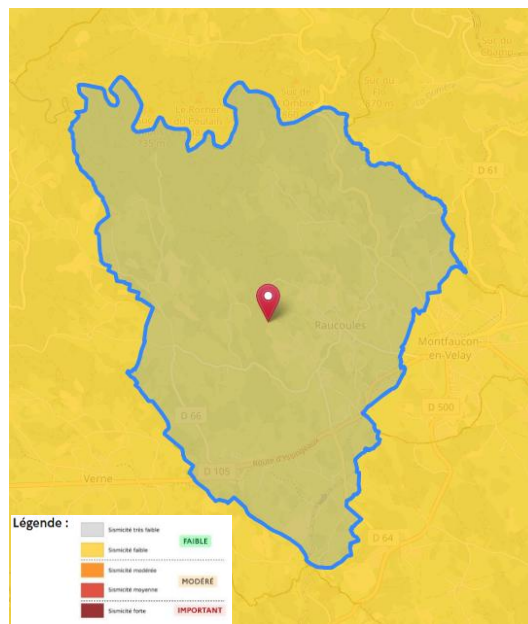
Les inondations sont plutôt constatées lors des catastrophes naturelles le long du ruisseau des Brossettes.

6.2. LE RISQUE SISMIQUE

Le décret du 22 Octobre 2010 a redéfini le zonage sismique du territoire français.

La commune de Raucoules est classée en zone de sismicité de **niveau 2, aléa « faible »** comme la quasi-totalité du département de la Haute-Loire.

Ce classement implique des prescriptions particulières pour certaines constructions.



Source : georisque.gouv.fr

6.3. LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Le potentiel radon de Raucoules est de catégorie 3 - Fort.



Source : georisque.gouv.fr

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques, certaines formations volcaniques mais également certains grès et schistes noirs.

Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans les habitations, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

Les éléments d'informations sur ce risque radon sont présents sur le site internet de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potential-radon-commune.aspx>

6.4. LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».



Source : georisque.gouv.fr

Les retraits/gonflements des sols argileux peuvent entraîner des conséquences importantes sur le bâti.

Le territoire de Raucoules est exposé à **des aléas faibles et moyens** :

- Faible sur la moitié Sud de la commune, dans les secteurs du Bourg, Lestang, Trêches, Oumey, la Gare, la Détourbe ;
- Moyen le long de la Dunières en limite communale Nord.

6.5. LE RISQUE FEU DE FORÊT

La commune est concernée par le risque feu de forêt.

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 2023, la Haute-Loire a été classée « nouveau territoire de feu ». D'ici l'été 2025, la préfecture devra identifier les massifs forestiers à risque incendie de forêt.

Si des massifs boisés sensibles aux incendies de forêt sont identifiés sur la commune, ils devront être préservés de toute forme d'urbanisation diffuse. Pour diminuer la vulnérabilité aux incendies de forêts des zones d'habitats ou d'installations urbaines, l'aménagement d'une zone tampon de sécurité devra être mis en œuvre. Elle aura pour objectif de réduire la puissance d'un incendie visant à réduire de manière conséquente le volume de végétation combustible. Il faudra assurer un entretien régulier de la zone et faciliter l'accès de cette interface forêt/habitat aux services de lutte contre l'incendie.

L'arrêté préfectoral n°CAB/SDS/SIDPC/2025-50 du 14 mars 2025, relatif à la protection contre l'incendie des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues, régit l'emploi du feu dans le département.

La commune tiendra compte des potentielles futures obligations en matière de risque feu de forêt.

6.6. LES SITES INDUSTRIELS SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER UNE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

2 anciens sites industriels et activités de service susceptibles d'engendrer une pollution sont présents sur le territoire. Il s'agit d'une scierie au Nord-Ouest du territoire, toujours en activité mais qui n'utilise plus de produits chimiques ; et, d'un dépôt de liquides inflammables au Sud-Est correspondant à une ancienne usine de traitement de poteaux qui n'est plus en activité. Ce site, à proximité de l'ancienne gare et de la gare actuelle du train touristique, a été aménagé en parking par la Communauté de Communes.



Source : georisques.gouv.fr

6.7. LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES

La commune de Raucoules est concernée par une installation industrielle classée pouvant représenter un risque. Il s'agit d'une usine de mécanique industrielle, située en limite sur la commune de Montfaucon.



Source : georisques.gouv.fr

SYNTHÈSE DES RISQUES

 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 Anciens sites industriels et activités de services (BASIAS)

Exposition au retrait-gonflement des sols argileux

 Moyen

 Faible

Réseau de communication routière :

 Route départementale principale

 Route départementale secondaire

 Route départementale

 Voie communale



7. LES RÉSEAUX ET SERVICES PUBLICS

7.1. EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux de Montregard est compétent en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2025. Il regroupe 7 communes dont Raucoules. Il a travaillé pour intégrer les travaux de l'ensemble de communes membres et les hiérarchiser. Pour les prochaines années, les travaux consisteront principalement à renouveler les canalisations.

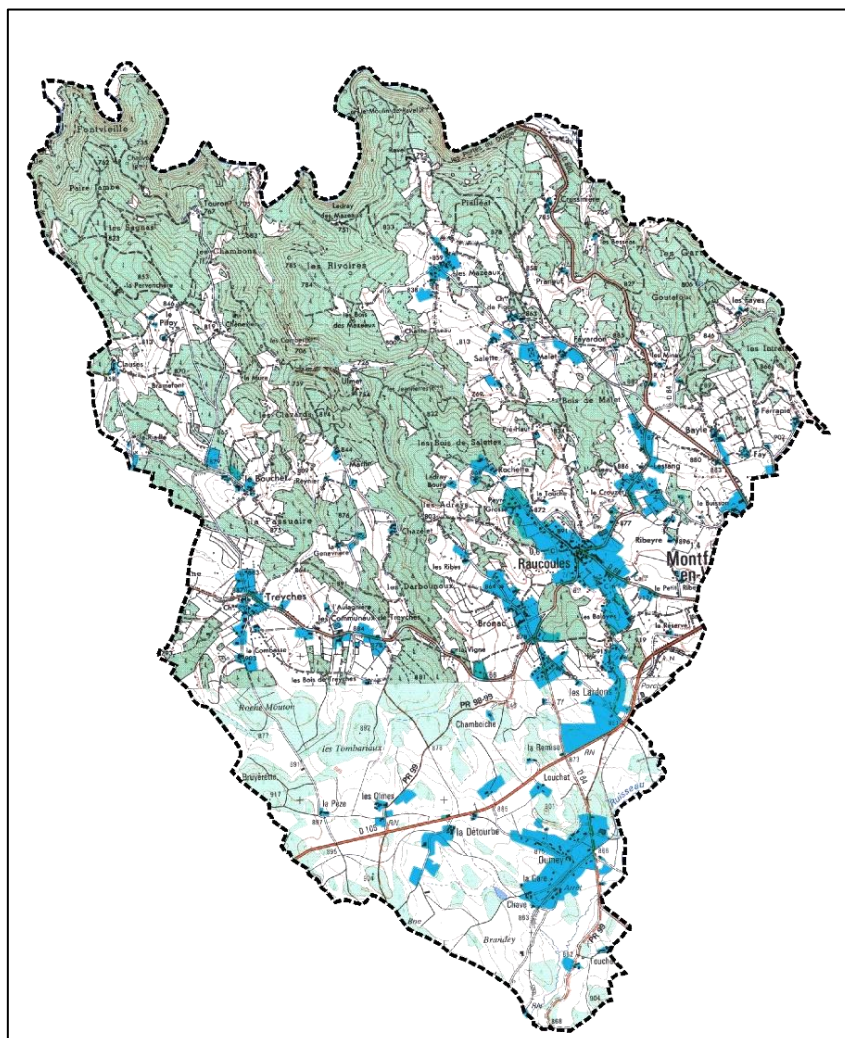
L'eau potable provient d'une prise d'eau superficielle du Lignon, au niveau du barrage de la Chapelette, la station de pompage de Nolhac à Grazac. Il y a une station de traitement des eaux collectées, sur la commune de Montregard, elle est en service depuis 2012 et la desserte est gravitaire.

Le réseau de distribution de la commune est composé de 40 km de canalisations et dessert en 2019 et compte environ 450 abonnés. Les conduites sont principalement en PVC, d'un diamètre compris entre 40 et 160 mm.

Le réservoir principal de ce réseau est situé sur la commune de Montregard, au niveau de la station de production de la Collange.

Aucun réservoir ne se trouve sur la commune.

Le réseau AEP englobe toutes les zones classées en constructibles de la carte communale opposable. Certains secteurs ne sont pas desservis, il s'agit principalement d'habitations isolées (13 au total).



Zonage adduction eau potable

7.2. ASSAINISSEMENTS COLLECTIF ET NON-COLLECTIF

Haut Pays du Velay communauté est compétente en matière d'assainissement et d'eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le service dessert 600 habitants en 2020.

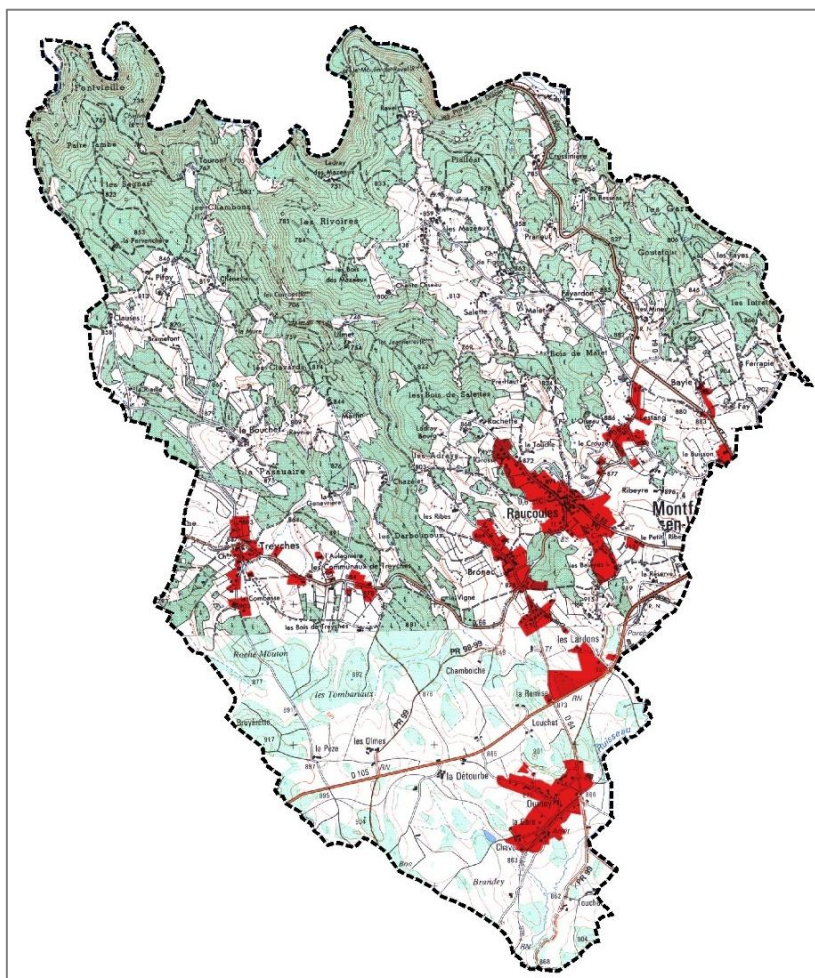
Le service dispose de quatre stations d'épuration :

- Bourg - Les Ribes : Capacité nominale de 240 EH, traitement par lagunage naturel, charge maximale en entrée de 399 EH, conformité en équipement, 176 habitations raccordées en 2017 soit 215 EH, rejet dans le ruisseau d'Ulmet (bassin versant de la Dunière), travaux pour amélioration de la qualité de sortie ;
- Lestang : Capacité nominale de 300 EH, traitement par lagunage naturel, charge maximale en entrée de 431 EH, conformité en équipement, 49 habitations raccordées sur Raucoules et 90 sur Montfaucon en 2017 soit 268 EH, rejet dans le ruisseau de Salettes (bassin versant de la Dunière), curage prévu ;
- Oumey : Capacité nominale de 180 EH, traitement par lagunage naturel, charge maximale en entrée de 201 EH, conformité en équipement, 60 habitations raccordées en 2017 soit 75 EH, raccordement de la ZA des Lardons avec pompe de relevage, rejet dans le ruisseau de Brossettes (bassin versant du Lignon), travaux pour amélioration de la qualité de sortie ;
- Trèches : Capacité nominale de 100 EH, traitement par lagunage naturel, charge maximale en entrée de 80 EH, conformité en équipement et en performance, 36 habitations raccordées en 2017 soit 43 EH, rejet dans le ruisseau d'Ulmet.

Un diagnostic assainissement a été réalisé en 2018 et prévoit un certain nombre de travaux pour améliorer le service de fonctionnement de l'assainissement des eaux usées.

Les schémas et zonages d'assainissement ont vocation à être mis à jour et harmonisés au niveau intercommunal.

Les prochaines années permettront des travaux de mise en séparatif.



Zonage d'assainissement

Pour l'assainissement non-collectif, la **compétence dépend de Haut Pays du Velay communauté** et est gérée en délégation. Elle a décidé de déléguer la gestion de ce service au Syndicat des Eaux Loire-Lignon.

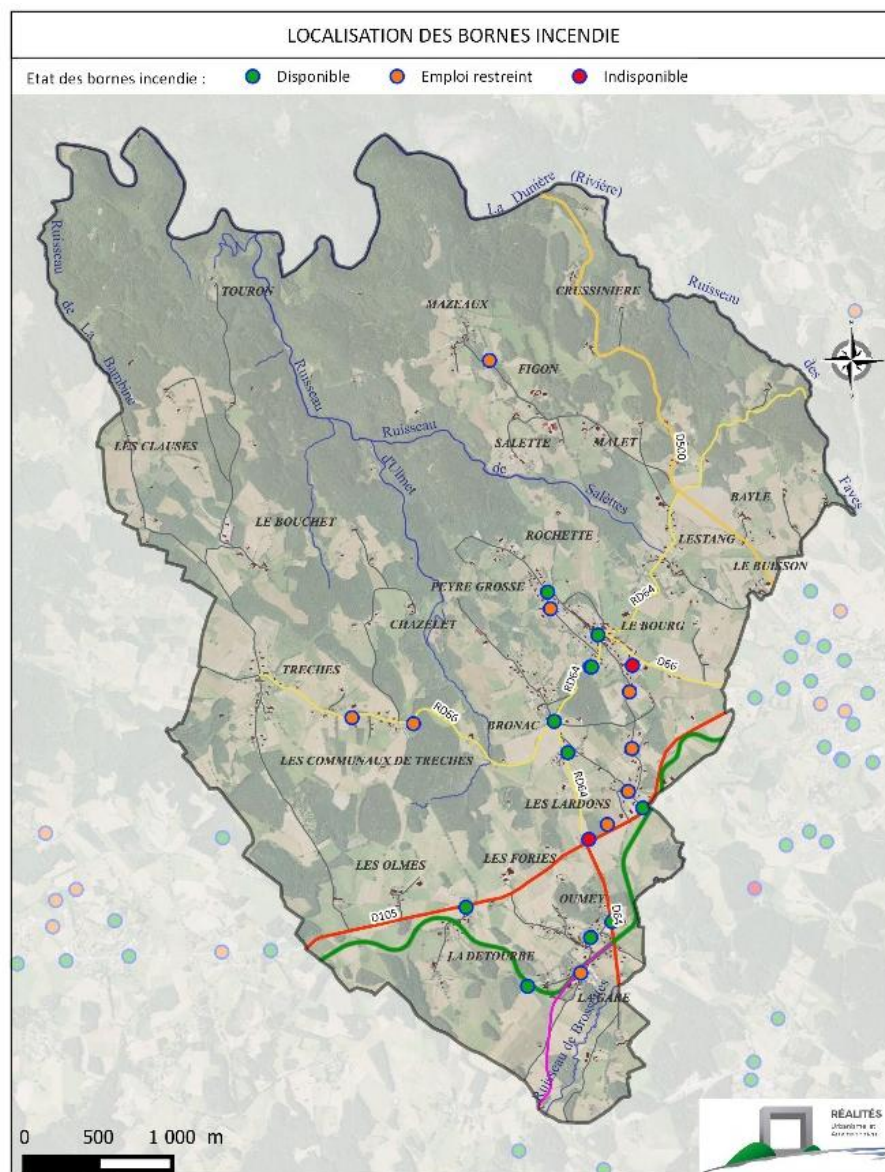
La commune ne dispose pas de zonage eaux pluviales.

7.3. LA DÉFENSE INCENDIE

22 bornes incendie sont réparties sur le territoire communal :

- 11 sont disponibles,
- 9 à emploi restreint,
- 2 sont indisponibles.

À cela s'ajoutent deux réserves d'eau : aux Mazeaux et à Trêches, elles sont également utilisées par les agriculteurs. On recense également une réserve d'eau dans le bourg.



7.4. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sur le territoire de Raucoules, la gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes, le service est géré par le SICTOM Entre Mont et Vallée

Les ordures ménagères sont ramassées en porte-à-porte et amenées à l'usine de traitement de Polignac (Altrium).

Le tri sélectif se ramasse en point d'apport volontaire avec la présence de 4 éco-points sur la commune : 1 dans le bourg parking de l'école, 1 à la Détourne, 1 à Trêches et 1 à Oumey.

Les recyclables sont ramassés par la société Suez puis leur tri est assuré par la société Suez RV à Firminy.

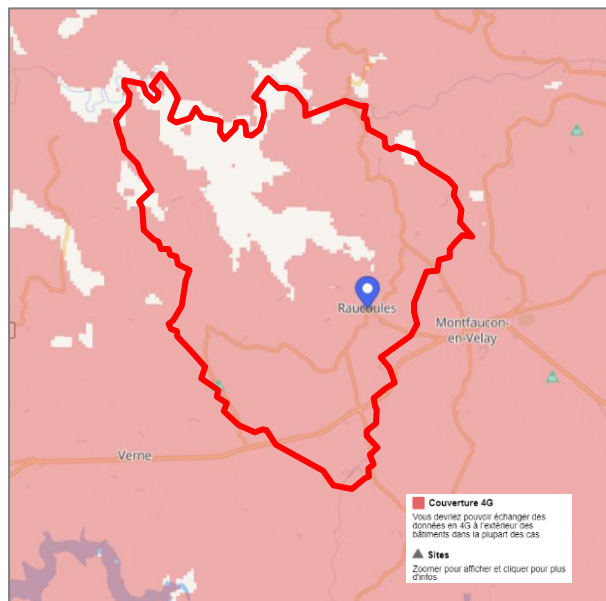
La collecte du verre se réalise en point d'apport volontaire, est ramassée par la société Mineris, puis traité au centre Guérin SA à Andrézieux-Bouthéon.

La collecte du textile se fait également en point d'apport volontaire au Bourg et en déchetterie.

La déchetterie la plus proche se trouve à Dunières (5 Km) puis les déchets sont orientés vers des filières de traitement spécialisé.

7.5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

La couverture téléphonique mobile en 4G est réalisée grâce à deux antennes relais sur la commune : une antenne 4G à la Prairie (Bouygues Telecom et SFR) et 5G à Roche Mouton (Free), malgré cela des secteurs restent mal desservis, notamment au Nord du territoire.



Source : <https://monreseau mobile.arcep.fr/>



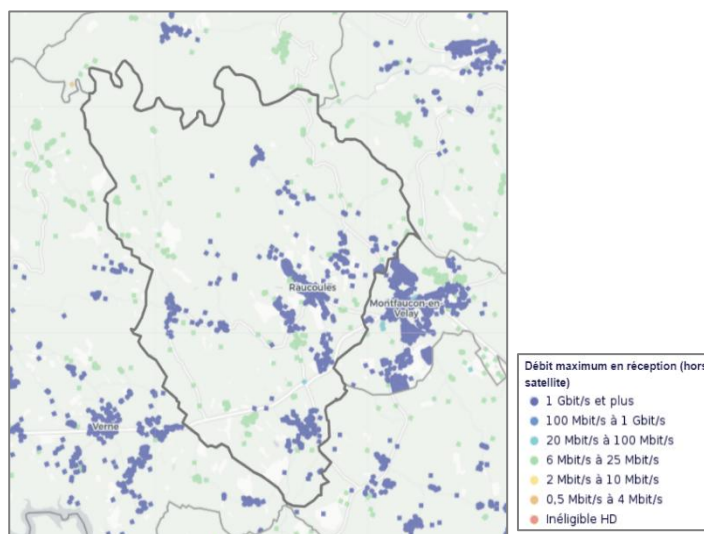
Source : <https://cartefibre.arcep.fr/>

D'après l'Arcep, en 2022, entre 50 et 80 % des locaux sont raccordables à la fibre sur la commune de Raucoules.

Dans le bourg de Raucoules, les villages de Treyches, d'Oumey, des Mazeaux, la connexion internet est supérieure à 1Gbit/s. Sur d'autres secteurs, de constructions isolées, la connexion oscille entre 6 Mbit/s et 25 Mbit/s.

La desserte ADSL est réalisée par le réseau de Montfaucon-en-Velay (répartiteur 43141MFC) et Lapte (répartiteur 43114LAT).

15 % des habitants ont des difficultés d'accès à Internet.



Source : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

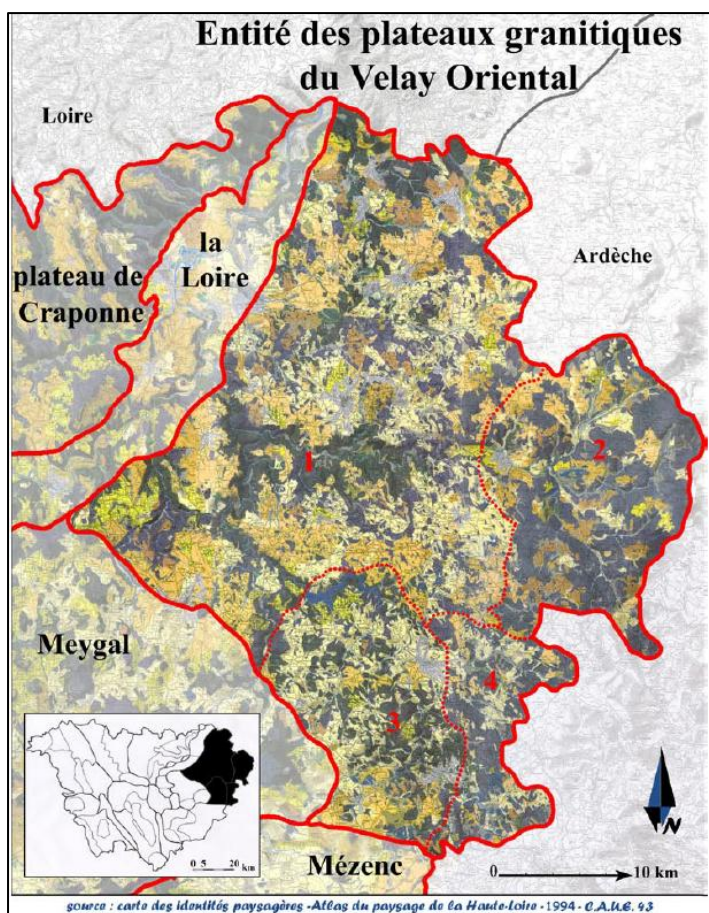
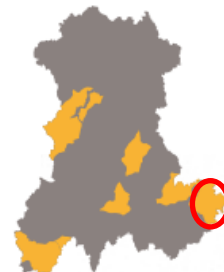
8. ANALYSE DU PAYSAGE

Source : http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/tabloid_12bd02.pdf

A l'échelle de l'Auvergne, Raucoules fait partie de la **famille paysagère des campagnes d'altitudes**.

Les campagnes d'altitudes sont des régions de plateaux d'altitudes comprises entre 500 et 1 000 m, dédiées à l'élevage par une occupation agricole de moyenne montagne. Les parties sommitales sont souvent boisées. Le relief se caractérise par des plateaux érodés et creusés en vallées en V : pénéplaines, et le vallonnement doux des sols granitiques. Les campagnes d'altitudes évoluent suivant les transformations des exploitations agricoles.

- 4.01 PLATEAUX DU VELAY
- 4.02 PLATEAUX DU FOREZ
- 4.03 CONTREFORTS DE MARGERIDE
- 4.04 BAS LIVRAUDOIS
- 4.05 COMBRAILLES
- 4.06 CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE
- 4.07 CARLADEZ



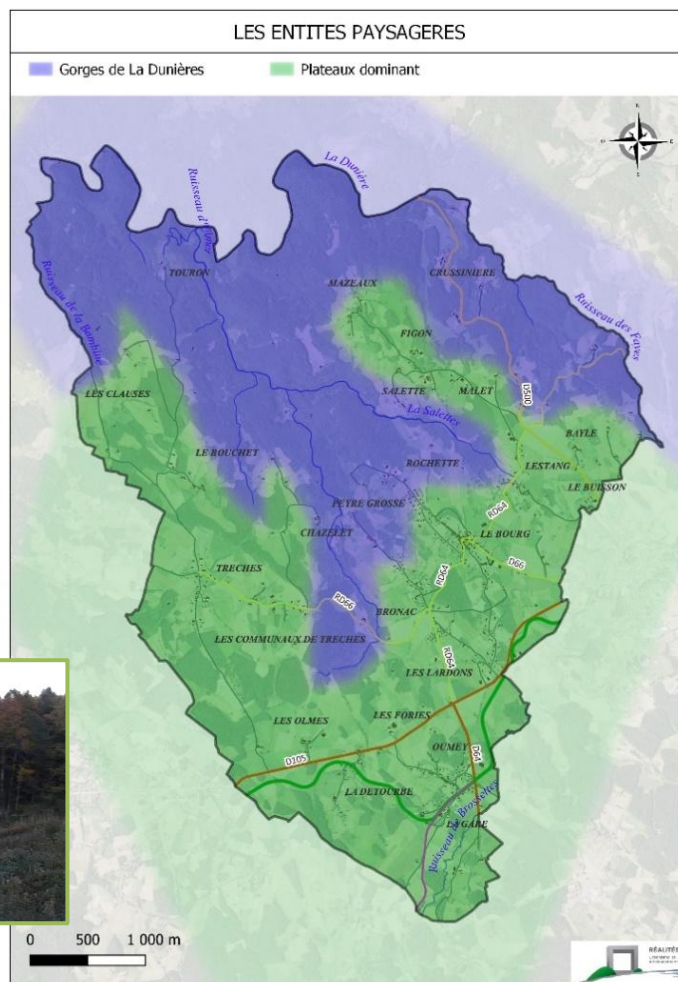
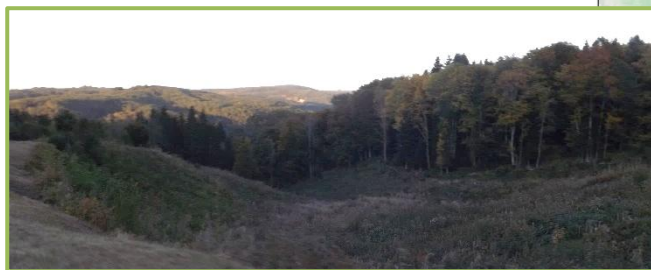
A l'échelle du département de la Haute-Loire, Raucoules fait partie de l'ensemble paysager des plateaux granitiques du Velay est un grand territoire qui occupe toute la partie Est du département. Il pourrait se schématiser en un système de hauts plateaux (plateau de Saint-Just-Malmont, de Sainte-Sigolène, de Lapte et Montfaucon, du Lignon, de Dunières, du Chambon et de Tence) traversés par ses trois rivières (Semène, Dunières, Lignon). Les plateaux s'échelonnent entre 750 mètres et plus de 1000 mètres d'altitude. Il s'agit d'un plateau granitique très ancien.

Une des caractéristiques marquantes des plateaux du Velay est l'importance du couvert forestier et ses variations selon les secteurs et selon le niveau de pression agricole.

Source : Inventaire des paysages de la Haute-Loire, DIREN Auvergne

A Raucoules, on distingue deux ensembles :

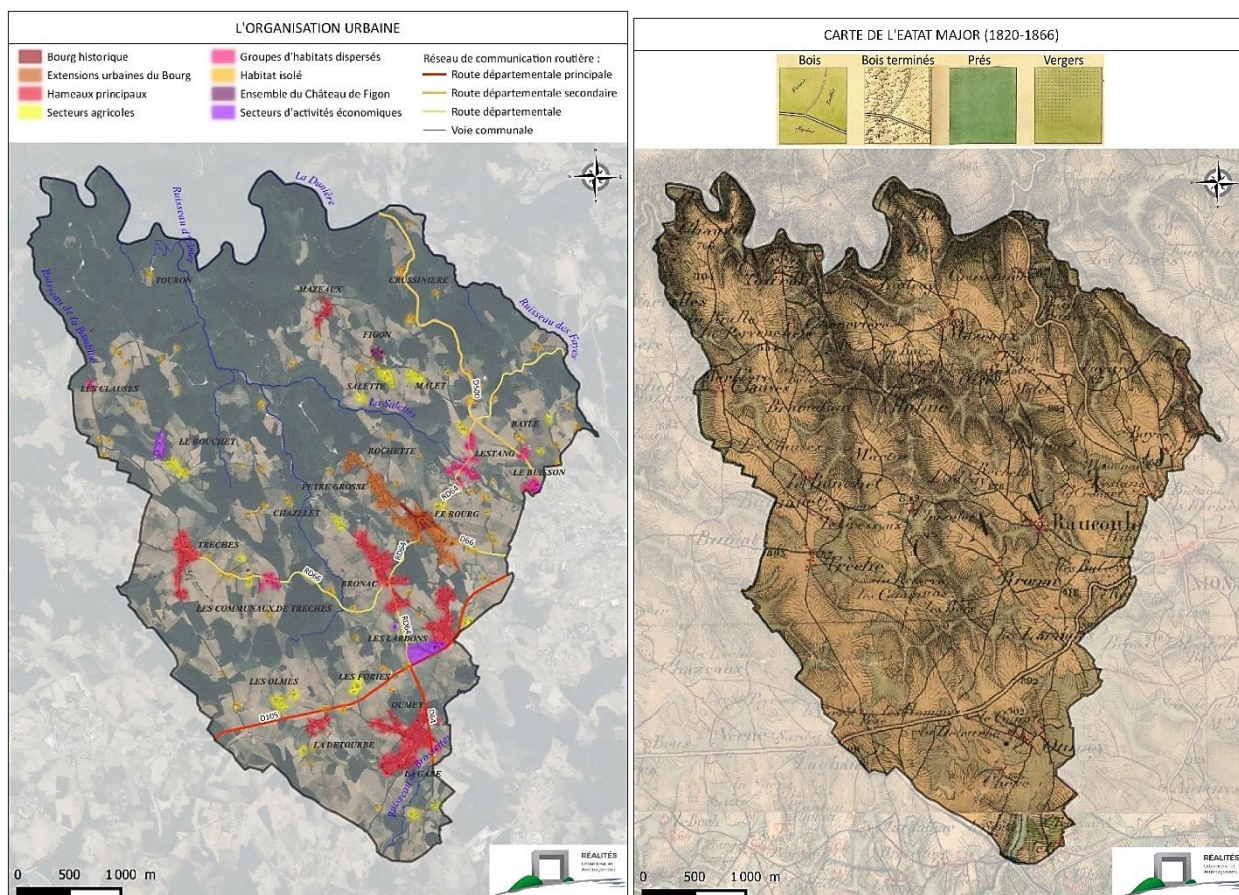
- **Les gorges de la Dunières** où le cours d'eau et ses affluents marquent les ruptures avec le plateau. Elles se caractérisent par un espace boisé aux pentes abruptes et peu accessible. On retrouve très peu de bâti sur cette partie du territoire.



- **Le plateau dominant** de Lapte-Montfaucon dispose d'un relief peu prononcé, qui offre des points de vue lointains. L'espace est en majorité agricole, ouvert et découpé par quelques boisements et par l'urbanisation.



9. ORGANISATION URBAINE

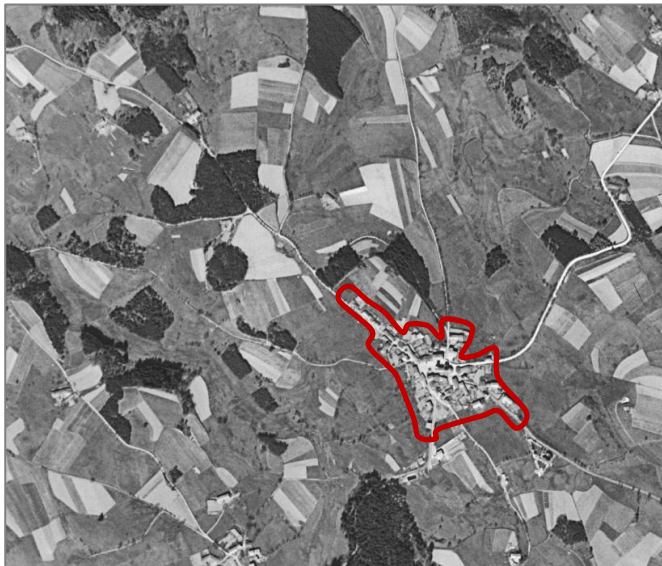


9.1. LE BOURG

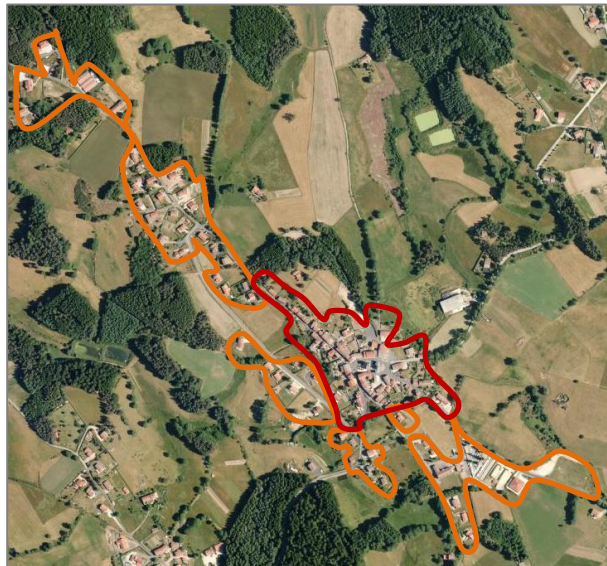
Raucoles est historiquement composé d'un bourg, construit autour de son église et de nombreux petits hameaux et fermes dispersés, plutôt sur la partie Sud du territoire, moins escarpée et moins boisée.



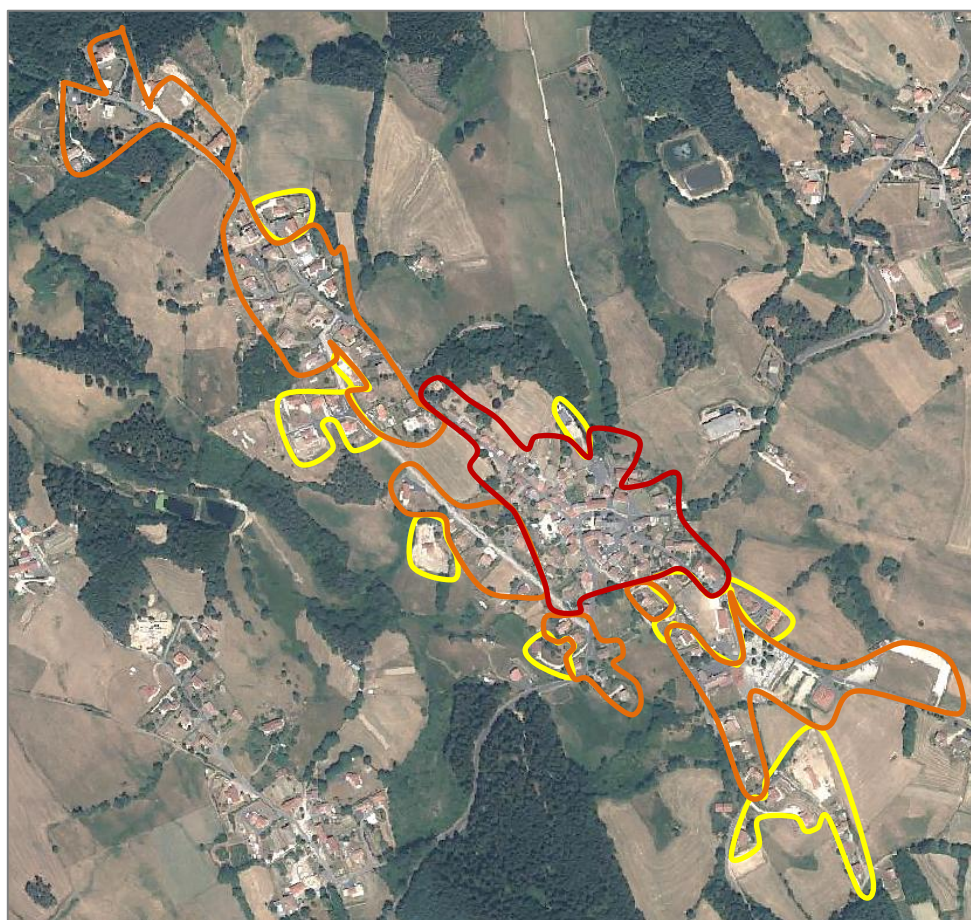
Carte de l'Etat-Major (1820-1866)



Photographie aérienne 1950-1965



Photographie aérienne 2000-2005



Photographie aérienne 2022

Le bourg historique de Raucoules s'est implanté sur le plateau dominant, en étoile autour de l'Église et des axes de circulation. Il est resté dans sa configuration originale jusqu'au milieu du XXème siècle.

L'urbanisation du bourg s'est ensuite développée de manière plus linéaire, en particulier le long de la voie reliant le bourg au hameau de Peyre Grosse.

Les constructions se sont également développées en direction du cimetière et au Sud-Ouest du bourg.

Les constructions historiques du bourg sont en granites et en R+1+combles. Les maisons individuelles construites depuis les années 70 ont des formes plus variées et diversifiées ainsi que des teintures de façades plus claires. La distinction entre le bourg historique et ses extensions pavillonnaires est donc perceptible.

On peut noter l'implantation d'un bâtiment agricole le long de la D64 à proximité du bourg.

On retrouve dans le bourg historique certains commerces et services de proximité. Les services et les équipements sont implantés aux extrémités de ce bourg. Les équipements administratifs et scolaires au Sud-Ouest. Les équipements sportifs au Nord.



Centre Bourg



Rue des Promeneurs

9.2. LES HAMEAUX PRINCIPAUX

Des hameaux se distinguent par la présence d'un certain nombre de bâtis, d'un développement récent et d'enjeux particuliers.

9.2.1. Les Lardons

Le hameau des Lardons est situé au Sud du Bourg dont il est proche par le quartier des Balayes.

Ce hameau se caractérise par la présence d'une zone d'activités intercommunale et d'une aire de co-voiturage implantées le long de la RD 105.

Ce secteur se développe depuis les années 1980, essentiellement sous forme de lotissement, et présentent divers type et formes d'architectures non caractéristiques de la commune.



Carte de l'Etat-Major (1820-1866)



Photographie aérienne 1950 - 1965



Photographie aérienne 2022

Entre Bronac et Les Lardons une poche urbaine sous forme de lotissement d'une douzaine d'habitations s'est réalisée dans les années 80-90. Il s'agit des Flachaires.



Le long de la Rue du Mezenc, une urbanisation linéaire s'est développée au fur et à mesure du temps.



En 2019, l'aménagement de la zone d'activités en a fait un hameau avec des enjeux économiques importants.



Zone d'activités des Lardons

9.2.2. Oumey – La Gare

Le hameau de Oumey se caractérise par des équipements touristiques comme le train touristique Velay Express à la gare, le passage de la Via Fluvia. Des projets complétant l'offre touristique existent sur ce secteur notamment en aménagement des espaces de stationnement, de promenades, ou de bâtis existants.



Carte de l'Etat-Major (1820-1866) Photographie aérienne 1950 – 1965

Photographie aérienne 2022

Le hameau originel situé au Nord de la voie ferrée est constitué d'un ensemble de quelques constructions. Ce hameau se développe depuis les années 1980, plutôt sous forme d'habitat pavillonnaire en extensions linéaires.



9.3. LES HAMEAUX SECONDAIRES

9.3.1. Bronac

Bronac est situé au Sud-Ouest du Bourg. Du fait de leur proximité, il existe des co-visibilités entre le Bourg et le hameau de Bronac. Originellement Bronac est constitué de fermes isolées, organisées autour d'un espace public et alignées le long de la voie de desserte. Les extensions urbaines de ce hameau se sont réalisées de manière linéaire, notamment le long de la voie existante au Nord. Des constructions se sont également implantées à l'Est et au Sud du hameau originel.

Les extensions urbaines sont composées d'habitations individuelles contrastant avec les caractéristiques des bâtis historiques.



Vue du Bourg depuis Bronac



Carte de l'Etat-Major (1820-1866) Photographie aérienne 1950 – 1965

Photographie aérienne 2022



9.3.2. Trèches



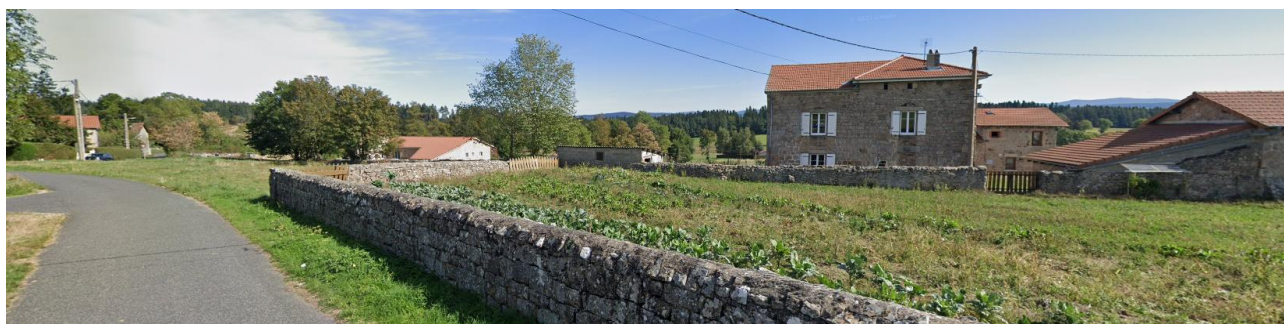
Carte de l'Etat-Major (1820-1866) Photographie aérienne 1950 – 1965

Photographie aérienne 2022

Hameau ancien faisant partie des entités anciennes les plus importantes après le Bourg.

Le noyau originel est organisé de manière linéaire le long de la voie de desserte. Le bâti ancien est remarquable et constitué d'anciennes fermes et d'une chapelle.

Le hameau s'est développé linéairement le long de voies avec des pavillons implantés au centre de grandes parcelles.



9.3.3. La Détourbe

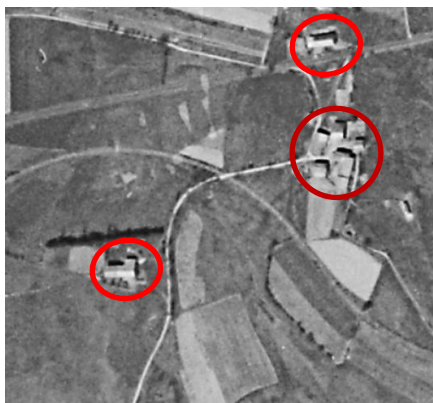
Le hameau originel est composé de cinq bâtiments organisés de manière concentrique en retrait de la voie principale, aujourd'hui RD105.

L'extension urbaine s'est réalisée au Sud-Ouest du bâti originel sous forme de villas dispersées.

L'ancienne voie ferrée a été transformée en voie verte.



Carte de l'Etat-Major (1820-1866)



Photographie aérienne 1950 – 1965



Photographie aérienne 2022



9.3.4. Lestang

La partie la plus ancienne du hameau permet de rejoindre le bourg de Montfaucon rapidement. Le développement, plus linéaire s'est fait le long de la RD 64.



9.4. LES GROUPES D'HABITATS DISPERSÉS

Des groupes de bâtis dispersés ce sont implantés à proximité des principales voies de communication routière de manière lâche comme sur les secteurs de Bayle, Le Buisson, Les Communaux de Trèches, Les Clauses. La majorité sont formés de bâtis pavillonnaires récents.



Les Communaux de Trèche



Bayle

Le hameau des Mazeaux est le hameau situé le plus au Nord de la commune est celui étant le plus resté dans sa configuration d'origine.

En effet, il se compose de bâtis anciens et dégage un certain caractère.



9.5. LES SECTEURS HAMEAUX AGRICOLES

L'activité agricole est toujours présente dans ces hameaux.
Il est important de ne pas créer de conflits d'usage entre habitants et activité agricole.
Ces hameaux ne seront donc pas à développer afin de privilégier l'agriculture.



Salette, Malet



Les Olmes, Les Fories



Touchard



Le Bouchet, secteur agricole et économique avec la présence de la scierie

9.6. L'HABITAT ISOLÉ

Ces éléments urbains sont souvent excentrés du bourg, leur accès n'est pas toujours aisé.

Il s'agit d'anciennes fermes rénovées, de quelques maisons pavillonnaires.

Ces bâtiments participent au mitage de l'espace agricole qui doit être limité en excluant les possibilités de construction de nouveaux bâtis isolés.



Arrivée dans le Bourg par la RD64

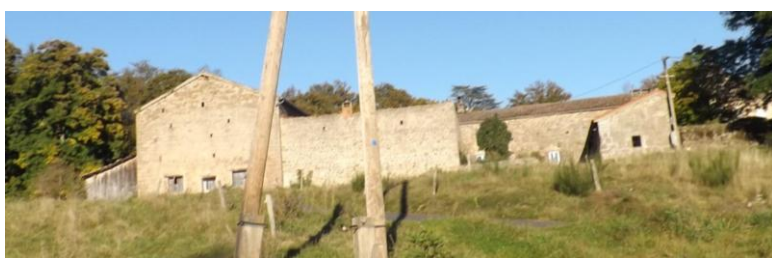


Aux environs de Trèches



9.7. L'ENSEMBLE DU CHÂTEAU DE FIGON

L'ensemble du Château de Figon est une entité historique caractérisée par un château et son parc, de dépendances. Les propriétaires travaillent dans le but de le classer au patrimoine des Monuments historiques.



10. PATRIMOINE

10.1. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Aucun site archéologique n'est recensé sur la commune.

10.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se situe sur le territoire.

La pointe Nord-Ouest est concernée par le périmètre de protection de Monument Historique présent sur la commune de Saint-Pal-de-Mons, il s'agit de la Chapelle Saint-Julien-la-Tourette.

10.3. LE PATRIMOINE REMARQUABLE

Le Parc du Château de Figon (7/8 ha environ) est labelisé Ensemble Arboré Remarquable pour la « Salle d'Arbres » plantée, à l'orifine, de six rangées de douze chênes.



10.4. LE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Le territoire communal est parcouru de plusieurs éléments du petit patrimoine qui participe de l'identité de la commune :

- L'Église dans le bourg
- La béate à Trèches
- Près d'une quarantaine de calvaires et croix
- Les lavoirs
- La gare
- Les murets en pierre



10.5. LE BÂTI TRADITIONNEL

Les éléments du bâti traditionnel participent à renforcer l'identité du territoire.

A Raucoules ce bâti se caractérise par :

- Des volumes simples avec un aspect assez longiligne, certains éléments sont parfois surélevés ou juxtaposés ;
- Des pierres de construction en granite, basalte ou phonolites
- Des toitures à 2 ou 4 pans en rouges et en lauze
- Des modénatures avec des forêts, des génoises, des corniches en pierre, des encadrements d'ouverture en pierre ;
- Une rampe, appelée « montade » pour accéder à la grange.



LE PATRIMOINE

- | | | |
|--|--|---|
|  Abord d'un monument historique |  Gare |  Chapelle de Trèches |
|  Muret en pierre sèche |  Eglise |  Croix |
|  Château de Figon | | |



CONSOMMATION FONCIÈRE – ANALYSE DES CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS

1. OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION FONCIÈRE

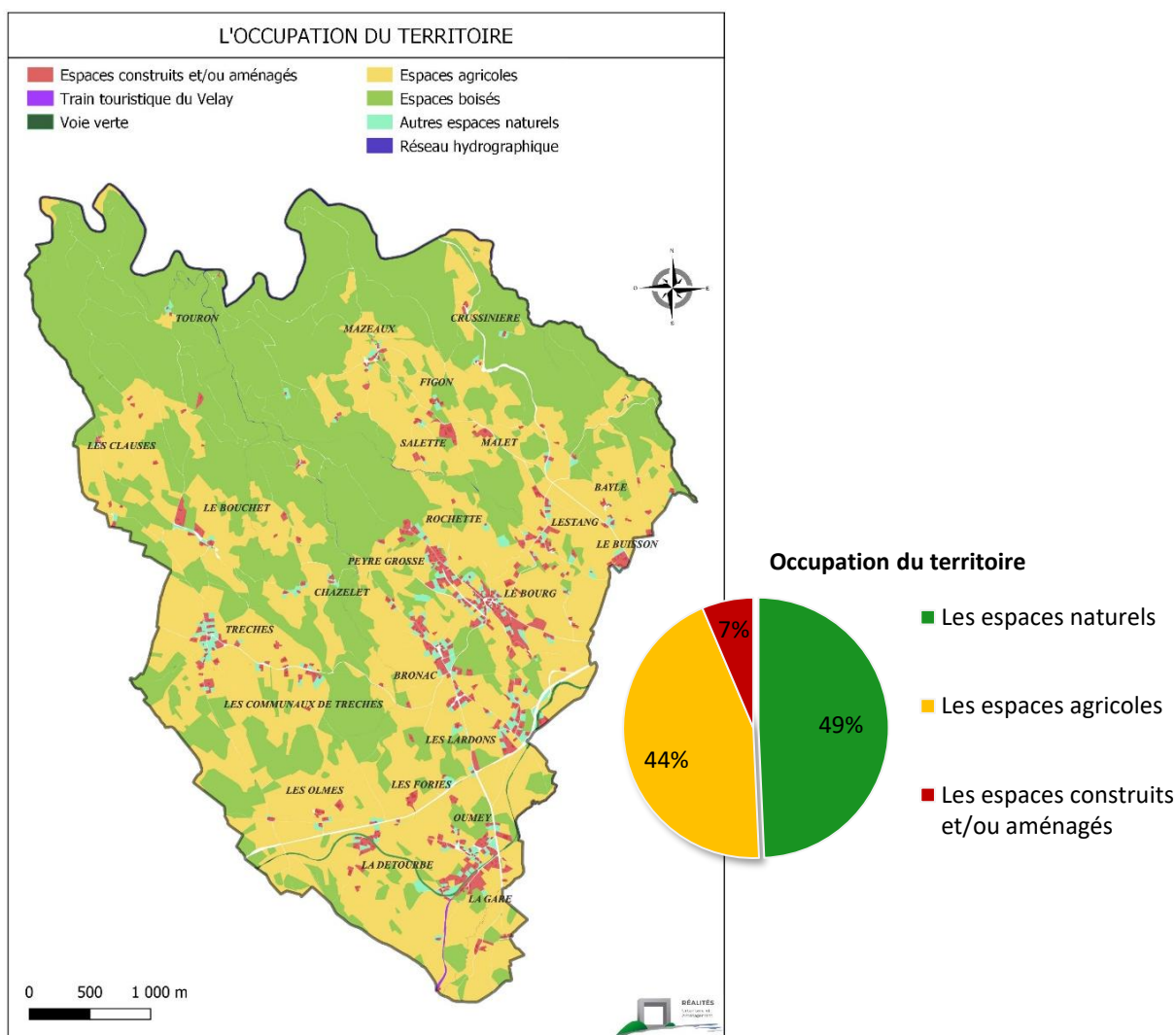
1.1. ORGANISATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le territoire communal s'étend sur une superficie d'environ 2 102,7 hectares.

(La superficie de la commune informatisée et géo référencée peut différer par rapport à la superficie administrative. L'analyse de l'occupation du territoire et de l'évolution de la consommation foncière entre 2011 et 2021 a été réalisée à partir des surfaces géo référencées, sur la base de photographies aériennes et du registre des permis de construire).

L'occupation du territoire de Raucoules peut se répartir selon 3 grandes typologies :

- **Les espaces naturels** (boisements, friches, espaces libres non boisé et non utilisés par l'agriculture, parcs et jardins, espace public non construit/aménagé, réseau hydrographique...) : **1 036,6 ha, 49 % du territoire** ;
- **Les espaces agricoles** : 931,6 ha, soit 44 % du territoire ;
- **Les espaces construits et/ou aménagés** (habitat, équipements, activités, places, voirie, chemin de fer...) : **134,5 ha, 7 % du territoire** dont 57 ha correspondant à la voirie, 0,8 ha au tracé du train touristique et 3,6 ha à la voie verte.



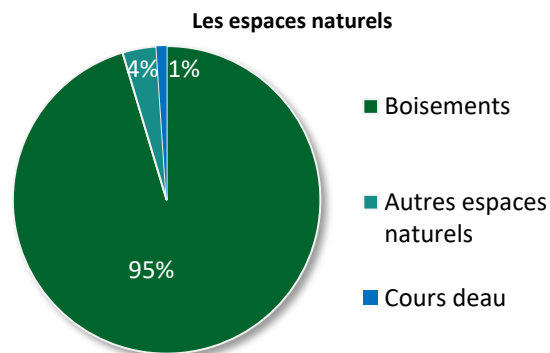
1.2. LES ESPACES NATURELS

L'espace naturel représente la première occupation du territoire communal.

Les espaces naturels occupent 1 036,6 ha, soit 49 % de la superficie communale.

Ils comprennent :

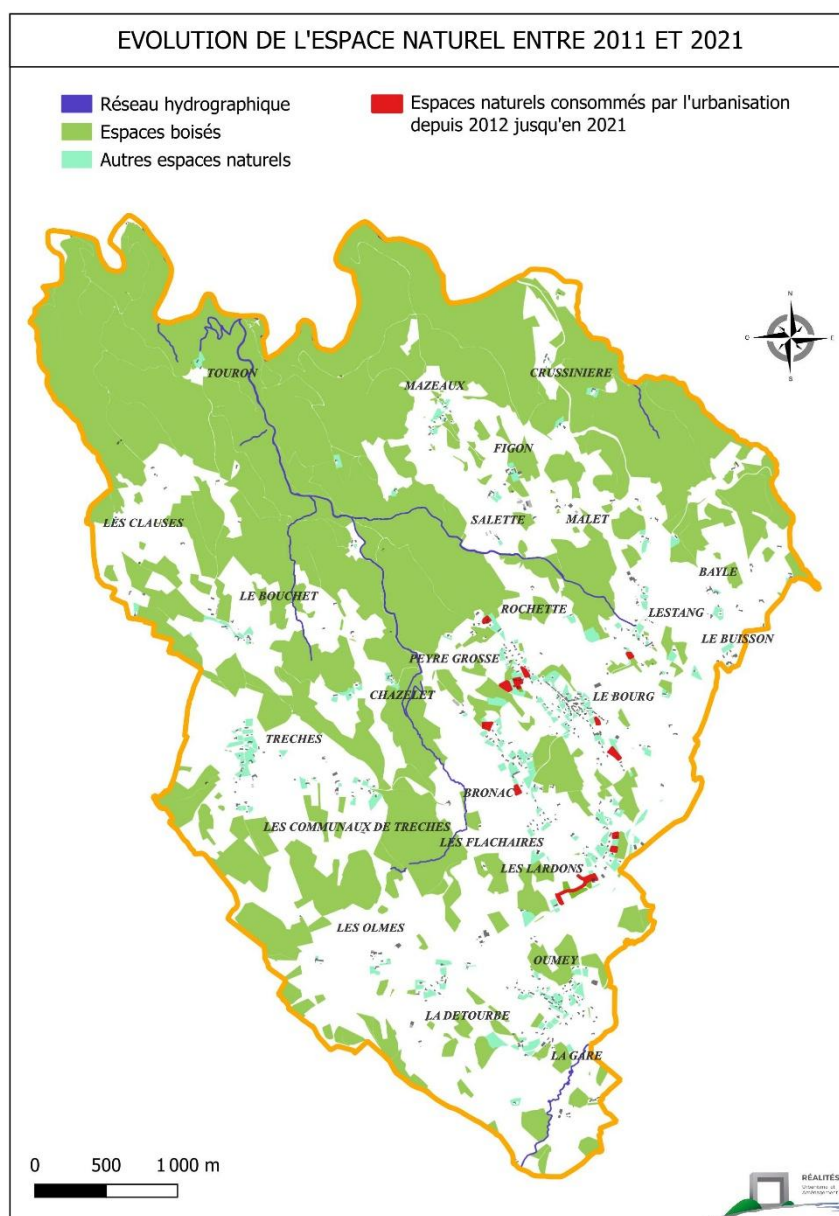
- Les boisements (988,6 ha),
- Les cours d'eau (11 ha),
- Les autres espaces pouvant être considérés comme « naturels » (friches, espaces non utilisés par l'agriculture, parcs et jardins, lots libres...) (37 ha).



À noter que le taux de boisement de Raucoules est supérieur au taux départemental (40 %). Majoritairement composé de conifères (sapin, pin sylvestre, douglas).

Depuis 2011, la commune constate une diminution de 2,39 ha de surface naturelle (correspondant à 1,17 ha de boisements et 1,65 ha d'autres espaces naturels) au profit de l'urbanisation :

- 1,71 ha pour la construction de 12 maisons individuelles (5 à Peyre Grosse, 1 aux Balayes, 2 à Bronac, 1 à Rochette, 1 au Crouzet, 2 aux Lardons),
- 0,66 ha pour l'activité économique (aménagement de la voie, du parking de covoiturage et du bâtiment du transporteur à la ZA des Lardons),
- 0,02 ha pour un bâtiment d'activité agricole (miellerie à Peyre Grosse).



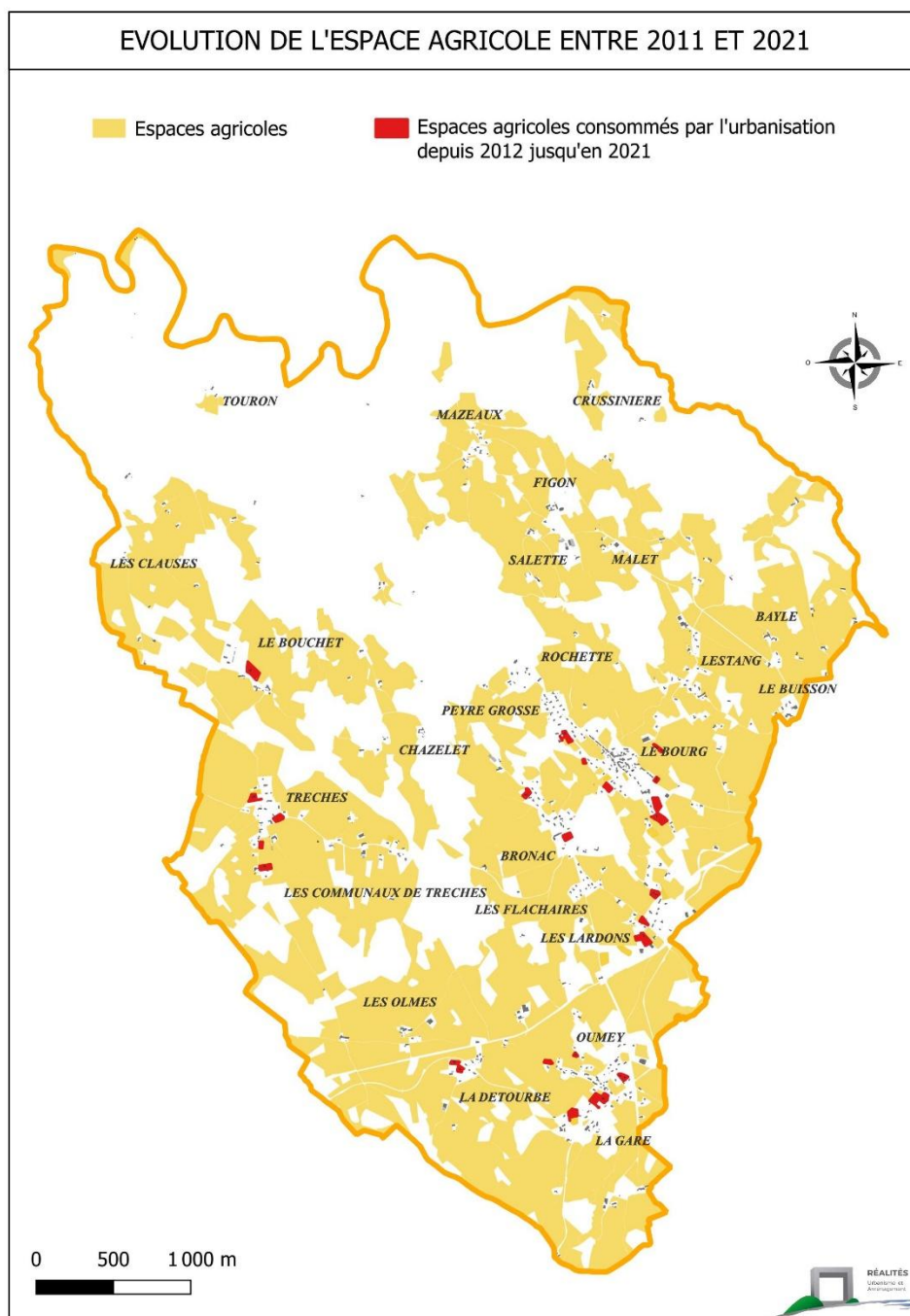
1.3. LES ESPACES AGRICOLES

Les terres agricoles (déclarées à la PAC, ainsi que celles identifiées sur la base de la photographie aérienne) correspondent à 931,6 ha, soit 44 % du territoire communal.

La surface agricole déclarée à la PAC en 2020 représente 736,1 ha, soit 35 % du territoire communal, soit 197,2 ha agricoles non déclarés à la PAC (maraîchage, ...).

Depuis 2012, une diminution de 6,19 ha de surface agricole au profit de l'urbanisation est constatée à Raucoules :

- 5,36 ha pour la construction de 33 maisons individuelles (5 au Bourg (2 OPAC), 2 à Peyre Grosse, 3 aux Balayes, 2 à Bronac, 7 aux Lardons, 7 à Oumey, 2 à La Détourbe, 4 à Trèches, 1 au Bouchet),
- 0,83 ha pour des bâtiments d'activité agricole (Malet, Salette, Lestang, Les Paturaux, Trèches, L'Aulagnière, Les Fories, La Détourbe).



1.4. LES ESPACES CONSTRUITS ET/OU AMÉNAGÉS

Les espaces urbanisés et aménagés par l'Homme occupent 134,5 ha, constituant 7 % du territoire de Raucoules.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Le tissu urbain : 73,1 ha,
- La voirie : 57 ha,
- La voie verte : 3,6 ha,
- Tracé du train touristique : 0,8 ha.

Entre 2011 et 2021, Raucoules constate une diminution de 8,58 ha de surface naturelle et agricole au profit de l'urbanisation :

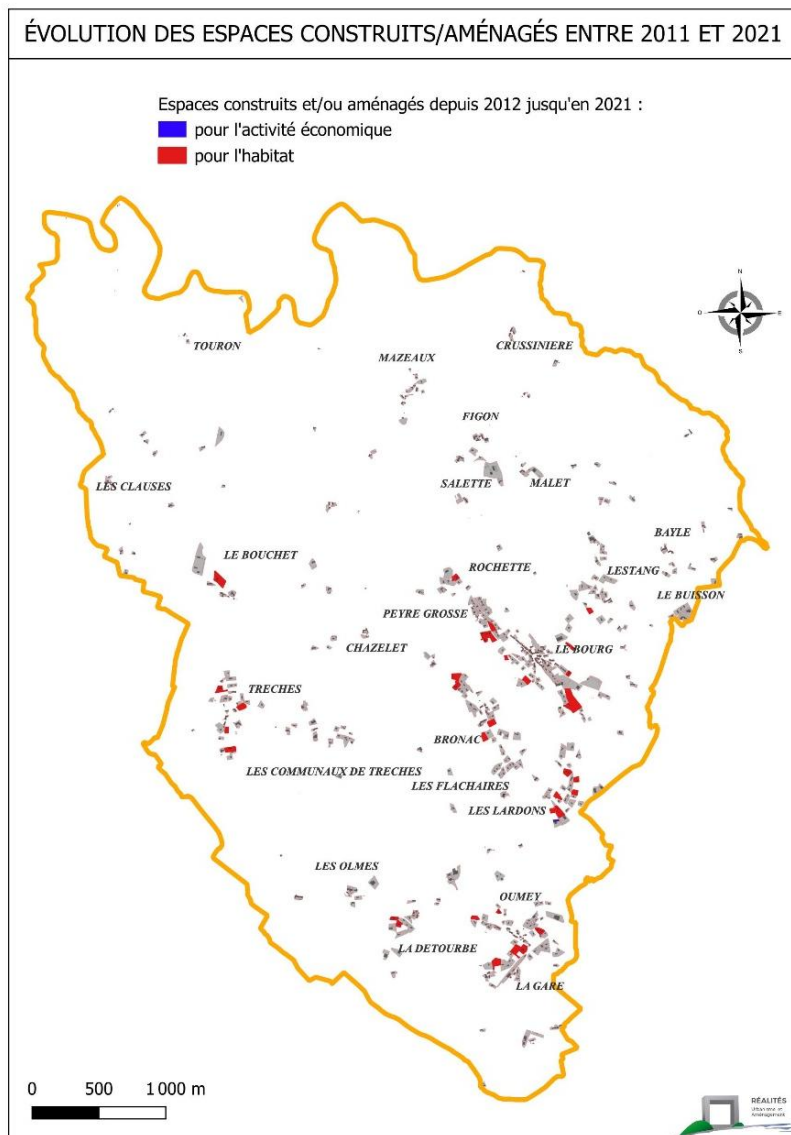
- 0,66 ha pour l'activité économique,
- 0,85 ha pour l'activité agricole,
- 7,07 ha pour de l'habitat soit un rythme annuel moyen de 0,7 ha.

45 logements individuels ont été créés en construction neuve, soit une densité moyenne de 6,4 logements/ha en construction neuve.

A noter, des évolutions au sein de l'espace urbanisé = renouvellement urbain :

- La requalification de la friche de l'ancienne usine de poteaux bois à Oumey en espace de stationnement pour la voie verte et le train touristique,
- La réhabilitation de l'ancienne gare à Oumey pour l'accueil touristique et un couchage,
- La réhabilitation de 3 corps de ferme pour la réalisation de gîtes (Chazelet, Salettes-Les Mazeaux, La Pèze),
- 5 changements de destination pour création de 5 logements (La Detourbe, Figon, Les Lardons, Oumey, Le Bouchet),
- Des réhabilitations de logements existants (Bourg, Oumey, Crussinière, Bayle, La Detourbe).

Il y a donc eu la création de 50 logements au total, soit une densité moyenne globale de 7,5 logements/ha.



2. CONSOMMATION FONCIÈRE ET SCoT JEUNE LOIRE

Raucoules fait partie du SCoT Jeune Loire approuvé en 2008, qui a fait l'objet d'une révision approuvée le 2 février 2017 qui intègre les évolutions législatives et réglementaires, notamment les lois Grenelles et ALUR.

Ce document supra-communal donne des orientations en matière de développement de l'urbanisation et notamment de création de logements pour répondre aux objectifs d'accueil de population.

Ainsi, il est nécessaire de faire le bilan des logements créés et des surfaces consommées depuis 2017.

Consommation foncière pour l'habitat sur la période 2017-2024 par rapport à l'enveloppe urbaine du SCoT :

- 46 logements individuels neufs créés depuis 2017, en consommant 5,3 ha de surface naturelle ou agricole :
 - o Consommation de 0,68 ha de terrains naturels pour la réalisation de 3 maisons individuelles,
 - o Consommation de 4,62 ha de surface agricole pour la création de 28 maisons individuelles,

et

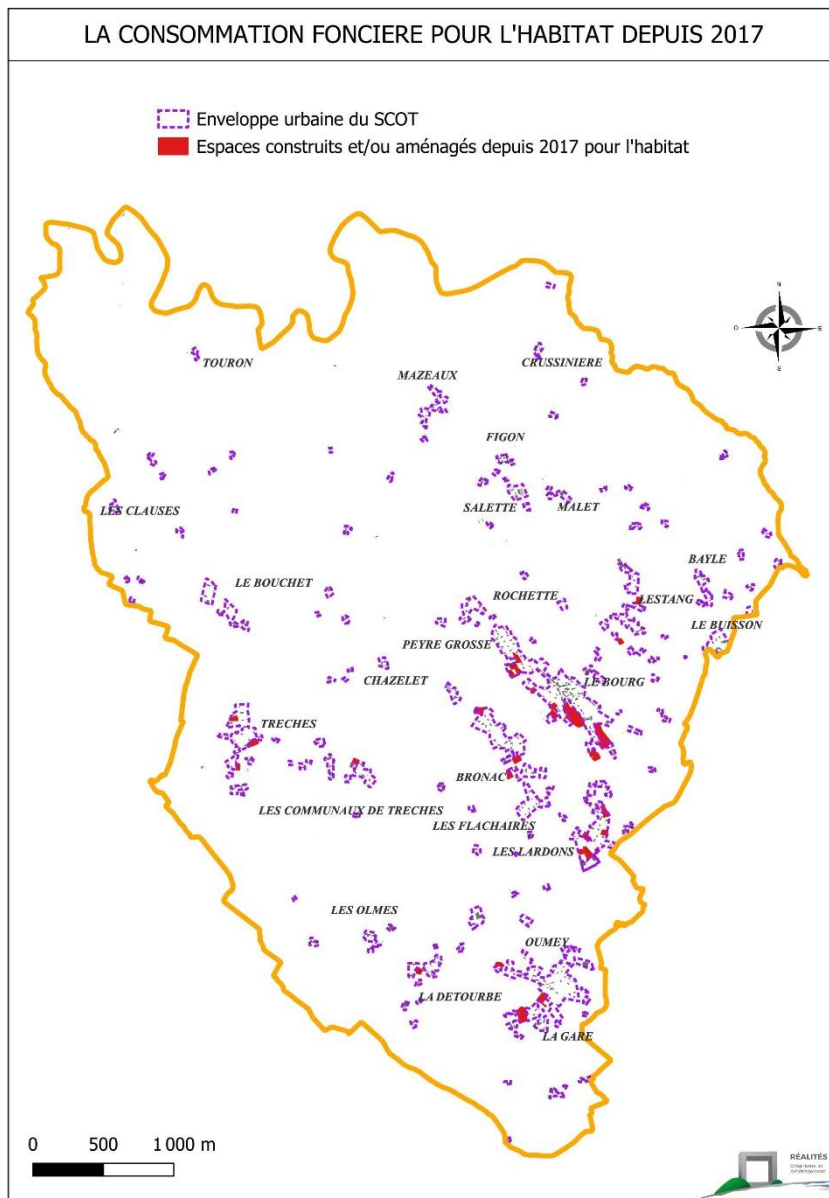
- o 11 dans l'enveloppe urbaine du SCoT pour une consommation foncière de 1,69 ha,
- o 31 en dehors de l'enveloppe urbaine du SCoT pour une consommation foncière de 5,3 ha.

Soit un rythme de consommation foncière annuel moyen de 1,1 ha, pour la création de 5,75 logements par an et une densité de 6,5 logements à l'hectare.

À cela s'ajoute 6 logements créés en changement de destination (dont 4 en collectif), soit 52 nouveaux logements au total, et une densité de 6,5 logements par hectare pour la création à vocation d'habitat.

Orientations SCoT :

- Identifier les enveloppes bâties pour définir les potentiels au sein des espaces libres et définir des secteurs d'urbanisation nouvelles,
- Une densité nette moyenne à produire de 10 logements à l'hectare minimum,
- Objectifs de répartition de la construction neuve entre 2015 et 2035 pour les villages : **75% en individuel pur, 20% en individuel groupé, 5% en collectif,**
- Construire **40 % des logements en renouvellement urbain,**
- Prévoir du foncier en **extension urbaine limité à 6,5 – 7,8 % de l'enveloppe bâtie à horizon 2035 depuis 2017 (enveloppe urbaine du SCoT de 89,53 ha à Raucoules).**



4. CAPACITÉS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS

4.1. LES LOGEMENTS VACANTS

En 2021, selon l'INSEE, Raucoules comptait **9,6 % de logements vacants**, soit 48 unités.

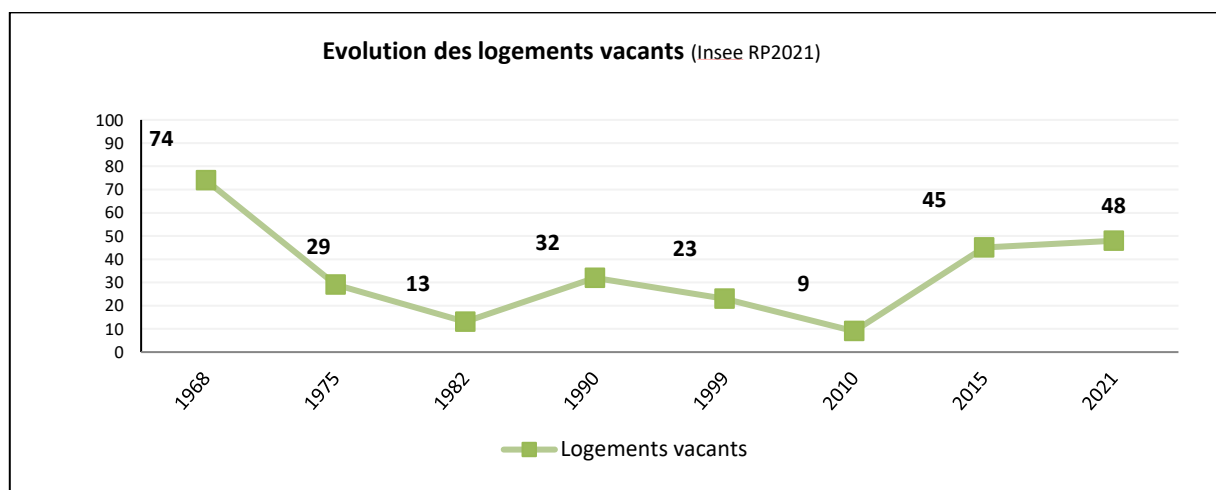
En 2010, un nombre minimum de 9 logements vacants avait été recensé.

Entre 2010 et 2021, le nombre de logements vacants a augmenté d'environ 40 logements.

La commune observe quelques réhabilitations de logements depuis 2011.

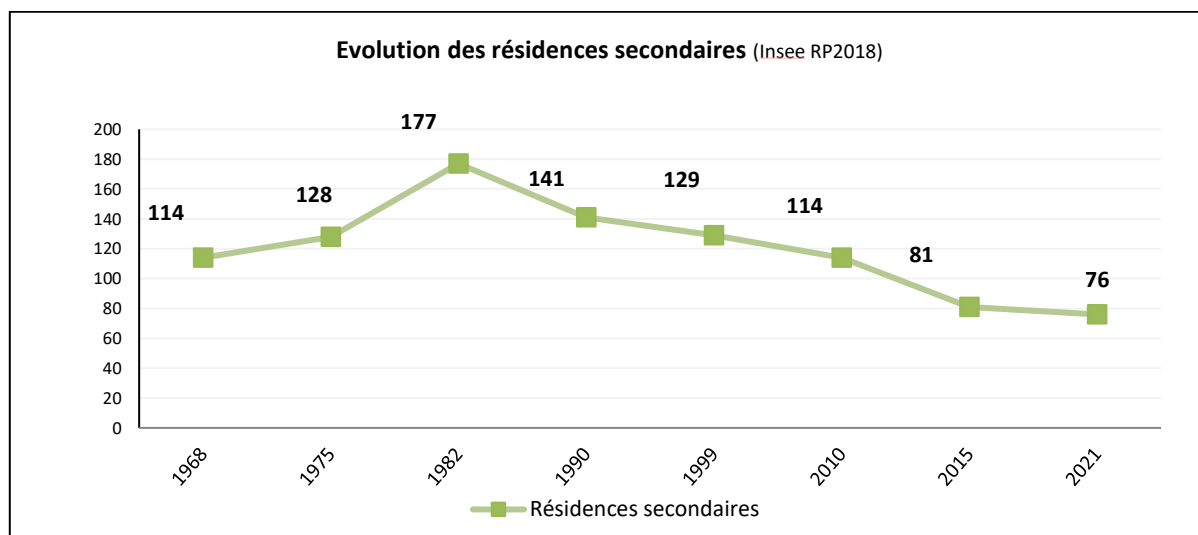
Les orientations du SCoT Jeune Loire demande de s'engager dans un objectif de sortie de vacance pour atteindre une part de logements vacants en 2035 n'excédant pas 8 % dans les villages.

L'objectif de remise sur le marché de logements vacants est donc d'environ 9 logements à horizon 2035 pour Raucoules.



4.2. LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

En 2021, les résidences secondaires représentent **15,1 % du parc de logements selon l'INSEE**, soit 76 logements.

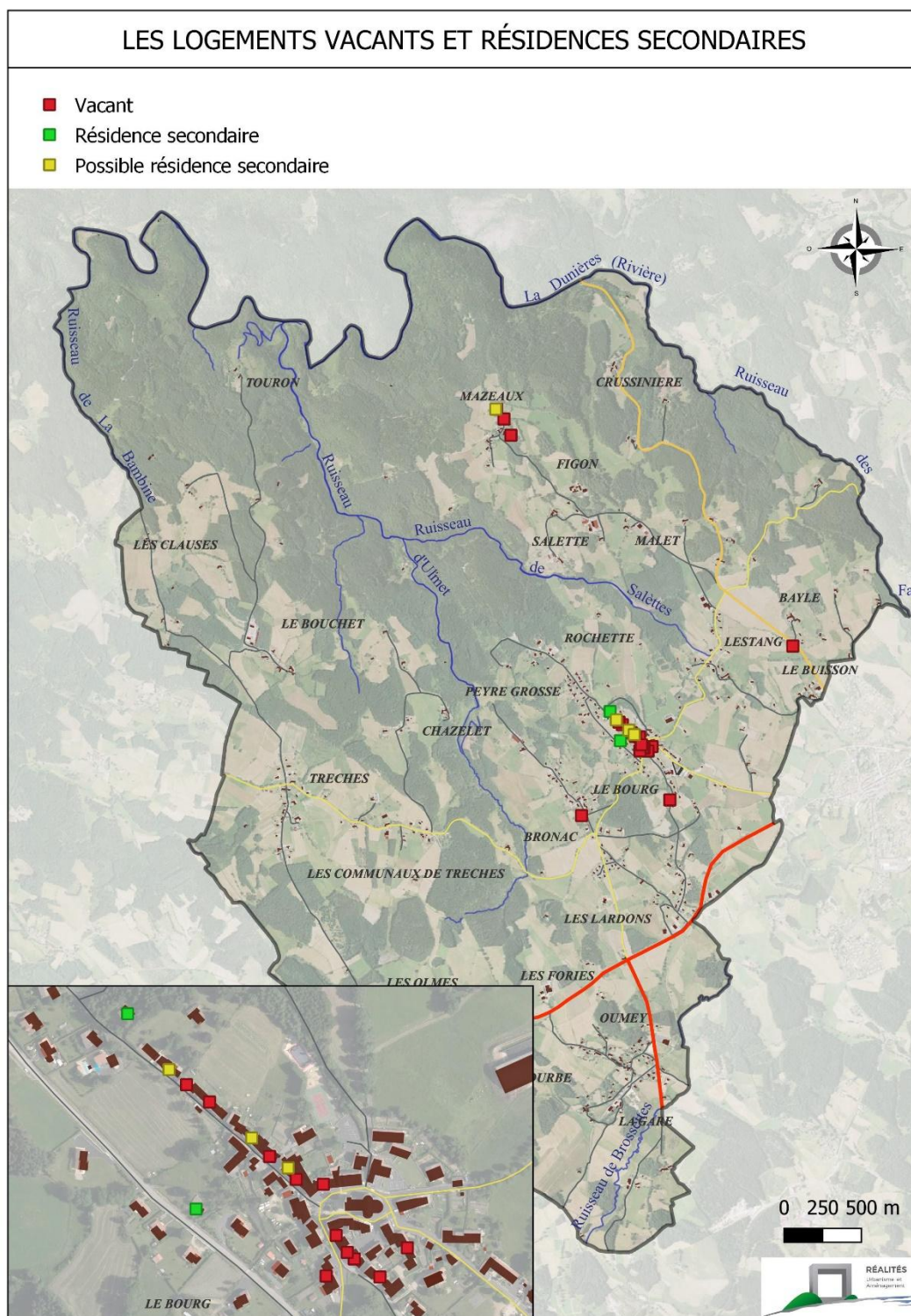


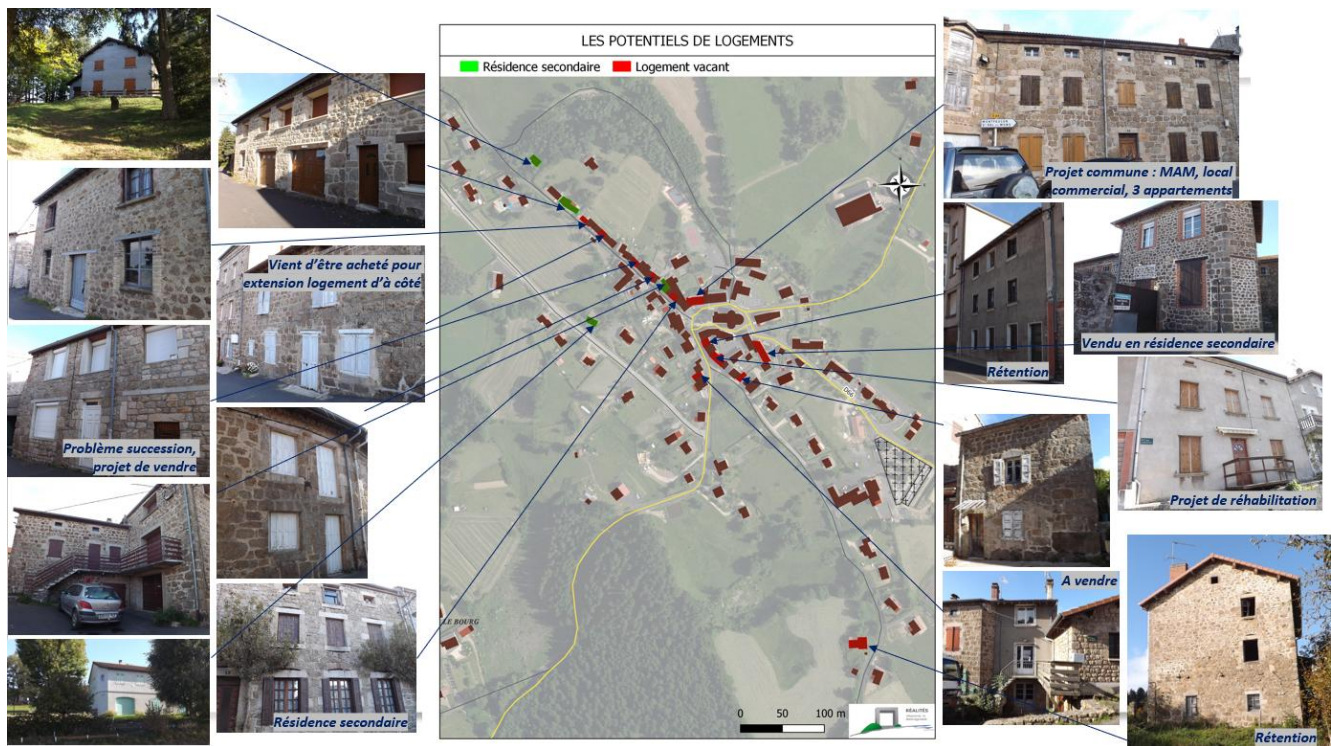
A Raucoules, le nombre de résidences secondaires est en baisse depuis les années 1980 passant de 177 en 1982 à 76 en 2021, soit environ une diminution de 2,6 résidences secondaires par an.

Le SCoT de la Jeune Loire affiche des objectifs de remise sur le marché des résidences secondaires : -2,12 % sur 2015-2024 et de -1,78 % sur 2025-2035 pour les villages.

Pour Raucoules, l'objectif est donc la transformation de 3 résidences secondaires en résidences principales à horizon 2035.

4.3. ÉTUDE DU POTENTIEL DE LOGEMENTS





4.3.1. Les potentiels en changements de destination

Les anciens bâtiments agricoles de caractères n'ayant plus d'utilité pour l'activité agricole et étant éloigné d'une exploitation agricole sont des potentiels de changement de destination pour transformation en habitation. Ces bâtiments se situent généralement en dehors du bourg. Certains bâtiments anciens du bourg, non utilisés, peuvent également être transformés en habitation. Tous ces bâtiments sont un réel potentiel pour la création de logements sans consommation d'espace naturel ou agricole.

Afin d'être repérés en changement de destination au PLU, ils doivent répondre à des critères objectifs comme la non-proximité d'une exploitation agricole, la desserte en réseaux et voirie, ...

De nombreux bâtiments peuvent être identifiés, en particulier pour des extensions des habitations déjà rénovées.

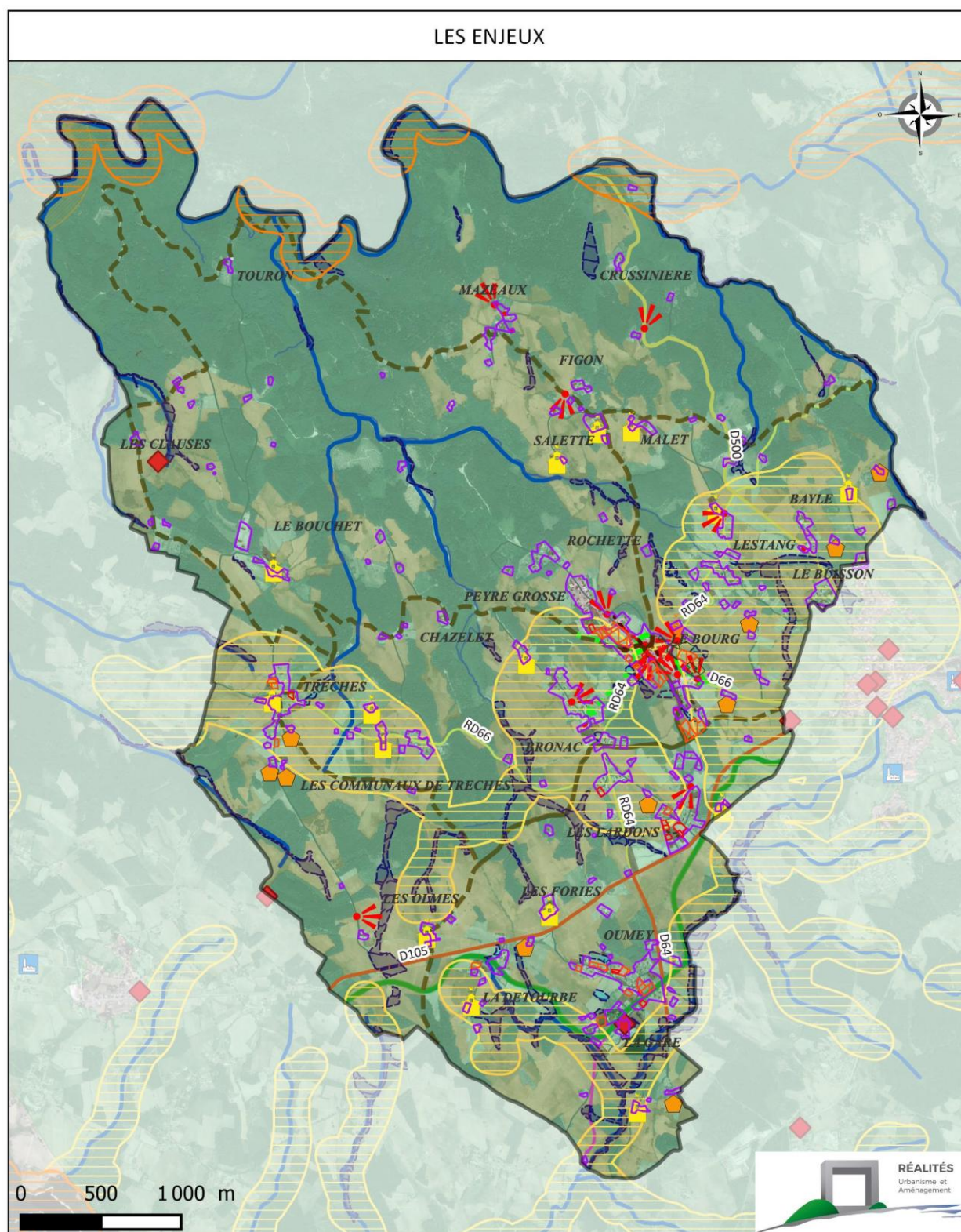
4.3.2. Les orientations du SCoT Jeune Loire

Pour rappel, les orientations du SCoT sont :

- Identifier les enveloppes bâties pour définir les potentiels au sein des espaces libres et définir des secteurs d'urbanisation nouvelles
- Construire **40 % des logements en renouvellement urbain** (aménagement du bâti + à l'intérieur de l'enveloppe urbaine)
- Prévoir du foncier en **extension urbaine limitée** à 6,5 à 7,8 % d'extension intégrant une rétention foncière et en échelonnant les ouvertures à l'urbanisation, **enveloppe urbaine du SCoT de 89,64 ha à Raucoules soit entre 5,77 et 6,93 ha à échelonner en extension maximum jusqu'en 2035**
- Une densité nette moyenne à produire de **10 logements à l'hectare minimum**
- Objectifs de répartition de la construction neuve entre 2015 et 2035 pour les villages : **75 % en individuel pur, 20 % en individuel groupé, 10 % en collectif, 5 % en résidence**
- Objectif de de vacance en 2035 n'excédant pas 8 % dans les villages : **remise sur le marché de 5 logements vacants pour Raucoules**
- Objectif de remise sur le marché des résidences secondaires : -2,12 % sur 2015-2024 et de -1,78 % sur 2025-2035 pour les villages : **remise sur le marché de 3 résidences secondaires pour Raucoules**
- Construire environ 9 800 logements à l'horizon 2035 pour l'accueil démographique (+15 500 habitants) à l'échelle du SCoT
- Environ 3 000 logements pour les villages : 1 000 logements sur 2015-2025 puis 2 000 logements sur 2025-2035
- Répartition proposée en fonction du poids démographique des villages : **Raucoules représente 3,36 % de la population totale des villages**

- **111 logements sur 2017-2035 : 47 logements sur 2017-2024 (moyenne de 5,9 logts/an) puis 64 logements sur 2025-2035 (moyenne de 5,8 logts/an)**
- Entre 2017 et 2024, 52 logements réalisés à déduire
- **Soit 59 logements sur la durée du PLU 2025-2035**
- 111 logements sur la durée du SCoT 2017-2035 avec une densité nette moyenne de 10 logements à l'hectare minimum : **11,1 ha maximum pour le développement de l'habitat sur 2017-2035, mais besoin de seulement 9,4 hectares pour la construction neuve**
- **Un maximum entre 5,77 et 6,93 ha à échelonner en extension urbaine maximum jusqu'en 2035 : reste un maximum de 1,63 ha (5,3 ha consommés).**

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX



- Enveloppe urbaine SCOT - Disponibilité à l'intérieur de l'enveloppe urbaine du SCOT - Disponibilité hors de l'enveloppe urbaine du SCOT - Disponibilité pour l'activité économique - Enjeux entrée de bourg - Résidence secondaire - Logement vacant - Point de vue remarquable	Les risques et nuisances : - Anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Exposition au retrait-gonflement des sols argileux - Aléa moyen - Aléa faible - Zones humides recensées (EPAGE) - Secteurs potentiellement humides (Terrain Réalités) SRADDET : - Cours d'eau de la trame bleue - Autres cours d'eau Espaces naturels perméables relais - Espaces perméables liés aux milieux terrestres - Réseau hydrographique	Patrimoine : - Immeubles classés ou inscrits - Abord d'un monument historique Mobilité : - Cheminement modes actifs - Cheminement modes actifs à créer - Itinéraire de randonnée - Voie Verte - "Via Fluvia" - Ancienne voie ferrée - Voie verte Réseau de communication routière : - Route départementale principale - Route départementale secondaire - Route départementale - Voie communale
--	--	---

